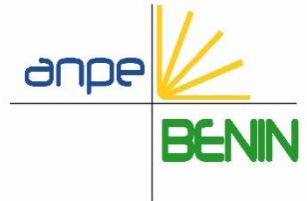




MINISTÈRE DES PETITES
ET MOYENNES ENTREPRISES
ET DE LA PROMOTION DE L'EMPLOI
RÉPUBLIQUE DU BENIN



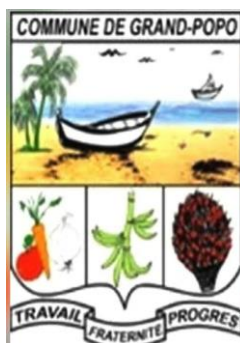
POLITIQUE COMMUNALE POUR L'EMPLOI

COMMUNE DE GRAND POPO

Janvier 2021



MINISTÈRE DES PETITES
ET MOYENNES ENTREPRISES
ET DE LA PROMOTION DE L'EMPLOI
RÉPUBLIQUE DU BENIN



POLITIQUE COMMUNALE POUR L'EMPLOI

Commune de Grand Popo



(Version provisoire)

Janvier 2021

AVANT PROPOS

L'élaboration du présent document de Politique Communale pour l'Emploi a été accompagnée par le Cabinet Jaguar Sarl, mandaté par l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) et mis à la disposition de la commune de Grand Popo.

Le Cabinet a été constitué des Experts suivants :

- Dr. HOUNTOHOTEGBE GANYEHESOU Godefroy Clément : *Sociologue Anthropologue et Spécialiste de la Prospective (Consultant principal)*
- Arsène SAGBOHAN : *Spécialiste en Décentralisation et Développement Local / Insertion Professionnelle des Jeunes (Gérant Associé de Jaguar Sarl)*
- Aline A. ADJIBI DATO : *Spécialiste en Gestion de Projet et Développement Local (Gérante Associée Jaguar Sarl)*
- AHINON Clément, *Gestionnaire des Ressources Humaines*
- MEDJI Alain, *Sociologue Anthropologue*

Dans le cadre du Partenariat Décentralisé pour l'Emploi (PaDE), l'ANPE a voulu par ce document appuyer la Commune de Grand-Popo dans la mise en place de sa propre Politique Communale pour l'Emploi. Pour sa mise en œuvre, ce document de Politique Communale pour l'Emploi, de la commune des Grand-Popo, prévoit pour les 05 prochaines années (2021 à 2025), quatre (04) orientations stratégiques bâties autour de 12 axes stratégiques déclinés en 54 actions visant 78 groupes cibles (agregés ou non).

Nous exprimons tous nos remerciements au Conseil Communal de Grand-Popo, en particulier, au Maire de la commune de Grand Popo M. AHYI Jocelyn, pour sa disponibilité ; à toute l'équipe technique de la Mairie en l'occurrence le Chef Service Planification et Développement Local et le Secrétaire Général Adjoint de la Mairie pour leur appui dans le processus de la collecte des données et pour la mobilisation des acteurs sur le terrain.

Nos remerciements vont aussi à l'endroit de M. Mesmin FAGNIHOU, Directeur du Département du Développement Local et de l'Emploi Rural / ANPE, M. MARIYO félicien, Chef d'Antenne ANPE Mono, aux techniciens des services déconcentrés de l'Etat installés dans la commune, les Chefs Service de la préfecture, les Organisations de la Société Civile, les Partenaires Techniques et financiers, tous les enquêteurs et toutes les personnes rencontrées dans le cadre du processus d'élaboration de ce document pour leurs disponibilités, leurs apports techniques, leur assistance et leur contributions qui ont été bénéfiques tout au long de cette mission.

Ce document est le résultat de notre production collective. Trouver tous ici, l'expression de la gratitude et de la reconnaissance de l'équipe technique du Cabinet Jaguar Sarl.

TABLE DE MATIERES

LISTE DES TABLEAUX.....	7
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	8
BIBLIOGRAPHIE (STRUCTURES ET PERSONNES IMPLIQUEES DANS L'ETUDE).....	10
RESUME	11
1. INTRODUCTION	13
1.1. Présentation de la Commune de Grand-Popo.....	13
1.2. Présentation du contexte de l'étude.....	13
1.3. Rappel des objectifs et résultats attendus.....	15
1.3.1. Objectifs poursuivis.....	15
1.3.1.1. Objectif général.....	15
1.3.1.2. Objectifs spécifiques.....	15
1.3.2. Résultats attendus.....	15
1.4. Définition des concepts clés.....	15
2. METHODOLOGIE DE REALISATION DE LA MISSION	17
2.1. Champ thématique de l'étude.....	17
2.2. Démarche méthodologique.....	18
2.2.1. Type et nature de l'étude.....	18
2.2.3. Mission technique.....	19
2.2.3.1. Revue documentaire.....	20
2.2.3.2. Conception technique.....	20
2.2.3.3. Recrutement et formation du personnel de l'enquête.....	20
2.2.3.4. Collecte des données.....	20
2.2.3.5. Traitement et analyse des données.....	21
Première Partie : Analyse diagnostique de la situation de l'emploi des jeunes et femmes de la Commune	22
Chapitre1 : Situation démographique et socioéconomique	23
1.1 Situation démographique.....	23
1.2. Situation socioéconomique.....	23
1.2.1. Secteur primaire.....	23
1.2.1.1 La production végétale.....	24
1.2.1.1.1. Le maraîchage.....	24
1.2.1.1.2 Production des cultures vivrières.....	25
1.2.1.1.3 Autres cultures.....	26
1.2.1.2 Pêche ou Production halieutique.....	26
1.2.1.3. Autres production de la commune.....	27
1.2.1.3.1 Elevage ou production animale.....	27
1.2.1.3.2. L'exploitation forestière.....	28
1.2.2. Secteur secondaire.....	28
1.2.2.1 La transformation agro-alimentaire.....	28
1.2.2.2. L'industrie.....	28
1.2.2.3. L'exploitation minière.....	29
1.2.2.4. L'artisanat et les métiers.....	29
1.2.3. Secteur tertiaire.....	29
1.2.3.1. Le commerce.....	29
1.2.3.2. Le tourisme, la restauration, les loisirs et l'hôtellerie.....	30
1.2.3.2.1. Les composantes de la destination touristique.....	30
1.2.3.2.1.1. Les activités.....	30
1.2.3.2.1.2. Les services de la destination touristique Grand Popo.....	31
1.2.3.2.1.3 Les aspects durables.....	31
1.2.3.2.1.4. L'organisation.....	32
1.2.3.2.2 Attraction de la destination touristique Grand-Popo.....	32
1.2.3.3. Le transport, la logistique et les services financiers.....	33
1.2.3.4 Echanges économiques entre la commune et les autres communes / Extérieur.....	33

Chapitre 2 : Situation de l'emploi des jeunes et des femmes dans la Commune.....	38
2.1. Etat des lieux de l'emploi des jeunes et des femmes	38
2.1.1. Population active et distribution par branches d'activités	38
2.1.2. Situation de l'emploi des jeunes.....	39
2.1.3. Situation de l'emploi et de l'autonomisation des femmes.....	40
2.1.4. Problématique de l'employabilité des jeunes	41
2.2. Analyse de l'environnement de l'emploi dans la commune	42
2.2.1. Environnement juridique	42
2.2.2. Environnement économique.....	42
2.2.3. Capital humain	43
2.2.4. Gouvernance et gestion du secteur de l'emploi.....	43
2.3. Analyse des problèmes et besoins en matière de recherche d'emploi, d'insertion professionnelle et de l'entrepreneuriat	43
2.3.1. Les problèmes soulevés.....	43
2.3.2. Les besoins exprimés	44
Chapitre 3 : Mesures prises par les collectivités locales et les autres structures (Etat, privées dans la commune pour juguler le chômage.....	45
3.1. Mesures prises à l'échelle nationale par l'Etat-central.....	45
3.1.1. Evolution des politiques et stratégies en matière de promotion de l'emploi.....	45
3.1.1.1. Période d'avant 2016.....	45
3.1.1.2. Période post 2016	45
3.1.1.3. Nouvelles orientations et axes actuels contenus dans le PAG (2016-2021).....	46
3.1.1.4. Orientations et axes concernant l'emploi, la promotion du l'entrepreneuriat et de la microfinance.....	46
3.1.2. Cadres juridique, législatif et réglementaire.....	48
3.1.2.1. Au plan international	48
3.1.2.2. Au plan national	49
3.1.3. Evolution du cadre institutionnel	50
3.2. Initiatives de promotion de l'emploi prises au niveau de la Commune	52
3.2.1. Mesures et mécanismes initiés par la Commune de Grand-Popo... ..	52
3.2.1.1 ... Au profit de l'insertion professionnelle des jeunes	52
3.2.1.2. ... En faveur de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes	53
3.2.1.3. ...Au profit de la promotion de l'autonomisation des femmes	54
3.2.2. Actions d'appui à l'insertion, à l'autonomisation et à l'emploi bénéficiées par la Commune	55
Chapitre 4 : Potentiels et atouts de création d'emplois de la commune.....	58
4.1. Potentialités économiques	58
4.1.1. Les secteurs d'activités à fort potentiel d'emploi.....	58
4.1.2. Potentiel d'investissement.....	59
4.2. Ressources naturelles	59
4.3. Patrimoines matériel et immatériel	60
4.4. Potentiel organisationnel	60
4.5. Défis, enjeux et perspectives	60
Deuxième Partie : Stratégie de mise en valeur des atouts et potentialités et de création d'emploi pour les jeunes et les femmes.....	63
Chapitre 5 : Objectifs et orientations stratégiques de la Politique Communale de l'emploi ..	64
5.1. Vision de développement économique et principes directeurs des actions de développement communal.....	64
5.2. Formulation de la vision de la Commune en matière de promotion de l'emploi	65
5.2.1. Rappels de l'approche méthodologique	65
5.2.2. Enoncé de la vision	66
5.2.3. Fondements de la vision.....	66
5.3. Objectifs, orientations et axes stratégiques de la Politique Communale de l'emploi.....	66
5.3.1. Objectifs de la Politique Communale de l'emploi	66
5.3.1.1. Objectifs général	66

5.3.1.2. Objectifs spécifiques	66
5.3.2. Orientations et axes stratégiques de la Politique Communale de l'emploi	67
5.3.2.1. Orientation stratégique 1	68
5.3.2.2. Orientation stratégique 2	70
5.3.2.3. Orientation stratégique 3	72
5.3.2.4. Orientation stratégique 4	74
5.3.3. Appuis nécessaires à la diversification des sources d'emplois et d'activités génératrices de revenus.....	77
5.3.3.1. Appuis organisationnel et institutionnel.....	77
5.3.3.2. Appui technique/encadrement des producteurs et des entrepreneurs (MPME, PMI)	78
5.3.3.3. Appui à la construction des filières agricoles.....	78
Chapitre 6 : Cadre institutionnel de mise en œuvre des stratégies	80
6.1. Dispositif institutionnel de la stratégie locale de promotion de l'emploi.....	80
6.1.1. Organes de pilotage, de gestion et de suivi de la mise en œuvre de la PCE	80
6.1.1.1. Comité Communal de Concertation et d'orientation en matière de la politique de promotion de l'emploi (CCCO/PCE)	80
6.1.1.2. Organes de coordination et de suivi évaluation de la mise en œuvre de la PCE.....	81
6.1.1.2.1. Maire de la commune	81
6.1.1.2.2. Comité de pilotage, de coordination et de suivi au sein de l'administration communale	81
6.1.1.2.3. Conseil Communal (CC).....	81
6.1.2. Guichet d'Economie Locale (GEL)	82
6.1.3. Structures et fonds de financement potentiels de la mise en œuvre de la PCE	82
Chapitre 7 : Plans d'actions	83
7.1. Stratégie locale de promotion de l'emploi et indicateurs de mesure dans la Commune	83
7.1. Elément du budget de la stratégie	96
7.1.1. Les emplois	96
7.1.2. Les ressources	96
Chapitre 8 : Dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation.....	97
8.1. Stratégie de mise en œuvre.....	97
8.1.1. Etapes à considérer dans la mise œuvre de la PCE	97
8.1.2. Pilotage de la mise en œuvre.....	98
8.1.2.1. Organes de pilotage	98
8.1.2.2. Concertation des parties prenantes	99
8.2. Stratégie de suivi-évaluation	99
8.3. Facteurs de succès et de risque dans la mise en œuvre de la PCE	100
CONCLUSION	101
ANNEXES	102
Annexe1 : Cadre logique.....	102
Annexe2 : Récapitulatif de la stratégie	117
Annexe3 : Listes des participants (Ateliers de pré-validation et validation).....	118
Annexe3 : Document de TDR.....	120

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°	Désignation	Page
Tableau I	: Evolution de la population de la Commune de Grand-Popo	21
Tableau II	: Présentation de l'évolution de la production des principales spéculations entre 2011 et 2020	23
Tableau III	: Présentation de l'évolution des superficies emblavées par spéculations entre 2011 et 2020	23
Tableau IV	: Présentation des familles d'activités dans destination touristique la Grand Popo	28
Tableau V	: Présentation des différentes familles de services et exemples de services	29
Tableau VI	: Présentation des sites touristique et réceptifs hôteliers de la commune de Grand-Popo	31
Tableau VII	: Analyse stratégique (SWOT) de l'économie locale	33
Tableau VIII	: Distribution en pourcentage de la population active selon les branches d'activités	36
Tableau IX	: Distribution des ménages agricole par commune selon le type d'équipement	37
Tableau X	: Actions préconisées dans le PDC en vue de promouvoir la création de l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes	51
Tableau XI	: Actions envisagées dans le PDC en vue de promouvoir et de renforcer l'autonomisation des femmes.	52
Tableau XII	: Actions d'appui à l'insertion, à l'autonomisation et à l'emploi des jeunes préconisées avec la collaboration des partenaires	53
Tableau XIII	: Présentation des secteurs à forts potentiels et leurs difficultés	56
Tableau XIV	: Zonage du territoire de la commune de Grand-Popo	57
Tableau XV	: Problèmes auxquels est confronté la valorisation des potentialités et approches préconisées	59
Tableau XVI	: Principes directeurs devant guider l'action communale en matière de développement économique et de promotion de l'emploi au niveau local	62
Tableau XVII	: Plan d'action de la mise en œuvre de la politique communale (2021-2025	82
Tableau XVIII	: Rôles et responsabilités des acteurs	97
Tableau XIX	: Cadre logique	101

Tableau n°	Désignation	Page
Photo n°1	: Présentation d'un champ de maraîchage d'oignon à Nicoué-Condji (arrondissement d'Agoué).	22

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACED-ONG	Action pour l'Environnement et le Développement Durable
AEV	Adduction d'Eau Villageoise
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
ARCH	Assurance pour le Renforcement du Capital Humain
APRETECTRA	Association des Personnes Rénovatrices des Technologies Traditionnelles
ATDA	Agence Territoriale de Développement Agricole
BIT	Bureau International du Travail
BRS	Banque Régionale de Solidarité
SDAC	Schéma Directeur d'Aménagement Territorial
CED	Centre Mondial d'Excellence des Destinations
CESCA	Caisse d'Epargne, de Solidarité et de Crédit Autogéré
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CLIDE	Comités Locaux pour l'Insertion et le Développement Economique
CNE	Commission Nationale pour l'Emploi
CPS	Centre de Promotion Sociale
CQM	Certificat de Qualification au Métier
CQP	Certificat de Qualification Professionnelle
CVPC	Coopérative Villageoise de Producteurs de Coton
DDCAT	Direction Départementale de l'Artisanat et du Tourisme
DDE	Direction du Développement de l'Entrepreneuriat
DGPÉE	Direction Générale de Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi
DFQP	Direction de la Formation et de la Qualification Professionnelle
DGMPMEA	Direction Générale des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat
DGRCE	Direction Générale du Renforcement des Capacités et de l'Employabilité
DGT	Direction Générale du Travail
DIA/MPME	Direction de l'Innovation Technologique et de l'Assistance aux MPME
DPE	Direction de la Promotion de l'Emploi
ECO BENIN	ONG spécialisé dans la promotion des destinations d'Ecotourisme au Bénin
EMICOV	Enquête modulaire sur les conditions de vie des ménages
EPE	Equivalent Point d'Eau
FNDA	Fonds National de Développement agricole
FNPEEJ	Fonds National de Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes
FNPI	Fonds National de Promotion de la Jeunesse
FODEFCA	Fonds de Développement de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage
GIZ	Coopération Technique Allemande
GV	Groupe Villageois
GVC	Groupe à Vocation Coopérative
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MESFTP	Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle
MMPMEPE	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi
MTFP	Ministère du Travail et de la Fonction Publique
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisations Non Gouvernementales
OSC	Organisations de la Société Civile

PaDE	Partenariat Décentralisé pour l'Emploi
PADMAR-Bénin	Programme d'Appui au Développement du Maraîchage au Bénin
PAES	Programme d'Appui à l'Emploi Salarié,
PAG	Programme d'Actions de Gouvernement
PCE	Politique Communale de l'Emploi
PDC	Plan de Développement Communal
PDDC	Programme d'appui à la Décentralisation et au Développement
PEJ	Projet Emploi des Jeunes
PIFPEL	Projet d'Initiation à la Formation Professionnelle et au Leadership
PNE	Politique Nationale pour l'Emploi
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTD	Programme Pays pour la Promotion du Travail Décent au Bénin
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNIE 1	RNIE 1 Route Nationale Inter-Etats1
SFD	Système Financier Décentralisé
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
TDL	Taxe de Développement Local
UE	Union Européenne
UNACREP	Union Nationales des Caisses Rurales d'Epargne et de Prêt
UNDAF	le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

BIBLIOGRAPHIE (STRUCTURES ET PERSONNES IMPLIQUEES DANS L'ETUDE)

Nom de l'enquêtée	Profession	Fonction	Sexe	Age	Contacts
DJOSSOU RODRIGUE	Spécialiste des risques et catastrophes, gestionnaire des projets	Chef service développement local et planification	Masculin	35	95152138
METANGNI Yolande	Comptable	Chef service affaires financières	Féminin	45	66246230
MENSAH Amah	Spécialiste du Développement Local et de la Planification	Secrétaire général de la Mairie de Grand Popo	Masculin	54	95455496
AMEGLETO Isidore	Financier	Gestionnaire de guichet	Masculin	41	96773478
ATATCHO, M. Flora	Agronome	Chef cellule communale	Féminin	33	97609113
EBOUE K. Bruno	Entrepreneur	Chef d'arrondissement Gbéhoué	Masculin	38	96023650
YAOVI AVOSSE Barnabé	Gestionnaire comptable	CA Adjaha	Masculin	50	97534134
HOUNAKE Didier	Économiste	2eme Adjoint au Maire de Grand Popo	Masculin	40	97686292
MIDIGOHI GBENASSOU VICTORIN	Inspecteur de l'enseignement primaire	Chef de Région Pédagogique 43	Masculin	56	97859901/ 94686941
Tomedé Gislain	Ingénieur énergétique	Manager	Masculin	51	97480801
Zannou Marie Thérèse	Professeur de français	Professeur de français	Féminin	49	95314611/602 09741
Akakpo Richard	Coordonnateur Alphabétisation	Coordonnateur Alphabétisation	Masculin	59	66894724
BYLL CATAFIA Théodore	Enseignant	Professeur d'anglais	Masculin	45	64450619
KAKPIK Sylvain	Enseignant secondaire	Professeur de physique chimie	Masculin	45	94971934
MENSAH Kikou Roger	Cultivateur	Cultivateur	Masculin	65	65172973
KOTY JUSTIN (syndicaliste)	Professeur d'anglais	Professeur d'anglais	Masculin	33	60424428
HOUNKPE ANANI FELIX	Professeur de français	Professeur de français	Masculin	49	94502119
HOUESSOU VICTOR	Couture	Agent de sécurité	Masculin	60	99716869
Anani Aima Nonviogbo	Ménagère	Vendeuse	Féminin	41	97425512/654 16249
NANNI Coffi Isidore	Conseiller pédagogique	Conseiller pédagogique	Masculin	43	97262099

RESUME

En prélude à l'élaboration de son document de Politique communale de l'emploi de la Commune de Grand-Popo, un diagnostic de la situation de l'emploi des jeunes et femmes a été réalisé en corrélation avec les potentialités de l'économie locale, facteurs de promotion et de création d'emploi. Dans ce cadre, l'objectif assigné au Cabinet est d'assurer la facilitation technique de la Commune de Grand-Popo afin que cette dernière définisse ses stratégies de développement économique favorables à la promotion de l'emploi à la base.

Concrètement, il s'agit de : (i) établir le diagnostic de la situation de l'emploi de la commune dans une approche participative avec tous les acteurs ; (ii) identifier les atouts et potentialités sur lesquels la Commune de Grand-Popo peut s'appuyer comme leviers pour créer les conditions et les opportunités favorables à la création d'emplois locaux ; (iii) élaborer des plans d'actions dynamiques et adaptés aux spécificités en vue de permettre l'exploitation concrète des potentialités de la commune dans le cadre de l'opérationnalisation des documents de Politique Communale, enfin ;(iv) proposer un dispositif de suivi de la mise en œuvre des plans d'actions (au plan local ; départemental et national).

L'étude a ciblé 95 acteurs de toutes catégories socio-professionnelles, autorités politico-administratives, des techniciens et personnes ressources provenant du secteur public, du secteur privé économique et des organisations de la société civile axées sur les problématiques de développement économique et celles de l'emploi des jeunes et des femmes. La répartition donne : 25 acteurs stratégiques, 03 acteurs opérationnels, 05 les acteurs de soutiens et 62 groupes cibles dont les acteurs économiques, les diplômés sans emploi et les chômeurs. La collecte a été réalisée au moyen des guides d'entretien semi-structuré individuels digitalisés et des guides d'animation des discussions de groupes.

A l'issue de l'analyse des données débouchant sur les résultats, il est à retenir que la problématique de la situation de l'emploi dans la Commune se pose en termes d'insuffisance de formation, de qualification, de refus de certaines jeunes d'exercer l'emploi alternatif autre que ceux pour lesquels ils sont formés, de manque d'initiatives pour l'entrepreneuriat et l'emploi indépendant chez d'autres. Dans la commune, il existe des diplômés sans emploi, des chômeurs, des demandeurs d'emploi qui sont, soit diplômés, soit qualifiés, soit sans qualification. Parmi les diplômés, il y a certains qui ont déposé des dossiers dans des entreprises ou administrations et attendent d'être recrutés, d'autres à défaut d'être recrutés suivant le profil de leur formation, utilisent une approche d'adaptation en s'adonnant aux activités du milieu telles que le maraîchage, la pêche, le commerce, qu'exercent ceux qui ne sont pas diplômés. Il existe des diplômés sans emploi qui sont à la charge de leurs parents et il y en a qui sont inactifs. Il est noté par ailleurs, l'inexistence des structures d'embauche, le faible investissement des initiatives des groupements, un faible leadership au niveau des organisations d'intérêts économiques. A cela, s'ajoutent la précarité, le caractère saisonnier de certains emplois et la modernisation insuffisante des activités agricoles. Il n'existe vraiment pas de débouchés car les jeunes finissent les études mais ils ne trouvent pas de travail, parce que le marché de l'emploi est saturé. Un autre problème auquel ils sont confrontés est relatif à l'inadéquation entre la formation et le marché de l'emploi. C'est un problème national certes, qui n'est pas spécifique à la Commune mais qui nécessite également des solutions adaptées et innovantes au niveau local.

Face à cette situation, la Mairie appuie à travers la Division d'Appui aux Initiatives Communautaires du service de développement local et de la planification les organisations dans la formalisation administratives (statuts, règlements intérieurs, organisation d'AG, registres de commerces, etc), dans les appuis à la gestion et à la recherche de financement. Elle facilite également la mise en contact desdites organisations avec les institutions d'octroi de crédit à défaut de trouver des financements nécessaires pour valoriser ses potentiels économiques (potentiels hydroagricole et touristiques) majeurs. Le diagnostic révèle les enjeux, les défis et les perspectives en matière de promotion de l'emploi dans la Commune. Face à ce tableau peu reluisant, la définition de la Politique Communale de l'emploi de la commune de Grand-Popo voudrait s'appuyer sur le développement économique local axé sur la valorisation des potentialités/atouts du milieu tel que planifié dans le Plan de Développement Communal (PDC), comme levier de création des conditions favorables à la promotion de l'emploi. Dans cette perspective, certaines actions inscrites dans l'agenda de la mise en œuvre du PDC actuellement en vigueur sont systématiquement versées dans le document de Politique Communale de l'emploi conformément à la politique de l'emploi élaborée pour permettre la cohérence dans l'action communale et la facilitation de la mise en œuvre.

La Politique Communale de l'emploi de Grand-Popo pour les cinq (05) prochaines années, c'est-à-dire, de 2021 à 2025, a été définie sur la base de 4 orientations stratégiques bâties autour de 12 axes stratégiques déclinés en 54 actions visant 78 groupes cibles (agregés ou non). La mise en œuvre de la présente Politique Communale de l'Emploi qui se veut être un renfort du plan de développement afin de booster la promotion de l'emploi nécessite un investissement financier de **Trois cent soixante-quatorze million neuf cent vingt mille (374 920 000) francs CFA.**

1. INTRODUCTION

Cette note introductive fait la présentation de la commune, énonce le contexte de l'étude, les objectifs généraux et spécifiques ainsi que la définition des concepts clés.

1.1. Présentation de la Commune de Grand-Popo

Située au Sud-ouest du département du Mono, la commune de Grand-Popo est limitée au Nord par les Communes d'Athiémé, de Comé et de Houéyogbé, au Sud par l'Océan Atlantique, au Sud-Est par les Communes de Ouidah et de Kpomassè et à l'Ouest par la République du Togo.

Localisée entre 1°30' et 2°00' de longitude Est et 6°10' et 6°30' de latitude Nord, la commune de Grand-Popo s'étend sur une superficie de 289 km², soit 7,2% de l'ensemble du département du Mono pour une densité moyenne de population d'environ 230 habitants/km². Traversée par la Route Nationale Inter-Etat n°1 Cotonou-Lomé bitumée et en bon état, la Commune de Grand-Popo est située à 57 km de Lokossa, Chef-lieu du Département du Mono et à 85 km de Cotonou. D'après les travaux de l'INSAE (2016), le taux de la population active de la Commune est estimé à 31,90% de sa population totale. Ainsi, les questions de l'emploi constituent dans cette commune en particulier une préoccupation majeure à l'instar d'autres communes du Bénin.

1.2. Présentation du contexte de l'étude

Les Nations Unies dans leur déclaration du Millénaire en 2000, avaient défini huit (08) Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) auxquels ont adhéré 189 pays dont le Bénin. Après 15 ans de mise en œuvre, des progrès significatifs ont été réalisés pour de nombreuses cibles. Malgré ces efforts, des inégalités et difficultés persistent dans tous les domaines du développement parce qu'ils n'ont pas intégré les priorités sécuritaires ou environnementales, ou encore la question de la vulnérabilité des populations. Au terme de l'échéance, l'expérience des OMD a livré de précieux enseignements à l'heure d'entreprendre et de réaliser les nouveaux objectifs pour remplacer les anciens. C'est dans ce sens que les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été formulés pour continuer et améliorer les avancées des OMD. Les ODD constituent un programme universel de développement durable, appelant toutes les Nations à poursuivre une stratégie globale qui associe les trois dimensions du développement durable que sont : la croissance économique, l'intégration sociale et la durabilité environnementale, adossées à une bonne gouvernance.

Le Bénin en sa qualité de membre de la communauté internationale, a adhéré à toutes les décisions prises au niveau international, concourant au bien-être économique et social de sa population. C'est ainsi qu'en 2015 le Bénin a marqué son adhésion à « l'agenda 2030 » qui comprend 17 ODD dont le huitième vise à « **promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous** ». Bref, l'année 2015 est marquée par le passage des OMD aux ODD qui a permis au Bénin d'ajuster sa politique de développement en général et celle de l'emploi en particulier et pour cause.

L'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes au Bénin constituent une réalité de plus en plus complexe à traiter en raison de sa nature diversifiée et multidimensionnelle que par le passé. Et pour cause, les performances socioéconomiques des dernières années au Bénin n'ont pas permis d'infléchir significativement la pauvreté de façon générale et particulièrement au niveau des jeunes et des femmes dont la plupart sont confrontés quotidiennement aux problèmes d'emploi. La problématique de l'emploi particulièrement au niveau de ce segment social connaît à la fois une amplification et une complexification en raison de la croissance démographique, de l'inadéquation des formations avec les besoins du marché de l'emploi et de l'inflation observées dans les pays en voie de développement, dont la République du Bénin.

Les statistiques récentes révèlent que 81,1% des emplois sont vulnérables au Bénin. [...] 53,1% des chômeurs voudraient évoluer à leur propre compte (INSAE, Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, 2018). Pendant qu'une forte représentation des jeunes subit le chômage et le sous-emploi en forte progression, il est noté un faible taux de chômage au sens du BIT (2,3%), mais qui contraste avec un fort taux de sous-emploi (70%), un faible niveau d'emploi salarié (7,9%), indicatifs d'une précarité de l'emploi des points de vue de la rémunération et de la protection sociale.

Pour y remédier, l'Etat béninois a décidé de transformer les bases humaines et matérielles de son développement en optant pour l'insertion des personnes vulnérables (jeunes, femmes notamment.) dans le système de production à travers sa politique de croissance pour la réduction de la pauvreté. La persistance du phénomène de chômage et de sans emploi exige des politiques d'emploi nationales et sectorielles cohérentes et efficaces, y compris des programmes de formation et un soutien à la recherche d'emploi. Dans cette perspective, une série de mesures, de politiques, de stratégies et d'actions prenant en compte la décentralisation et la territorialisation du développement a été définie afin de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des couches défavorisées.

Parmi les dispositifs mis en place par le Bénin pour juguler la crise de l'emploi figure la création de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) placée sous la tutelle du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi. Dans l'optique d'assumer efficacement sa mission et accomplir son rôle d'institution de proximité et de facilitateur des initiatives de promotion de l'emploi surtout au niveau local, cette agence s'est engagée dans un Partenariat Décentralisé pour l'Emploi (PaDE) avec la Commune de Grand-Popo. Il s'agit de l'une des mesures actives sur le marché de l'emploi qui vise le développement des initiatives décentralisées de promotion de l'emploi et une meilleure implication de la commune dans la promotion de l'emploi. C'est dans ce cadre que l'ANPE a pris l'initiative depuis 2017 d'appuyer chaque année sur son budget les communes à l'élaboration de leur document de Politique Communale de l'Emploi (PCE) et ce, conformément à la Politique Nationale de l'Emploi et aux objectifs du Gouvernement béninois relatifs à la territorialisation de la promotion de l'emploi. Comme on peut s'en apercevoir, c'est un double objectif. Il s'agit d'identifier les approches d'emploi intégrées et adaptées aux réalités de la commune de Grand-Popo en tenant compte de ses spécificités et potentialités socioéconomiques et d'accroître les capacités d'intervention de cette Collectivité Locale dans la perspective de valoriser ses potentialités pour la promotion de

l'emploi. C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente mission d'élaboration de la Politique Communale de l'Emploi au profit de la commune des Grand-Popo.

1.3. Rappel des objectifs et résultats attendus

Ils sont précisés à deux niveaux.

1.3.1. Objectifs poursuivis

1.3.1.1. Objectif général

L'objectif général consiste à fournir un appui technique à la Commune de Grand-Popo dans le cadre de l'élaboration de sa Politique Communale pour l'Emploi afin qu'elle dispose désormais de stratégies de développement économique favorables à la promotion de l'emploi à la base.

1.3.1.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agit pour l'équipe de consultant de :

- établir le diagnostic de la situation de l'emploi de la commune dans une approche participative de tous les acteurs ou couches sociales de la commune ;
- identifier les atouts et potentialités de la commune qui constituent des opportunités de création d'emplois locaux ;
- élaborer des plans d'actions dynamiques et adaptés aux spécificités en vue de permettre l'exploitation concrète des potentialités de la commune dans le cadre de l'opérationnalisation des documents de Politique Communale ;
- proposer un dispositif de suivi de la mise en œuvre des plans d'actions (au plan local ; départemental et national).

1.3.2. Résultats attendus

Les résultats attendus de la présente mission de diagnostics sont les suivants :

- le diagnostic du secteur de l'emploi est réalisé dans une approche participative avec tous les acteurs à tous les niveaux dans la commune ;
- les potentialités et les atouts créateurs d'emplois sont identifiés dans la commune et les opportunités qu'ils peuvent offrir sont définies ;
- des plans d'actions dynamiques et adaptés aux spécificités en vue de permettre l'exploitation concrète des potentialités de la commune dans le cadre de l'opérationnalisation des documents de Politique Communale sont élaborés ;
- un dispositif de suivi de la mise en œuvre des plans d'actions (au plan local ; départemental et national) est proposé.

1.4. Définition des concepts clés

Pour avoir une même compréhension du contenu du présent rapport, certains concepts ont été clarifiés ainsi qu'il suit :

Politique : elle désigne les interventions d'une autorité investie de la puissance publique et de la légitimité gouvernementale sur un domaine spécifique de la société ou du territoire (Thoenig Jean-Claude, 1989)

Emploi : C'est toute occupation professionnelle légale et rémunérée, répondant à un besoin social, économique solvable exercé à titre personnel (auto emploi) ou le compte d'autrui (emploi salarié).

Selon le BIT, c'est les personnes pourvues d'un emploi qui comprennent toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui se trouvaient, durant une brève période de référence spécifiée telle qu'une semaine ou un jour, dans les catégories suivantes : a) "emploi salarié" (qui sont au travail ou ont un emploi mais ne sont pas au travail), b) "emploi non salarié" (qui sont au travail ou ayant une entreprise mais n'étant pas au travail). Dans la pratique, on peut interpréter la notion de "travail effectué au cours de la période de référence" comme étant un travail d'une durée d'une heure au moins. Le concept personne au travail fait référence à des personnes, qui durant la période de référence, ont effectué soit un travail (au-delà d'une heure) en vue d'un salaire, soit ont bénéficié d'un gain familial en espèce ou en nature.

Employabilité : C'est la capacité d'un individu ou groupe d'individus à occuper un emploi. Elle dépend de plusieurs facteurs. Pour la présente étude, l'accent est mis sur la tendance ou non à l'abandon dans chaque corps de métier, appréciable à travers l'exercice ou non d'une activité secondaire par chaque artisan du secteur. Il est également pris compte la disponibilité des produits financiers adaptés au besoin des artisans.

Employabilité du métier : Elle désigne dans le cadre de cette étude la capacité du métier à absorber ceux qui y sont formés.

Chômage : cette notion désigne la situation d'inactivité d'une personne qualifiée et sans revenu, et désireuse de s'insérer dans la vie active. Selon le BIT, les chômeurs comprennent toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié, qui au cours de la période de référence étaient : a) "sans travail", c'est-à-dire qui n'étaient pourvus ni d'un emploi salarié ni d'un emploi non salarié ; b) "disponible pour travailler" dans un emploi salarié ou non salarié durant la période de référence ; c) "à la recherche d'un travail", c'est-à-dire qui avaient pris des dispositions spécifiques au cours d'une période récente spécifiée pour chercher un emploi salarié ou un emploi non salarié, c'est le chômage au sens du BIT. Aux fins de comparabilité internationale, la période de recherche d'emploi est souvent définie comme les quatre semaines précédentes, mais cela varie d'un pays à un autre. Le chômage au sens large comprend les chômeurs au sens du BIT plus les chômeurs découragés. Les chômeurs découragés sont des personnes sans travail, disponibles pour travailler mais qui ne recherche pas de travail parce qu'ils sont découragés soit pour avoir déjà cherché en vain du travail, soit parce qu'ils pensent ne pas avoir les chances d'être retenus pour un emploi.

Insertion professionnelle : Il s'agit d'actions entreprises par une personne en vue d'intégrer la vie active professionnelle.

Autonomisation : l'autonomie signifie la capacité d'un individu de conserver son intégrité et son indépendance vis-vis du milieu physique et social (Grawitz, 2004). Par déduction,

l'autonomisation de la femme est donc le processus au terme duquel une femme devient capable d'assurer son auto suffisance.

Entrepreneuriat : l'entrepreneuriat recouvre les activités qui concourent à la formation et la croissance d'une entreprise dont la conséquence première est à la création de valeur.

Métier Porteur : La caractéristique de métier porteur dans le cadre de l'étude, sera attribuée au métier présentant des aspects suivants :

- existence d'employabilité ;
- existence du marché local ;
- facilité relative ou prononcée d'approvisionnement en matière première/intrant ;
- non saturation du marché local ;
- tendance au non abandon ;
- évolution positive des recettes à moyen ou long terme ;
- amélioration de la propension à épargner des acteurs ; et
- revenu individuel moyen supérieur ou égal au seuil de pauvreté de la localité.

Il est à préciser que toutes ces caractéristiques devront être dans une moindre mesure corroborées avec les perspectives de développement de la localité concernée.

2. METHODOLOGIE DE REALISATION DE LA MISSION

La réalisation du présent diagnostic de la situation de l'emploi a suivi une démarche méthodologique rigoureuse et participative dont le descriptif est présenté dans les lignes suivantes.

2.1. Champ thématique de l'étude

Le fait que la situation de l'emploi résulte d'un ensemble de facteurs internes comme externes (économiques, sociaux, politiques, environnemental, culturels et techniques), les uns en interrelation avec les autres, ou entretenant des relations de cause à effet, il va s'en dire que le champ thématique à explorer sera aussi global que multidimensionnel. Dans cette perspective, évoquer la problématique de l'emploi amène à s'interroger sur un certain nombre de thèmes, de concepts et d'approches. Concrètement, la présente étude s'est focalisée sur :

- la perception de l'emploi, de l'insertion professionnelle, l'autonomisation des femmes et de l'entrepreneuriat ;
- la perception du phénomène des « sans emploi » et celui du chômage et leurs implications ;
- les expériences de l'emploi et du travail ;
- les problèmes de l'emploi en termes quantitatifs et qualitatifs (précarité, vulnérabilité, conditions d'exercice de l'emploi, violation des droits fondamentaux du travail) ;
- les grandes tendances de l'emploi dans la Commune ainsi que les principaux défis à aborder ;
- leurs complexités, chevauchement et leurs diversités en fonction des réalités locales, du niveau de développement de la Commune et des fractions de la population ;

- les opportunités de création d'emploi et les contraintes dans le travail ;
- la question de formation, de l'employabilité et de l'accès des jeunes et femmes à l'emploi avec les préoccupations sociales associées ;
- les causes ou raisons de sous-emploi chez les jeunes et femmes ;
- la dynamique sur l'économie locale et les potentiels et atouts (naturels ou non) favorables à la création d'emplois au profit des jeunes et des femmes pour juguler leur chômage et leur situation de sans-emploi ;
- les métiers porteurs ou d'avenir dans la Commune ; et,
- les interventions des organisations et programmes/projets intervenant dans la promotion de l'emploi dans la commune.

2.2. Démarche méthodologique

Elle se présente comme suit :

2.2.1. Type et nature de l'étude

Il s'agit d'une analyse diagnostique et exploratoire de la situation de l'emploi dans la commune de Grand-Popo qui est appréhendée à la fois en termes quantitatifs et qualitatifs. Par conséquent, l'étude est de type diagnostic et mixte (qualitatif et quantitatif).

2.2.2. Population, groupes-cibles et stratégie d'échantillonnage

La population de la présente étude est constituée des jeunes et des femmes de la Commune de Grand-Popo en situation ou non de l'emploi, à la recherche de l'emploi ou de l'autonomisation, les acteurs économiques (chefs d'unités de production et de transformation, chefs d'entreprises), les autorités politico-administratives, les agents communaux, les acteurs et responsables de programmes/projets intervenant dans l'insertion professionnelle, l'autonomisation des femmes, la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi.

S'agissant de la stratégie d'échantillonnage, celle adoptée et utilisée s'est appuyée sur une combinaison de choix raisonné, de choix par réseau et de choix aléatoire stratifié en fonction du profil des participants.

Les acteurs stratégiques au niveau communal (25)

- les autorités politico administratives communales (le 2^{ème} Adjoint au Maire et deux Conseillers communaux) ;
- les responsables et membres de huit (08) Organisations de la Société civile axées sur les thématiques en lien avec le développement économique, l'emploi des jeunes et des femmes, la défense des intérêts corporatistes à raison de trois à quatre personnes par organisation :
 - Association des habilleurs professionnels de la Commune des Grand-Popo ;
 - Association des dessinateurs de la commune de Grand-Popo ;
 - Association des Jeunes de la commune de Grand-Popo ;
 - Association des photographes professionnels de la Commune de Grand-Popo ;
 - Association des personnes handicapées de la commune de Grand-Popo ;

- Association professionnelle des producteurs maraîchers de Grand-Popo ;
- Association des femmes pour le développement de la Commune des Grand-Popo ;
- Syndicat d'enseignement de base.

Les acteurs opérationnels (03)

- Le Secrétaire Général de l'Administration communale et deux chefs de services communaux (Chef Service Développement Local et Planification, Chef Service Affaires Economiques et Financières).

Les acteurs de soutiens au niveau communal (05)

- Responsable de la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel (CLCAM) de Grand-Popo
- Chef Cellule Communale des Grand-Popo de l'Agence Territoriale de Développement Agricole (01) ;
- Chef région pédagogique 43 (01) ;
- Conseiller pédagogique (01) ;
- Syndicaliste (01)

Les groupes cibles (62)

- Employeurs /entreprises, unités de production ou de transformation (12) ;
- Personnels des entreprises et unités de production (24) ;
- Diplômés sans emploi et chômeurs (20) ;
- Parents d'élèves ou d'étudiants (04) ;
- Enseignants /formateurs (04) ;
- Responsables de syndicats de base (02).

2.2.3. Mission technique

Elle a été conduite par un pool d'experts mobilisés par Jaguar SARL. Dans le cadre de la mission, l'équipe de Consultants a bénéficié de la logistique et de l'appui technique du bureau d'étude, notamment en ce qui concerne la digitalisation des outils de collecte grâce à l'application ODK collect, mais également des clarifications et orientations en termes de solutions préconisées au niveau de l'économie locale. Pour les besoins des travaux de terrain, trois (03) agents-enquêteurs ont été recrutés, formés et impliqués dans la collecte des données empiriques sur la situation de l'emploi dans la Commune des Grand-Popo sous la direction, la coordination et la supervision du consultant. Au terme de la phase de collecte, le traitement et l'analyse des données recueillies ont été effectués et les résultats ont été exploités dans le cadre de l'élaboration du présent rapport. Tout le processus a été conduit sous la direction administrative du Jaguar SARL dont les obligations ont consisté entre autres à :

- valider le protocole, les outils de collecte et le chronogramme de l'étude ;
- faire le suivi du processus de l'étude et veiller au respect du protocole et de la méthodologie ;
- valider le document produit par l'équipe de Consultants ainsi que ses annexes;

- veiller à la qualité des produits finaux.

2.2.3.1. Revue documentaire

Elle a consisté à la consultation et à l'exploitation d'un certain nombre de documents axés sur les questions de développement économique et social de façon globale et celles en lien avec la promotion de l'emploi aux plan national et local. Il s'agit entre autres du Programme d'Action du Gouvernement, du Rapport de priorisation des cibles des ODD au Bénin la Politique Nationale de l'Emploi 2020-2025, du Plan du Développement Communal des Grand-Popo, etc.

2.2.3.2. Conception technique

Partant des informations tirées de la revue documentaire, le protocole de l'étude et l'ensemble des outils de travail ont été conçus et validés. Pour procéder à leur finalisation, les outils notamment les quatre (04) guides ont été digitalisés au moyen de l'application ODK Collect et implémentés sur les téléphones portables du personnel mobilisé pour les besoins de la collecte. Le pré-test des outils de collecte s'est opéré grâce à l'utilisation desdits portables comme des instruments modernes de collecte de données. Seul le guide d'animation des discussions de groupes avec les Organisations à caractères économique et social n'a pas connu de digitalisation.

2.2.3.3. Recrutement et formation du personnel de l'enquête

Trois (03) agents de terrain dont une (01) femme avec un niveau d'étude supérieur (le diplôme de licence au minimum) ont été recrutés et formés pendant une journée afin de les mieux outiller et préparer pour les travaux de terrain. Cette session de formation s'est déroulée le 09 octobre 2020 dans les locaux du Cabinet Jaguar et a été animée par le Consultant Principal.

Les modules de formation ont porté sur les thèmes suivants :

- i. le protocole de réalisation de l'étude diagnostique ;
- ii. les différents techniques et outils de collecte de données retenus pour le diagnostic;
- iii. les rôles et responsabilités du personnel d'appui (agents-enquêteurs) ;
- iv. les exigences et l'éthique dans la conduite d'une enquête mixte en rapport avec les spécificités de l'étude ;
- v. l'application ODK collect : utilités, fonctionnement et modes d'utilisation.

La formation s'est achevée par un pré-test qui a permis de vérifier la fonctionnalité et la fiabilité du dispositif de collecte.

2.2.3.4. Collecte des données

Les activités de collecte de données se sont déroulées du 12 au 17 octobre 2020 dans la Commune de Grand-Popo. Sur le terrain, les acteurs prévus pour participer à la phase de collecte ont été identifiés, mobilisés et consultés voire interrogés selon la procédure définie dans le protocole. La collecte a permis de disposer d'une base d'informations et de données nécessaires à la réalisation du diagnostic de la situation de l'emploi dans la commune des Grand-Popo.

La collecte a connu l'utilisation de trois (03) techniques. Il s'agit principalement de :

- ✓ **la réalisation des entretiens** semi-structurés individuels avec les personnes ressources (autorités politico administratives communales, acteurs opérationnels, acteurs de soutiens au niveau communal, groupes cibles) au moyen d'un guide d'entretien ;
- ✓ **la réalisation entretiens collectifs ou des discussions de groupes** avec les organisations de la société civile au moyen d'un guide d'entretien ;
- ✓ **l'observation** et la **visite** de certains sites et d'unités de production et de transformation.

2.2.3.5. Traitement et analyse des données

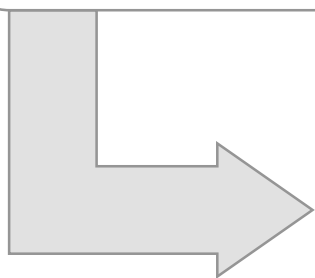
Les données issues des différents guides d'entretien semi individuel ont été directement saisies, enregistrées, puis vérifiées et corrigées sur les portables grâce à l'application ODK Collect, avant d'être envoyées dans la base de données mise en place sur un serveur. La base a été apurée en éliminant les valeurs aberrantes. L'analyse statistique est rendue automatique en raison de l'informatisation desdits outils au moyen de la plateforme kobotoolbox. Le traitement des données qualitatives s'est opéré manuellement et a fait d'abord l'objet de synthèse avant d'être analysés et interprétés.

Les logiciels informatiques tels que Word, Excel et ODK Collect et le serveur Kobotoolbox ont également contribué à réaliser ces traitements.

Les quatre techniques principales utilisées pour effectuer les analyses sont :

- i. l'analyse statistique descriptive des données quantitatives découlant des entretiens semi structurés : elle a permis de dégager des tendances sur la base des statistiques obtenues par rapport à des modalités clés retenues sur la situation de l'emploi des jeunes et de l'autonomisation des femmes dans la Commune.
- ii. l'analyse de contenu appliquée aux données qualitatives issues des entretiens semi-structurés et des discussions de groupes : elle repose sur une démarche qualitative opérée en plusieurs phases.
- iii. l'analyse diagnostique fondée sur la rétrospective et la synchronie : elle a non seulement permis d'appréhender l'interdépendance entre les différents facteurs déterminant les dynamiques autour de la promotion de l'emploi et les spécificités de la situation de l'emploi dans la commune concernée.
- iv. l'analyse exploratoire reposant sur l'analyse structurelle et le jeu des acteurs : Elle a permis non seulement d'insister sur les éléments structurels (facteurs et variables clés, agents de changement) et structurants (liens entre les acteurs internes et externes, etc.), mais aussi de repérer les relations de cause à effet en lien avec la promotion de l'emploi. Elle permet par ailleurs de déceler les tendances et contre-tendances d'évolution, d'identifier les continuités, les ruptures et les bifurcations des variables de l'environnement économique et politique dans la perspective d'élaborer des stratégies d'intervention possibles en termes de politique communale en vue d'améliorer la situation de l'emploi dans la commune des Grand-Popo.

PREMIÈRE PARTIE



**Analyse diagnostique
de la situation de
l'emploi**



Chapitre1 : Situation démographique et socioéconomique

Ce premier chapitre tel qu'il est intitulé s'intéresse aux réalités démographiques et socioéconomiques de la Commune de Grand-Popo comme des éléments intervenant dans la dynamique de l'emploi.

1.1 Situation démographique

Elle est appréhendée à travers la croissance démographique et la structure de la population dans la mesure où ces variables peuvent influencer positivement ou négativement les dynamiques qui interviennent dans la promotion ou la création de l'emploi.

En 2013, la Commune de Grand-Popo comptait une population de 57636 habitants dont 28237 hommes et 29399 femmes correspondant respectivement à 49% et à 51% de la population (INSAE/RGPH4,2013). Parmi cette population, il avait été dénombré 779 personnes handicapées représentant un taux de 1,35 %. La population urbaine représente un taux de 51,6 % contre 48,4 % pour le milieu rural.

Par rapport à la croissance démographique, la Commune avait enregistré un taux d'accroissement intercensitaire évalué à 5,04 % par l'INSAE (2013). Sur cette base et en considérant la population de 2013 comme référence, la population en 2020 est estimée à 73310 habitants suivant les projections effectuées. Il importe de préciser que Agoué et Grand-Popo sont les deux arrondissements les plus peuplés de la commune

Le tableau I suivant met en évidence l'évolution de la population

Tableau n° I : Evolution de la population de la Commune de Grand-Popo

Modalités	Référence	Projections (en hbts) avec un taux d'accroissement de 5,04%							
Année	2013	2018	2019	2020	2021	2021	2023	2024	2025
Population	57636	66444	69793	73310	77005	80886	84963	89245	93743

Source : INSAE, RGPH4 de 2013

S'agissant de la structuration par âge de la population, les individus ayant un âge inférieur à 15 ans représentent une proportion de 40,87%. Ceux dont l'âge est compris entre 15 et 59 ans correspondent à un taux 51,74%. Les personnes âgées de plus 60 ans donnent un pourcentage de 7, 22% (estimations faites à partir des statistiques contenues dans les cahiers des villages et quartiers de ville du département du Mono, INSAE, 2016).

1.2. Situation socioéconomique

Il s'agit de la description des composantes de l'économie locale secteur par secteur.

1.2.1. Secteur primaire

Le secteur primaire est appréhendé à travers la description des activités comme la production végétale, la pêche, la production animale, l'exploitation forestière et de l'exploitation minière.

1.2.1.1 La production végétale

La production végétale demeure l'activité principale (PDC troisième génération 2019-2023). En 2016, Elle était assurée entre autres par 177 Coopératives Villageoises de Producteurs de Coton et 8 Groupements à Vocation Coopérative. (TBS, 2018). Les populations de la commune pratiquent les cultures comme le maïs, le manioc, le niébé, le riz et les cultures maraîchères qui viennent largement en première position. L'agriculture, la pêche et la chasse occupent 35,8% de la population active de la commune (INSAE RGPH4, 2013).

La production végétale de type familial pratiquée est caractérisée par l'usage d'équipements majoritairement traditionnels qui nécessite une demande élevée de la main d'œuvre. Deux types de main d'œuvre sont utilisés dans les exploitations agricoles : la main d'œuvre salariée et la main d'œuvre familiale constituée du père de famille, son épouse et ses enfants. Les salariés sont composés en grande majorité des élèves qui sont disponibles en périodes des congés ou des vacances. C'est ce qui explique qu'en milieu de l'année scolaire, les entrepreneurs agricoles ont des difficultés à avoir de la main d'œuvre ; leurs enfants ne sont disponibles que pendant les week-ends. Ils font alors recours aux jeunes déscolarisés ou en fin d'apprentissage en quête de fonds pour faire face aux charges de leur libération.

1.2.1.1.1. Le maraîchage

Les cultures maraîchères constituent la principale activité agricole avec en moyenne, une production annuelle de 5810,04 tonnes correspondant à une superficie moyenne emblavée de 501,9 hectares (Mairie Grand-Popo, 2019). La photo n°1 présente un domaine de maraîchage d'oignon dans le village de Nicoué-Condji dans l'arrondissement d'Agoué.



Photo n°1 : Présentation d'un champ de maraîchage d'oignon à Nicoué-Condji (arrondissement d'Agoué).

Source : Cliché Medji Alain Octobre 2020

En dépit du fait que la culture de l'oignon occupe une place de choix dans la production végétale, elle a connu une importante baisse de performance ces dernières années et s'établit à un taux de 1,4%. Cette chute de performance s'explique entre autres par :

- les problèmes d'ordre général que sont l'insuffisance d'équipements et l'absence d'accompagnement financier ;
- les problèmes spécifiques comme l'organisation déficiente des acteurs du maraîchage, les pertes occasionnées par les inondations périodiques, la mévente et

la baisse des prix, les changements climatiques, la non maîtrise de l'eau et de sa conservation ;

- l'insécurité foncière de plus en plus grandissante puisque les maraîchers sont fréquemment inquiétés par les propriétaires terriens qui leur demandent de libérer les terres et les espaces côtiers (propices au maraîchage) mis à leur disposition;
- la rareté d'intrants spécifiques dans la commune (les semences, l'engrais, etc.) ; et ,
- les effets liés aux changements climatiques (destruction des plants par la pluie, la crue, la sécheresse, etc.).

1.2.1.1.2 Production des cultures vivrières

Les cultures céréalières occupent 60,6% des ménages agricoles contre 6,2% pour les cultures de rente (RGPH-4, 2016). De 2014 à 2020, la production du riz paddy a connu une importante évolution en passant de 739 tonnes à 961,20 tonnes (Mairie de Grand Popo-PDC3, 2019 ; ATDA, 2021). De janvier à décembre 2020, l'ATDA a enregistré la production de 3567 tonnes de maïs pendant que la production de manioc est estimée à 15250 tonnes pour la même période. Pour ce qui concerne le maïs et le riz, leur évolution est similaire avec une progression chaque année en dent de scie. Malgré l'évolution de la production du riz, les paysans manifestent peu d'engouement à la pratiquer parce que l'aménagement du bas-fond exige assez de moyens matériels modernes et adéquats qu'ils n'ont pas. Ceci montre les difficultés à mettre en valeur l'immensité et la richesse des bas-fonds dont dispose la Commune. Ceux qui mènent cette activité le font avec des moyens rudimentaires. Le tableau II présente l'évolution de la production des principales

Tableau n°II : Présentation de l'évolution de la production des principales spéculations entre 2011 et 2020

Cultures	2011	2012	2013	2014	2020
Maïs local	274,5	476,1	332	829	3567
Manioc	903,8	851,9	298	1710	15250
Niébé	9,9	10,2	04	26	-
Riz	108,8	193,1	282	739	961,20
Productions maraîchères	3924,4	10614,3562	2217,39	6484	-

Source : PDC3- Mairie Grand Popo, 2019 ; ATDA, 2021)

Les données révèlent une nette évolution des quantités produites et spécialement pour les cultures maraichères dont le développement est remarquable depuis 2012, une progression très importante de la quantité produite est observée. Le tableau n° III suivant présente l'évolution des superficies emblavées par spéculation entre 2011 et 2014

Tableau n°III : Présentation de l'évolution des superficies emblavées par spéculations entre 2011 et 2020

Cultures	2011	2012	2013	2014	2020
Maïs local	261,3	332	250	668	546
Manioc	67	53,8	18,5	104	1541
Niébé	14	15,6	05	39	-
Riz	24	42,9	62	149	72,75
Productions maraîchères	319,6	944	214	530	-

Source : PDC3- Mairie Grand Popo, 2019 ; ATDA, 2021

En 2016, la commune disposait de 14 magasins de stockage et de 05 aires de séchage du riz. Les producteurs végétaux sont confrontés au manque d'équipements, à l'absence d'accompagnement financier et à l'insécurité foncière. Ils enregistrent aussi des problèmes de mécanisation, de débouchés et d'écoulement des produits agricoles parce qu'il n'existe pas dans la commune un marché d'écoulement, etc.

1.2.1.1.3 Autres cultures

Les autres cultures pratiquées dans la commune de Grand-Popo sont la banane plantain, et le palmier à huile. Ces cultures sont exportées aussi bien dans l'hinterland que dans les grandes villes du Bénin telles que Cotonou, Porto-Novo et Parakou.

Il existe des palmeraies naturelles par endroits. De par la diversité de ses dérivés, la palmeraie joue un rôle très important dans l'économie locale, car elle fournit de la matière première pour les activités de transformation agroalimentaire telles que l'huile de palme, le vin du palme et le sodabi. En effet, l'huile de palme et le sodabi constituent une importante source de revenu pour les femmes et les hommes des arrondissements de Adjaha, Djanglanmey, Sazué.

La culture de la banane plantain est pratiquée dans les arrondissements de Djanglanmey et de Sazué. Elle fait partie des fruits largement produits dans la commune de Grand-Popo. La production intensive et industrielle est peu connue. La culture des bananiers plantains est pratiquée sur de très petites superficies et de façon isolée dans les systèmes de production traditionnelle, notamment dans les champs, autour des hameaux et des cases. Une grande partie du territoire de la commune, notamment à Tchanhoun est très propice à cette culture et pourrait donc être promue comme une culture de rente de la commune. Ces produits agricoles sont vendus sur les marchés de Comé, de Cotonou, de Porto-Novo ou sur place (PDC3 Mairie Grand Popo, 2019).

1.2.1.2 Pêche ou Production halieutique

Pratiquée principalement par les « Xwla » et « Xwéla » originaires du Bénin et les « Kéta » venus du Ghana, la pêche est exercée de façon artisanale par 0,7% des ménages agricoles sur tous les plans d'eau de la Commune tels que la lagune de Grand-Popo, l'océan Atlantique et sur le complexe Lac Ahémé-Chenal Aho (PDC3 Mairie Grand Popo, 2019).

Les techniques et engins de pêche utilisés sont :

- les hommes utilisent les filets et la nasse (surtout utilisée à Avlo). Il existe trois types de filets tels que la senne tournante, le filet dormant et le filet de requin pour exploiter toutes les espèces ;
- la balance à crabe est utilisée par les femmes qui s'adonnent essentiellement à la pêche de crabe.

Les formes d'exploitations les plus fréquentes sont les pêches fluvio-lagunaires et maritimes, la pisciculture. La pêche maritime artisanale est une activité présentant davantage de risques avec des noyades et des accidents sur l'océan. Elle nécessite aussi des moyens financiers importants pour l'équipement adéquat de départ. De plus, la pollution marine liée au phosphate de Kpémé contribue à la baisse de la rentabilisation de la pêche. Les pêches

maritime et continentale sont influencées par le comblement du lac, le rejet des déchets dans les plans d'eau, l'utilisation des techniques prohibées qui ont occasionné la régression de la pêche sur l'échelle des activités des Popo. Par ailleurs, suite à la mise en service du barrage hydroélectrique de Nangbéto, la période et la durée des crues sont devenues plus courtes et ne respectent plus la saisonnalité maîtrisée par les pêcheurs.

La pisciculture est peu développée dans la Commune et contribue faiblement au rendement en poisson. La commercialisation des poissons (tilapia ou clarias) se fait directement par les pisciculteurs sur le site d'élevage très souvent en juin. En dehors des commandes de certains clients, ces derniers choisissent souvent des périodes de fêtes pour opérer les pêches.

Les poissons, les crevettes, les crabes et les huîtres sont les principaux produits halieutiques les plus fréquents. Ces produits proviennent majoritairement de la pêche maritime puis de la pêche continentale. Chaque pisciculteur est autonome dans la définition des stratégies de pénétration du marché. La transformation des poissons comme le tilapia ou le clarias à des fins commerciales n'est pas encore une réalité.

De façon globale, les acteurs du sous-secteur de la pêche sont confrontés aux problèmes ci-après : le manque d'équipements et l'absence d'accompagnement financier.

De plus, ils font face aux problèmes d'absence de port de pêche, à des pêches infructueuses, et à des risques de noyades, à la raréfaction des ressources halieutiques due à la disparition de certaines espèces halieutiques, au problème de comblement du fleuve Mono, au manque d'équipements performants pour la pêche maritime, à l'ensablement des cours d'eau, à la conservation et à l'insécurité au niveau de la pêche maritime.

Aucune organisation n'a été identifiée pour la transformation des produits halieutiques dans la Commune. Cependant, on rencontre quelques femmes qui s'occupent du fumage des poissons importés. L'agriculture et la pêche occupent 35,8% de la population active de la commune (INSAE RGPH4, 2013).

1.2.13. Autres production de la commune

Il s'agit de la production animale, de l'exploitation forestière et de l'exploitation minière.

1.2.1.3.1 Elevage ou production animale

L'élevage occupe 0,2% des ménages agricoles (RGPH-4, 2016). Les espèces élevées dans la Commune sont les caprins, les bovins, les ovins, les porcins, la volaille et dans une moindre mesure les espèces non conventionnelles comme le lapin, l'aulacode, etc. (PDC3 Mairie Grand Popo, 2019). La production animale dans la Commune est de type extensif non professionnel (familial). Son développement est limité à cause des inondations cycliques qui provoquent des taux élevés de mortalité d'animaux par noyades et épizooties. La faible intégration de l'élevage à l'agriculture, la non utilisation des techniques d'intensification et surtout l'insuffisance de l'encadrement technique en matière de soins, de suivi vétérinaire et de vulgarisation des techniques de production intensive des espèces constituent des freins au développement de l'élevage dans la Commune. Par ailleurs, la commune compte 03 puits à grand diamètre (Puits pastoraux).

1.2.1.3.2. L'exploitation forestière

La production et l'exploitation forestière ne sont pas très développées dans la Commune de Grand-Popo (PDC3 Mairie Grand Popo, 2019). A l'origine, le climat du type subéquatorial, a favorisé l'existence d'une végétation dense dans la Commune. Celle-ci a presque totalement disparu et laissant place à des plantations artificielles de palmier à huile et des cocotiers. On rencontre aussi quelques arbustes de diverses essences et reliques de forêts faites de teck, d'Acacia auriculiformis, et d'Eucalyptus qui constituent les productions des exploitants forestiers de la Commune. Certaines essences forestières comme l'Iroko, le Samba et le Fromager se font de plus en plus rares dans la commune. Le bois de chauffe et le charbon de bois généralement utilisé proviennent pour une grande part des espèces forestières naturelles ou artificielles.

En matière de main d'œuvre, la population agricole de la commune est estimée à 13533 et représente 74,88% de la population active de la commune (INSAE-RGPH4, 2013). Au sein de cette population agricole figurent les pêcheurs, les éleveurs et les producteurs végétaux tels que les maraîchers, les producteurs des cultures vivrières, les exploitants forestiers. Chaque catégorie de producteur est confrontée aux difficultés de son sous-secteur, difficultés qui concourent aux problèmes d'entrepreneuriat et d'autonomisation des jeunes et des femmes.

1.2.2. Secteur secondaire

1.2.2.1 La transformation agro-alimentaire

Les unités économiques dans la commune sont constituées en majorité des unités de transformation artisanale (PDC3 Mairie Grand Popo, 2019). Il s'agit essentiellement de :

- la fabrication de l'huile de palme à partir des noix de palme ;
- la fabrication de l'huile de coco à partir des noix de coco ;
- la fabrication de la boisson locale communément appelée Sodabi à partir du vin de palme;
- la transformation du manioc en gari, tapioca et autres dérivés du manioc.

Les activités de fabrication de l'huile de palme, de l'huile de coco, du sodabi, du gari et autres dérivés du manioc occupent 0,3% de la population active de la commune (INSAE RGPH4,2013).

En dehors des produits agricoles, les produits des pêches (notamment le poisson) sont également transformés en poisson frit ou fumé. Ces activités sont pour la plupart exécutées par les femmes. Elles sont réalisées en groupement, mais beaucoup plus individuellement. Le plus grand problème rencontré dans ce domaine est le manque de moyens financiers pour la constitution de fonds de roulement, des matériels modernes de transformation et de stockage.

1.2.2.2. L'industrie

Il n'existe pas d'industrie digne du nom dans la commune de Grand-Popo. Cependant selon les données du RGPH4, l'INSAE a estimé 0,3% d'industries extractives et 16,2% d'industrie

manufacturières (INSAE, 2013). La commune dispose de deux mini-rizerie, deux décortiqueuse de riz, deux batteuse de riz, deux dispositif d'étuvage de riz (à ADJAHA et à GBEHOUE).

1.2.2.3. L'exploitation minière

L'exploitation minière n'est pas très développée dans la Commune de Grand-Popo. Elle est encore à l'étape embryonnaire car inorganisée et revêt un caractère relativement artisanal. D'après les travaux de Kombiéni Hervé (2016), « dans ce secteur de la lagune de Grand-Popo, l'exploitation de sable lagunaire est plus qu'une activité de reconversion socioprofessionnelle et est animée par les chefs de carrières, les plongeurs, les ramasseurs de sable, les chargeurs de sable et les consommateurs. Elle permet à ces acteurs d'accroître leurs revenus, d'améliorer leurs conditions de vie sociale et économique ». Le sable est pratiquement la seule ressource minière que la commune exploite, mais l'activité ne s'opère pas sans dégâts sur les plans sanitaire et environnemental. Ces carrières sont localisées à Hèvé et Honsoukoué (PDC3 Mairie Grand-Popo, 2019).

1.2.2.4. L'artisanat et les métiers

Regroupant tous les corps de métiers de sa nomenclature, l'artisanat demeure une activité très importante dans la Commune. L'ex DDCAT/MC devenu DDTCA avait dénombré dans la commune de Grand-Popo en 2011, au total 308 artisans toutes tendances confondues. L'artisanat d'art que constituent les bâtiments et les travaux publics occupent 3,3% de la population active de la Commune (INSAE RGPH4, 2013).

Les difficultés liées à l'exercice de ces métiers sont entre autres la morosité économique du pays, l'absence de formation continue, la difficulté d'accès aux marchés locaux lancés par la Commune, le faible accès aux crédits, les potentialités touristiques peu valorisées (entre autres le guidage touristique), la faiblesse des concertations entre le collectif et la Commune et l'insuffisance des fonds d'appui au développement professionnel. Les artisans sont aussi confrontés aux problèmes de réorganisation, et souhaitent que l'État et la mairie les aident à surmonter à travers l'opérationnalisation de la formation de type dual, Certificat de Qualification au Métier (CQM) et Certificat de Qualification Professionnelle (CQP). Ils ont des difficultés à avoir des apprentis (les enfants surtout les déscolarisés ne sont plus mis en apprentissage comme avant, en raison de l'existence de la vente ambulante, à la sauvette, la vente des unités de crédit de communication). Toutefois, des possibilités de développement du secteur peuvent provenir du dynamisme des associations et fédérations professionnelles d'artisans et de celui de la création des chambres des métiers.

1.2.3. Secteur tertiaire

Il s'agit ici de la description des activités des sous-secteurs du commerce, du tourisme, du transport, la logistique et les services financiers, et des échanges économiques entre la commune et les autres communes / extérieur.

1.2.3.1. Le commerce

L'activité commerciale ajoutée à la restauration et l'hébergement occupe 6,3% de la population active de la commune (INSAE RGPH4, 2013). Le commerce occupe alors une place non négligeable dans l'économie de la Commune. La présence de la frontière de Hilla-

Condji, facilite cette activité qui connaît des transactions de grandes envergures avec des marchands venus des Communes voisines et même ceux des pays limitrophes en particulier du Togo (PDC3 Mairie Grand Popo, 2019). Elle occupe majoritairement les femmes mais aussi les hommes. Le commerce est dominé par la spéculation sur les produits maraîchers (surtout oignon, tomate, carotte), les produits vivriers, la vente de poissons fumés et des produits de transformation comme l'huile de palme ou l'huile de coco, le gari et le tapioca.

1.2.3.2. Le tourisme, la restauration, les loisirs et l'hôtellerie

Compte tenu des potentialités et des atouts de cette partie située au sud-Ouest du Bénin, le tourisme peut beaucoup apporter à la croissance économique de la commune et impacter la promotion de l'emploi si ce secteur bénéficie d'une attention soutenue et est mieux organisé. Dans ce cadre, la Commune s'est dotée d'un Plan stratégique de développement du tourisme évalué sur dix (10) ans à la somme de cinq milliards (5.000.000.000) de francs FCFA dont la mise en œuvre s'organisera spatialement autour de quatre (04) pôles :

- Pôle 1 : Grand-Popo (balnéaire, agrément, congrès, événementiel, gastronomique, sportif, mémoriel, culturel ...) ;
- Pôle 2 : Agoué (affaires, balnéaire, congrès, mémoriel, culturel, écotourisme...) ;
- Pôle 3: Avlo-Gbéhoué (balnéaire, culturel, sportif, agrotourisme, écotourisme...) ;
- Pôle 4 : Adjaha-Djanglanmey-Sazué (agrotourisme, écotourisme, sportif, culturel)

Le présent diagnostic est sommaire et non exhaustif. C'est pourquoi, ce diagnostic se limite à la description des composantes de la destination touristique et de l'attraction de la destination touristique.

1.2.3.2.1. Les composantes de la destination touristique

Une destination touristique est constituée de quatre composantes. Il s'agit de : les activités, les services, les aspects durables, l'organisation.

1.2.3.2.1.1. Les activités

Les touristes choisissent une destination touristique en fonction des activités qui vont être pratiquées durant le séjour. Le Centre Mondial d'Excellence des Destinations (CED) a défini neuf familles d'activités comme l'illustre le tableau n°IV. Toutes ces familles d'activités se retrouvent dans la destination touristique Grand-Popo.

Tableau n°IV : Présentation des familles d'activités dans destination touristique la Grand-Popo

Familles d'activités	Exemples d'activités
Culture	Arts, salles de spectacles, festivals, musées, centres d'interprétation, édifice et site patrimoniaux, architecture, archéologie,...
Découverte de la nature	Parcs, réserves naturelles, parcs animaliers, randonnées, agrotourisme,...
Magasinage	Boutiques, centres d'achat...
Divertissements	Parcs d'attractions, centres de divertissements, gastronomie, discothèque, casinos,
Sports/activités physiques	Ski, golf, événements sportifs, cyclotourisme, escalade, trekking,...
Bien-être	Plage et baignade, spas, thalassothérapie, thermalisme...

Tourisme d'affaires	Relations commerciales, réunions d'affaires, congrès, séminaires, foires et salons
Religion	Edifices religieux, pèlerinage, ...
Education	Stage d'apprentissage, séjours linguistiques

Source : Document de Plan stratégique du tourisme, 2021

Mais à Grand-Popo, le déroulement de ces familles d'activités permet à certains jeunes et femmes d'avoir un emploi salarial dans des structures hôtelières bien organisées. Mais la plupart de ces activités se déroulent dans l'informel et offrent des débouchées précaires et temporaire aux jeunes et aux femmes.

1.2.3.2.1.2. Les services de la destination touristique Grand Popo

Dans la destination touristique Grand Popo, se retrouvent les services ci-après : hébergement, restauration, service support et enfin transports. Le tableau n°V présente les différentes familles de services et exemple de services.

Tableau n°V : Présentation des différentes familles de services et exemples de services

Familles de services	Exemples de services
Hébergement	Hôtels (Hôtel Etoile de Mer, Hôtel Awalé plage, Hôtel Bel AZUR), motel, Auberge (Auberge de Grand-Popo), gîtes, lodges, guets house, villages de vacances, camping
Restauration	Restaurants, bars, maquis, cafétérias...
Services support	Commerces (stations-services, pharmacie, bureau de change, supermarché, Banking, GSM, service public (bureau de poste...))
Transport	Accessibilité (route, transport en commun, avion...) desserte interne (route, transports en commun), signalisation...

Source : Document de Plan stratégique du tourisme, 2021

Ces services sont indispensables à l'organisation et à la logistique du séjour. Ces services influencent le choix de la destination lorsque des activités similaires sont proposées dans des destinations concurrentes. Les services viennent en support des activités avec lesquelles ils doivent être en cohérence aussi bien au niveau quantitatif que qualitatif. Le niveau de gamme et la localisation des hôtels doivent s'adapter au positionnement et à la localisation des activités des principales activités. Telles sont les contraintes auxquelles sont confrontées les acteurs de la destination touristique de Grand-Popo.

Le secteur privé joue un rôle primordial dans l'offre concernant ces services, notamment pour l'hébergement et la restauration qui occupent 6,3% de la population active de Grand-Popo (INSAE RGPH4, 2013). Le secteur public a une responsabilité majeure en ce qui concerne les transports, surtout la sécurité au niveau du transport en commun.

1.2.3.2.1.3 Les aspects durables

Les aspects durables d'une destination touristique en générale et celle de la commune de Grand-Popo en particulier concernent l'environnement, l'urbanisme et le patrimoine.

Sur le plan environnemental, la Commune de Grand-Popo abrite d'importants sites touristiques tels que l'embouchure la "bouche du Roy" (où le fleuve Mono se jette dans la mer à Avlo), la plage, les places Kpossou et Gaou, etc. En matière de patrimoine, la commune dispose entre autres de l'ancienne ville coloniale de gbékon. La commune de

Grand-Popo regorge d'importantes potentialités touristiques. Cependant l'impact de ce secteur sur le développement de la commune est encore faible au regard de l'importance des flux touristiques qui transitent par le territoire communal. Cette situation est essentiellement due à la faiblesse des activités d'appui du tourisme notamment l'offre sur place de biens et services adaptés aux besoins de consommation du secteur, et à l'inexistence d'une organisation communale de promotion des sites, paysages et valeurs culturelles.

1.2.3.2.1.4. L'organisation

Au niveau de la composante organisation d'une destination touristique se trouve des éléments suivants : la gouvernance, la sécurité, le marketing/vente et l'information.

La gouvernance d'une destination touristique en général et de Grand-Popo en particulier dépend directement des autorités politiques et administratives présentes sur le territoire. Sur un site précis, appartenant à un propriétaire identifié, la gouvernance est régie par l'organisation en charge de la gestion du site.

La sécurité est un élément primordial dans le choix de la destination touristique. Elle repose souvent sur des institutions et organisations sous la responsabilité des autorités politiques et administratives qui couvrent les différents aspects liés à la sécurité.

Les aspects « marketing/vente » et « information » sont principalement assurés par les intervenants touristiques, publics et privés, présents sur le territoire. Pour la commune de Grand-Popo, il s'agit bien sûr de l'office du Tourisme Grand-Popo, organisme responsable de l'accueil, de la promotion, de la mise en marché et du développement de la destination Grand-Popo, en collaboration les partenaires institutionnels et les entreprises de l'industrie touristique.

1.2.3.2.2 Attraction de la destination touristique Grand-Popo

L'installation des populations (migration), le déroulement de la traite négrière et la présence de l'administration coloniale sur le territoire de l'actuelle commune de Grand-Popo sont des faits d'une intense civilisation qui donne à cette localité le statut de cité historique. En effet, l'installation des communautés sur le territoire de l'actuelle commune de Grand-Popo remonte à l'histoire de déplacement des peuples d'Adja-Tado vers des contrées qui leur offrait la terre promise. Ce sont donc les descendants d'Adja-Tado conduits par le prince Mèto Adagba (Iroko, 2001) ou le prince Hounyè (de Medeiros, 1984) qui prend le nom de Mito Awusan qui se sont installés à Grand-Popo après avoir traversé les localités comme Adamè, Agbanakin... Plus tard, ce peuple a accepté le co-voisinage des Fantis et Minas venus du Ghana, des négriers et esclaves affranchis revenus sur la terre de prospérité de la traite négrière ou sur la terre de leurs ancêtres.

En somme, le territoire, les habitations, les populations et les faits historiques, socioéconomiques, politiques et culturels représentent une richesse patrimoniale qui peut faire objet de capitalisation à travers le tourisme, qui fera de la commune de Grand-Popo, une destination prospère, rayonnante créatrice d'emplois, de richesse et tremplin pour son développement durable. Le tableau n°VI présente les sites touristiques et réceptifs hôteliers de la commune de Grand-Popo.

Tableau n°VI : Présentation des sites touristique et réceptifs hôteliers de la commune de Grand-Popo

N°	Infrastructures	Descriptions
1	Restaurant/maquis	Beach club, Horizon bar, Pizzeria chez Marcel, Chez Désiré, chez Cocorico
2	Motels/auberges	La Cigale, le Bercail, le Doué plage, le Coco Beach, Auberge de Grand-Popo, Auberge Espagnole...
3	Hôtels	Hôtel Awalé Plage, Ghana Hôtel, Bel Azur, Tropicana Hôtel, Hôtel mon Secours, Saveur d'Afrique, Millenium beach Hôtel, Maison blanche, Villa Karo, Popo Beach
4	Autres sites touristiques	Une ferme s'étendant sur environ une trentaine de Km, la Bouche du Roy : l'embouchure (un lieu très fréquenté par les touristes étrangers), les villages lacustres d'Avlo, de Hèvé, Lanhou l'île de sel, l'embarcadère de Gbèkon, les tortues marines, les plages sacrées : placette de vodoun (lieu sacré où s'organisent les manifestations qui consacrent la fête de vodoun le 10 janvier de chaque année, ce depuis 1998), la place de la forêt sacrée de Houkon, place de Kpossou, de Gahou et Tohogbo (lieu sacré de regroupement des adeptes de xwlvodoun, vodomè et Batoto (site des hippotame).

Source : Mairie de Grand-Popo, 2019 (PDC3P.72)

L'analyse des biens et sites touristiques de Grand-Popo révèle que les hommes, la nature et les faits historiques ont offert à cette Commune un patrimoine culturel ou touristique riche et diversifié. Ce patrimoine nécessite un renforcement des actions existantes en ce qui concerne leur conservation. Les modalités de mise en œuvre de ces actions devraient intégrer dans leur contenu, des approches de gestion participative impliquant toutes les parties prenantes notamment l'administration communale, les communautés détentrices, les acteurs non étatiques organisés.

1.2.3.3. Le transport, la logistique et les services financiers

Dans la commune, l'arrondissement de Grand-Popo est moyennement assez bien loti en termes de réseau routier. Traversé par la Route Inter Etats n°1 qui lui garantit une bonne ouverture, cet arrondissement a un potentiel touristique renforcé. Les services de transport courant observés dans la commune sont entre autres les transports en commun tels que les véhicules de transit, les tricycles puis les transports à deux roues taxis motos. L'ensemble transport et communication occupent 0,2% de la population active de la commune (INSAE RGPH4, 2013).

En ce qui concerne les services financiers, la Commune de Grand-Popo est caractérisée par la présence d'une multitude d'institutions financières, ce qui représente un véritable atout pour le développement économique local. Il s'agit notamment des banques et des institutions de micro finance (IMF). Les institutions financières présentes dans la Commune sont : Banque Of Africa, Ecobank, BRS (Banque Régionale de Solidarité), la CLCAM (Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel), BSIC, ORABANK, NSIA BANQUE, CERIDAA-CICOB, UNACREP, ASMAB, Borne Fonden, Alidé, MFSP, APRETECTRA, etc.

1.2.3.4 Echanges économiques entre la commune et les autres communes / Extérieur

Le maïs et le riz sont les principales productions céréalières de la Commune. Mais cette production n'arrive pas à satisfaire l'autosuffisance alimentaire de la Commune. Le maïs, le niébé, les tubercules viennent de l'intérieur du pays et du Togo. Le riz provient généralement de l'importation et du don japonais.

La production maraîchère de la Commune est exportée vers les communes voisines, le Togo et le Nigéria à plus de 95% des quantités produites. Les poissons frais et frits font partie des produits d'exportation vers les autres communes et Cotonou. Le clarias est exporté frais par les commerçants locaux vers le marché nigérian.

Il importe de faire remarquer que le Bénin à la faveur de la Conférence des Forces Vives de la nation tenue en février 1990 s'est engagé dans une économie de marché où le rôle de l'Etat consiste à mettre en place un environnement favorable à l'investissement privé, gage de la création de l'emploi. Il en est de même pour les Communes, représentant de l'Etat-central au niveau local qui ont, entre autres, pour mission d'assurer le développement local susceptible de générer le bien-être économique et social, et par ricochet des emplois. Autrement dit, les communes ne créent pas des emplois, mais plutôt des conditions socioéconomiques et institutionnelles propices à la promotion de l'emploi. Ce sont donc ces considérations qui ont amené à réaliser l'analyse stratégique SWOT de l'économie locale au lieu de la situation de l'emploi.

Tableau n°VII : Analyse stratégique (SWOT) de l'économie locale

Eléments d'analyse	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Potentialités économiques				
Environnement et ressources naturelles	-Terres (sols hydromorphes) disponibles et favorables à la production agricole et aux cultures maraîchères ; -Existence d'un potentiel hydraulique fleuve-lac-mer pour la pêche ; -Humidité d'une grande partie du territoire communal ; -Disponibilité de carrière de sable ; -Existence d'une richesse patrimoniale et culturelle favorable à l'attraction de la destination touristique Grand-Popo ; -Positionnement géographique de la Commune (ville de transit vers le Togo et en contact avec l'océan atlantique).	- Débouchés et marchés d'écoulement limités, - Voies pas toujours praticables ; -Sécurisation foncière insuffisante ; -Valorisation insuffisante du patrimoine culturel et touristique (sites et architectures touristiques) ; -Défaillance du réseau routier ; -Démolition des constructions en cas d'inondation.	-Situation géographique par rapport au Togo ; -Existence des lois sur la flore et la faune et de la loi cadres sur l'environnement ; -Existence d'une politique nationale de protection de l'environnement.	-Changement climatique et inondation saisonnière -Dégradation des sites à cause des intempéries
Ressources humaines	-Diversité des acteurs économiques ; -Organisation des corps de métiers et des artisans ; -Population majoritairement jeune ; -Femmes rurales très actives. -Volonté politique au niveau local à travers les investissements structurant prévus dans le PDC et l'élaboration du plan stratégique du tourisme ; -Services publics (éducation, eau, santé, énergie, communication sécurité) disponibles ; -Existence du Centre de Promotion Sociale	-Faible connaissance des techniques modernes de production ; -Organisation insuffisante et dysfonctionnement au sein des corps de métiers ; -Conflits et vols de biens économiques ; -Jeunesse contrainte au chômage et sous-emploi par défaut de qualification et manque de perspectives ; -Inexistence d'école de formation technique et professionnelle dans la commune ; -Absence de certains métiers liés aux potentialités économique de la Commune.	-Appui suivi et conseils de la DDAEP ; -Intervention des programmes exécutés par certains partenaires (Eco-Bénin, FNPEEJ, PEJ, PADMAR Bénin) ; -PAG (ARCH) ; -Actions d'ONGs et PTFs -Présence de partenaires sociaux ; -Existence d'un cadre juridique et de gestion stratégique de la politique de l'emploi et de travail ; -Existence de relation d'affaire avec les acteurs des autres communes	-Récession économique ; -Crise sanitaire due à la Covid-19 ;

Principales activités économiques				
Production agricole : difficultés d'accès à la terre et aux intrants				
Production végétale	-Disponibilité des structures de gestion des fonciers (SVGF, CoGeF) ; -Disponibilité des terres cultivables ; -Existence d'un plan de gestion des ressources naturelles ; -Primauté des productions végétales (maraîchage, cultures vivrières ...) dans les activités économiques de la commune ; -Effort d'organisation des producteurs ; -Existence des déjections d'animaux pour engrais organique.	-Défaut d'équipements modernes pour la production agricole ; -Faible connaissance des techniques modernes de production agricole ; -Perte de récoltes et de la valeur nutritive ; -Secteur agricole encore à l'étape rudimentaire et archaïque ; -Manque d'équipements modernes pour la production agricole ; -Déforestation ; -Reboisement insuffisant.	-Territorialisation du développement agricole (ATDA) ; -Appui à la promotion de certaines filières par des partenaires et le MAEP	Transhumance
Production halieutique	-Possibilité des pêches maritimes, continentale et de pisciculture ; -Existence de ressources en eau favorables à l'activité de pêche ;	-Méconnaissance des techniques modernes de pêche ; - Inexistence de port de pêche ; -Raréfaction des ressources halieutiques ; -Ensablement des cours d'eau ; -Insécurité au niveau de la pêche ;	-Appui à la promotion de la production halieutique par des partenaires au développement et le MAEP	
Production animale	-Existence d'espaces pour l'élevage ; -Existence de zones propices à l'alimentation des animaux ; -Existence des demandes de déjections d'animaux pour engrais organique	-Elevage de type extensif non professionnel (familial) peu productif ; -Taux élevé de mortalité des animaux ; -Faible intégration de l'élevage à l'agriculture ; - Faible engouement des jeunes à s'investir dans la production animale.		
Secteur secondaire et tertiaire				
Tourisme artisanat et loisir	-Présence d'un fort potentiel d'artisans avec un large corps de métier ; -Existence d'importants sites touristiques ; -Célébration annuelle de la fête identitaire Nonvitcha ; -Existence d'une richesse patrimoniale et culturelle favorable à l'attraction de la destination touristique Grand-Popo	-valorisation insuffisante des potentiels touristiques ; -Organisation insuffisance des acteurs touristiques ; -Faible capacité d'encadrement des artisans ; -Difficultés d'écoulement des produits artisanaux ; -Absence de certaines compétences spécifiques		-Potentiel touristiques des communes environnantes ;

Commerce	Existence de sept principaux marchés (Memlenda, Adjaha, Djoda, Laintan, Djanglanmey, Onkouihoué, Hilacondji) ; Prélèvement de la TDL sur les palmiers à huile et les produits maraichers ; -Installation des banques et SFD ¹ dans la Commune ;	-Difficultés d'accès au financement ; -Retard et non-remboursement des crédits ; -Instabilité des réseaux GSM -Insuffisance de marchés d'écoulement des produits agricoles ; -Faible niveau d'accès des vendeurs aux infrastructures et équipements marchands ;	-Situation géographique par rapport au Togo pour l'écoulement des produits ;	-Dépendance financière ; -Difficultés d'accès aux marchés pendant les périodes d'inondation
Transport	-Existence de la route RNIE1 qui relie Grand-Popo à la République du Togo et aux communes de Comè, Ouidah, Cotonou ; -Existence d'une gare routière fonctionnelle à Hilacondji dans l'arrondissement d'Agoué ;	-Non praticabilité des pistes secondaires en cas de pluie ; -Insuffisance d'entretien régulier des pistes secondaires ;	-Proximité avec la République du Togo ;	
Industrie		-Inexistence d'industrie de transformation agroalimentaire ;		
Entrepreneuriat indépendant	-Existence d'associations de jeunes et de femmes entrepreneurs agricoles indépendants	-Faible engouement des jeunes à s'engager dans l'entrepreneuriat indépendant -Mesures et mécanismes d'accompagnement limités pour susciter l'entrepreneuriat des jeunes		-

Source : Données de l'étude 2020

¹ CLCAM, UNACREP, CESCA, Mutuelle de Services Financières Pour la Prospérité

Chapitre 2 : Situation de l'emploi des jeunes et des femmes dans la Commune

Ce chapitre 2 dresse l'état des lieux de l'emploi des jeunes et des femmes avec un focus sur les termes dans lesquels la problématique de l'emploi se pose dans la Commune de Grand-Popo et sur l'analyse de son environnement socioéconomique, ainsi celle des besoins en matière de promotion de l'emploi.

2.1. Etat des lieux de l'emploi des jeunes et des femmes

2.1.1. Population active et distribution par branches d'activités

Le nombre d'actifs est de 18072 sur une population de 57636 habitants, soit un taux d'activité de 31,90 % (INSAE, RGPH4, 2013). Autrement dit, moins d'un tiers de la population est en activité dans la Commune de Grand-Popo. Cela suppose que le taux des personnes qui ne sont pas en situation de travailler ou qui sont inactives équivaut aux deux tiers de la population totale. Ce qui est important et inquiétant. La population agricole compte 13533 individus et représente 75 % de la population active, soit les trois quarts de la population qui travaille. Par ailleurs, les ménages agricoles représentent un taux de 21% (2906 sur 14054 ménages). L'examen de la distribution de la population active par branche d'activités donne le constat suivant résumé dans le tableau VIII :

Tableau n°VIII : Distribution en pourcentage de la population active selon les branches d'activités

Branches d'activités	Ensemble	Grand-Popo
Agriculture, Pêche et Chasses	45,9	35,8
Industries extractives	0,5	0,3
Industries manufacturières	13,1	16,2
Eau, Electricité, Gaz, Assainissement, Traitement des déchets et Dépollution	0,2	0,1
Bâtiment et Travaux publiques	3,3	3,3
Commerce, Restauration et Hébergement	19,8	25,6
Transport et Communication	4,2	6,3
Banque et Assurance	0,1	0,2
Autres services	12,2	11,1
Non Déclarées	0,8	1
Total	100	100
Effectif	156047	18072

Source : (INSAE, RGPH4, 2016).

De l'analyse de la répartition par branche d'activités suivant leur proportion, les activités agricoles (agriculture, élevage, pêche) se révèle comme la première activité qui occupe plus de personnes avec un taux de 35,5%, suivie des secteurs du commerce, restauration et hébergement avec une proportion de 25,5 %. Le secteur des industries manufacturières vient en troisième position avec un taux de 16,2%. Cela veut dire que ces trois branches sont celles qui absorbent plus de personnes sur le marché du travail. Il importe de préciser que la culture des végétaux représente une proportion de 97% des activités agricoles, suivie du secteur halieutique avec un taux de 1,2% et enfin la production animale avec une proportion de 0,8% et autres secteurs représentant 1%.

Par ailleurs, la culture du manioc et celle du maïs sont les spéculations dominantes du département du Mono. Ce constat s'observe également dans la Commune de Grand-Popo où se cultivent : le manioc (36,7%), le maïs (17,4%), les légumes frais (12,7%), la tomate (12,2%), la banane (2,6%), la canne à sucre (2,6%), le plantain (1,5%), le poivre et l'ail (1,5%) et l'oignon (1,4%).

Divers types d'équipements sont utilisés dans la réalisation de ces cultures. Le tableau IX suivant montre la distribution des ménages selon le type d'équipement utilisé.

Tableau n°IX : *Distribution des ménages agricole par commune selon le type d'équipement*

Type d'équipement	Manuel et traditionnel	Attelage	Mécanique	Traditionnel et attelé	Traditionnel et mécanique	Total
Pourcentage	91,5	0,6	0,7	0,5	6,7	100

Source : (INSAE, RGPH4, 2016).

Il ressort de la lecture du tableau IX que les équipements les plus utilisés sont manuels et traditionnels à 91,5%, cela explique, entre autres, la pénibilité du travail agricole qui constitue l'une des sources de l'exode rurale dans la Commune.

2.1.2. Situation de l'emploi des jeunes

Le chômage, en particulier celui des jeunes (surtout les primo-demandeurs sortis des universités), constitue une préoccupation nationale dont le suivi est rendu difficile par l'absence de statistiques administratives fiables et exhaustives. Le sous-emploi demeure un phénomène très important traduisant le fait que la plupart des actifs exercent des emplois, soit à temps partiel, soit inadapté à leur qualification, soit les rémunérations sont inférieures à leur niveau de qualification. En effet, le sous-emploi invisible a touché 78,7% des actifs de la commune en 2015. Par ailleurs, le niveau significatif du taux d'activité au sens élargi des 15-24 ans, qui se situe à 16,3% dans la commune s'explique par la présence remarquable des jeunes déscolarisés ou sans instruction sur le marché du travail notamment dans le secteur informel. (TBS,2018 :38). Par rapport à la situation de l'emploi au niveau des Jeunes, le sondage réalisé a révélé l'existence des Jeunes qualifiés et exerçant le métier appris (20 %), des Jeunes qualifiés mais exerçant une autre activité (20 %), des Jeunes sans qualification, ni diplôme mais ayant un emploi (20 %), des Jeunes qualifiés sans emploi (15%), des Jeunes diplômés et exerçant le métier appris (10%), des Jeunes diplômés et exerçant un autre métier (10%) et enfin des Jeunes diplômés sans emploi (5%). Ces jeunes opèrent majoritairement dans le secteur privé informel dans une proportion de 95% contre 5% dans le secteur privé formel. Au niveau du secteur privé informel, 95% des jeunes exercent un emploi indépendant dans : le secteur agro-alimentaire (25%), le commerce de gros (15%), les transports et voyages (15%), dans l'audio-visuel (10%), les textile, habillement, cuir et peau (10%), dans les services domestiques (5%), dans l'hôtellerie et restauration (5%), et dans l'hygiène et soins corporels (5%). En termes d'expérience dans l'emploi, 25% des jeunes ont au plus 1 an d'activité, 15% ont entre 3 et 4 ans d'activités et 10% estiment avoir 15 ans d'expérience.

Aux dires des enquêtés, la situation de l'emploi des jeunes dans la Commune de Grand-Popo est préoccupante et se traduit par un ensemble de conditions et de facteurs en interrelation dynamique. Les traits caractéristiques de la situation de l'emploi se résument, entre autre, à :

- la rareté des opportunités d'emploi dans la Commune de Grand-Popo en raison des difficultés économiques ;
- l'existence des diplômés sans emploi et désœuvrés encore à la charge de leurs parents ;
- le contraste entre le boom démographique des chercheurs d'emploi et la saturation du marché de l'emploi au niveau communal, en l'occurrence de l'emploi salarié ;
- l'inexistence des structures d'embauche dans la Commune ;
- le faible niveau d'investissement dans projets structurants créateurs d'emplois ;
- la forte présence des artisans diplômés et manquant de moyens pour s'installer à leur propre compte dans leur métier ;
- la précarité de l'emploi pour ceux qui travaillent ;
- le défaut de formation et de qualification de la plupart des chercheurs d'emplois ;
- le manque d'initiative des jeunes pour développer l'entrepreneuriat et l'emploi indépendant parce que recherchant à tout prix l'emploi salarié répondant à leur profil académique ;
- l'inadéquation entre la formation et le marché de l'emploi poussant à la reconversion de certains diplômés et qualifiés qui s'orientent vers d'autres activités du milieu, notamment le maraîchage, la pêche, le commerce, la conduite de taxi moto ;
- l'existence des femmes qui n'ont rien appris comme métier et qui s'adonnent à de petits commerces ou sont recrutées par les maraichers. D'autres ont réussi à avoir leur propre site de maraîchage, mais il y a encore plusieurs femmes et jeunes qui recherchent des appuis pour s'installer dans divers secteurs ;

Pour accroître leur chance de trouver un emploi, certains jeunes s'associent ou se regroupent afin de mutualiser leurs moyens de travail ou de production. Mais, ces associations et groupements se heurtent à plusieurs difficultés et fonctionnent difficilement. Ceux qui n'ont pas s'insérer dans le tissu économique local deviennent des proies faciles à l'exode rural où certains jeunes sont obligés de quitter leur commune à la recherche d'un mieux-être. Ce phénomène s'observe beaucoup plus dans le secteur de la pêche, activité identitaire et historique de la commune, où les jeunes et même les adultes s'exilent dans la sous-région (Togo, Ghana) ou en Afrique Centrale (Congo, Centrafrique, Cameroun, Gabon).

Comme on le voit, le marché de l'emploi se caractérise par un déséquilibre persistant entre l'offre et la demande d'emploi.

2.1.3. Situation de l'emploi et de l'autonomisation des femmes

L'autonomisation de la femme est une condition essentielle au développement durable. Car, la femme joue un rôle central en matière de santé, d'éducation et de développement dans la sphère de production et dans la sphère de reproduction. Un grand nombre de femmes mobilisé autour des activités génératrices de revenu serait un atout pour sortir les femmes de la dépendance. Les enquêtes réalisées dans la Commune de Grand-Popo révèlent que pour assurer leur autonomisation, certaines femmes s'adonnent aux activités génératrices de

revenus, au mareyage et au maraîchage (avec l'appui de la Commune et des partenaires). Une des conditions que les partenaires posent est que les femmes bénéficiaires doivent se mettre en association ou en regroupement. Or majoritairement, la plupart des femmes ont tendance à ne pas travailler en association. Elles font semblant de se mettre en association juste pour bénéficier de l'appui du partenaire et se dispersent aussitôt, rendant ainsi difficile l'atteinte des objectifs dudit partenaire. Certaines d'entre elles sont organisées, responsables de périmètres de terres. L'autonomisation des femmes se pose en terme de l'appui financier et de formation. Les femmes s'organisent en coopérative de transformation des produits agricoles comme le gari, le sel, jus. Parmi les femmes, il en a qui sont formées, mais l'accompagnement pour leur installation pose problème pour le moment si bien qu'elles se débrouillent dans le maraîchage. Il y a aussi des femmes qui n'ont rien appris, elles se débrouillent dans les secteurs du maraîchage, le commerce, etc. Mais pour leur réelle autonomisation, il leur faut des appuis d'accès au crédit pour s'installer. Dans l'ensemble, le problème de manque de financement et de marché d'écoulement des produits qui se posent à ces femmes.

2.1.4. Problématique de l'employabilité des jeunes

On entend par l'employabilité, la capacité individuelle à acquérir et à maintenir les compétences nécessaires pour trouver ou conserver un emploi, s'adapter à de nouvelles formes de travail. Une bonne orientation scolaire, universitaire et professionnelle conjuguée avec une meilleure régulation de l'offre de formation et des conditions d'accès aux formations permet non seulement de faire acquérir aux jeunes cette capacité, mais aussi d'améliorer la qualité de leur employabilité. L'employabilité suppose que les jeunes qui sont à la recherche de l'emploi sur le marché du travail, ont acquis à travers une offre éducationnelle de qualité un savoir, un savoir-faire et un savoir-être susceptibles de faciliter leur insertion professionnelle et de les maintenir à l'abri du chômage. Selon le tableau de bord social de la commune de Grand-Popo, le taux net de scolarisation dans la commune s'est légèrement amélioré de 3,76 points pour s'établir à 89,58% en 2014-2015. En prenant en compte l'aspect genre, cet indicateur est plus faible chez les filles (83,41% pour les filles contre 96,07% pour les garçons). En ce qui concerne le taux d'achèvement au primaire, il a connu une hausse de 13,24 points passant de 75,16% en 2016 à 88,40% en 2014. Ce taux est meilleur chez les garçons (90,64%) que chez les filles (85,89%), traduisant le fait que ces dernières ont plus de difficultés à finir le primaire avec succès (TBS, 2018 : 42-43). Or, le sondage réalisé auprès de 20 jeunes montre que 45% n'ont pas été scolarisés, donc sans niveau d'instruction, 25% avec un niveau de CEP et 15% avec le BEPC. Les jeunes ayant au moins le niveau de baccalauréat représentent 15%. Dans ce lot, ceux qui déclarent avoir une spécialisation se trouvent dans une proportion de 72,70% contre 27,30% au profit de ceux qui n'ont aucune spécialité. Si les jeunes non-scolarisés et sans spécialité constituent déjà l'objet de grande préoccupation pour leur insertion sur le marché du travail, alors le fait qu'il existe des Jeunes diplômés sans emploi (5%) et qualifiés sans emploi (15%) devient encore plus préoccupant surtout que ces derniers n'ont pas réussi leur reconversion pour s'adapter aux réalités du marché de l'emploi. La présence des Jeunes sans qualification, ni

diplôme mais ayant un emploi (20 %) suppose qu'il existe certains qui arrivent à s'insérer sur le marché du travail en recourant à l'emploi indépendant ou à l'entrepreneuriat.

En considérant également l'employabilité comme la capacité du système productif à offrir des opportunités d'emploi, il y a lieu de préciser que la Commune dispose encore d'énormes potentialités économiques dont le développement à travers la valorisation et l'exploitation pourrait accroître la capacité de l'économie locale à absorber plus de jeunes dans le secteur productif économique.

2.2. Analyse de l'environnement de l'emploi dans la commune

2.2.1. Environnement juridique

De l'analyse de la loi n° 97-029 du 15 Janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, il n'existe aucune disposition qui indique que les Communes disposent des prérogatives en matière de promotion et de création de l'emploi. Cette loi à travers les dispositions de l'article 20 a juste mentionné que « le conseil départemental de concertation et de coordination est obligatoirement consulté sur les programmes de développement économique, social et culturel des Communes et sur la mise en cohérence de ceux-ci avec les programmes nationaux » (art.20). Ce qui suppose que les initiatives prises au niveau de la Commune de Grand-Popo, y compris celles en relation avec la promotion de l'emploi doivent s'inscrire en droite ligne du cadre juridique national. Au Bénin, l'emploi est fortement encadré par un arsenal de textes juridiques dont la plupart sont en désuétude et nécessitent une révision dans la perspective d'un développement réel du secteur de l'emploi. Dans cette optique, le Gouvernement actuel, conformément à ses orientations contenues dans le PAG 2016-2021, a commencé par prendre des initiatives à travers la prise de nouvelles lois, la révision du code des investissements, la mise en place de mesures incitatives en matière fiscale, etc.

2.2.2. Environnement économique

L'environnement économique étant caractérisé par l'économie libérale ou du marché, la Commune ne peut que créer à l'instar de l'Etat-central les conditions de promotion et de création de l'emploi si elle dispose des ressources à cet effet. Elle ne peut pas directement intervenir dans la création de l'emploi, car ce rôle est confié au secteur économique privé.

En la matière, la commune comptait 14 opérateurs économiques dont 5 femmes. 13 opérateurs opèrent dans le formel et 1 dans l'informel en 2016 (TBS, 2018). Cependant, il est noté l'existence de plusieurs entreprises (BTP, hôtels, auberges, établissements, industrie extractive) et d'unités de production (coopératives, cultures, maraichage, etc.) dont le développement permettra d'améliorer les capacités d'accueil des jeunes venus sur le marché du travail.

Par ailleurs, la commune de Grand-Popo possède un fort potentiel hydroagricole (palmeraies, bas-fond, plans d'eau, océan) et atouts économiques naturels (site balnéaire, produits et attraits touristiques naturels) qui ne sont pas suffisamment valorisés et exploités. En dehors, de la voie principale bitumée qui traverse la Commune, celle-ci dispose d'un réseau de voies secondaires terrestres dégradés et sablonneux par endroits qui ne favorise guère la fluidité de la circulation des personnes et des biens, surtout en période de pluies.

Ces atouts peuvent être considérés comme leviers pour dynamiser l'économie locale afin de permettre l'insertion des jeunes sur le marché du travail.

2.2.3. Capital humain

La création de l'emploi dans la Commune de Grand Pop est tributaire de son développement économique, lui aussi dépendant de la main d'œuvre valide. Une population ne devient un capital humain capable d'impulser le développement économique à condition qu'elle soit en bonne santé, bien formé et mieux éduquée. Sur ce plan, 74% de la population a un niveau primaire ou n'a aucun niveau (EMICOV 2015). De ce point de vue, le capital humain existe et peut être renforcé par diverses mesures telles que la création d'un lycée d'enseignement technique et professionnel, la mise en œuvre du projet ARCH.

2.2.4. Gouvernance et gestion du secteur de l'emploi

L'Etat est le garant de la gestion et de l'implémentation des politiques de promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat au Bénin. A cet effet, un arrangement institutionnel de gestion et de gouvernance a été mis en place au niveau national, impliquant l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE).

Au niveau de la Commune, il existe une division qui s'occupe des initiatives de développement à la base.

2.3. Analyse des problèmes et besoins en matière de recherche d'emploi, d'insertion professionnelle et de l'entrepreneuriat

2.3.1. Les problèmes soulevés

Par les demandeur d'un premier emploi salarié ou indépendant

- Insuffisance de moyens pour financer une formation professionnelle ou pour s'installer dans un emploi indépendant (ouverture d'atelier) ;
- Recherche en vain d'opportunités correspondant au métier appris (aucune opportunité ne se présente) ;
- Manque de soutiens moral ;
- Méconnaissance des techniques de rédaction de lettre de motivation, de demande d'emploi et du curriculum vitae ;
- Difficulté à trouver un emploi salarié en raison du niveau de scolarisation ou de l'orientation professionnelle ;
- Inadéquation emploi et formation.

Par les salariés et les personnes qui exercent un emploi indépendant

- Activité très contraignante et pénible ;
- Charges d'exploitation élevées ;
- Conditions de travail pénibles ;
- Difficultés organisationnelles dans la commune ;
- Difficultés d'accès aux financement adaptés ;

- Difficultés d'approvisionnement en matières premières (il faut aller à Cotonou pour s'approvisionner car il n'y a pas de supermarché dans la commune) ;
- Difficultés de recouvrement des impayés ;
- Impraticabilité des pistes d'écoulement des produits agricoles ;
- Peu de compétence et qualification pointues dans les domaines de l'agriculture et du tourisme ;
- Insuffisance de la clientèle ;
- Insuffisance du personnel qualifié sur le terrain ;
- Mévente et vente à crédit ;
- Modicité du salaire et irrégularité dans son paiement ;
- Pertes dues aux aléas climatiques ;
- Risque de brulure en raison du contact avec le feu qui rend malade ;
- Risques d'accidents de travail ;
- Sites peu valorisés.

De l'analyse des problèmes évoqués, il ressort que pendant que certains jeunes sont à la recherche d'un hypothétique emploi en vain, il existe dans le tissu économique des besoins en recrutement de personnel qui ne sont pas satisfaits.

2.3.2. Les besoins exprimés

- Appui à l'insertion au profit des jeunes diplômés ;
- Appui au profit de la commune à mieux organiser les secteurs porteurs comme le tourisme, l'agriculture (y compris la pêche) et la mise en place des mécanismes d'accompagnement ;
- Appui en équipement et micro crédits pour installations ;
- Création des entreprises pourvoyeuses d'emploi ;
- Fonds de mise en œuvre d'activités et suivi ;
- Formation professionnelle, perfectionnement, crédits, projets ;
- Compétences pour l'exercice de certains métiers ;
- Formation, crédits, conseils, orientation ;
- Recensement des chômeurs, des sans-emploi de la commune ;
- Recyclages au niveau des secteurs d'activités phares dans la commune ;
- Création du travail pour les jeunes diplômés ;

Ces besoins peuvent être regroupés en trois catégories :

- les besoins en informations ;
- les besoins de formation, de renforcement de capacité et de recyclage ;
- les compétences pour l'exercice de certains métiers en lien avec des opportunités locales ;
- les besoins en financement pour le fonctionnement et l'équipement.

Chapitre 3 : Mesures prises par les collectivités locales et les autres structures (Etat, privées dans la commune pour juguler le chômage

L'élaboration de la Politique Communale de l'Emploi intervient dans un contexte international de transition marqué par le passage de la période de la mise en œuvre des OMD arrivée à terme (2000-2015) à celle des ODD (2015-2030). Au plan national, le Bénin a connu une alternance au sommet de l'Etat avec l'installation du système politique actuel qui s'est engagé dans la mise en œuvre de multiples réformes en vue de booster la croissance et l'équilibre macroéconomique dans le respect des engagements internationaux.

3.1. Mesures prises à l'échelle nationale par l'Etat-central

Dans le cadre de la gouvernance des politiques publiques, l'Etat est amené à définir et à mettre en œuvre des politiques en matière de promotion de l'emploi, lesquelles ont été influencées par les systèmes sociaux et économiques qui se sont succédés depuis l'accession du Bénin à la souveraineté internationale. Cependant, les analyses ont été limitées aux périodes indiquées ci-dessous.

3.1.1. Evolution des politiques et stratégies en matière de promotion de l'emploi

3.1.1.1. Période d'avant 2016

Face à la complexité de la problématique de l'emploi des jeunes et des femmes, un forum national sur l'emploi des Jeunes s'est déroulé du 08 au 10 mars 2007 à Cotonou. L'aboutissement de ce processus s'est opéré dans le cadre des réflexions engagées au titre de l'élaboration de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) par les Gouvernements successifs soucieux de consolider le cadre de prise en charge de l'emploi dans l'action publique. Deux éditions ont précédé celle actuellement en vigueur. Il s'agit des documents de politique datant respectivement des années 2007 et 2011.

3.1.1.2. Période post 2016

Après la version actualisée de septembre 2007 et celle de 2011, la Politique Nationale de l'Emploi actuellement en vigueur date seulement 2019 et vise à renforcer la prise en compte de l'opérationnalisation des initiatives liées à l'emploi et au travail décent contenues, entre autres dans « Bénin Alafia 2025 », « Plan National de Développement », « les Orientations Stratégiques de Développement », la « Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté », notamment dans la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement.

Avec l'alternance intervenue le 6 avril 2016 au sommet de l'Etat qui a marqué officiellement la prise de fonction de l'actuel Président Patrice TALON, le Bénin s'est engagé dans un processus de multiples réformes conformément aux nouvelles visions et orientations contenues dans le Programme d'Action du Gouvernement (2016-2021). Il s'agit d'un programme d'investissement ambitieux qui se décline en trois (3) piliers réunis autour de sept (7) axes stratégiques, 45 projets « phares », 95 projets sectoriels et 19 réformes institutionnelles. Ce programme repose sur un volume d'investissements massifs de 9039 milliards de francs CFA. Le Programme en question est intitulé « Bénin Révélé » et comprend un portefeuille de 299 projets d'investissement dont 160 projets prioritaires en cours et à dynamiser ; 94 projets prioritaires nouveaux et 45 projets phares. Ces derniers sont répartis dans 9 secteurs stratégiques.

3.1.1.3. Nouvelles orientations et axes actuels contenus dans le PAG (2016-2021)

S'agissant du cadre stratégique, trois (3) orientations stratégiques ont été retenues pour guider l'action gouvernementale pendant le quinquennat 2016-2021. De manière concrète, le premier Gouvernement du Président Patrice Athanase Guillaume TALON a essentiellement retenu de fonder les actions du quinquennat 2016-2021 sur trois (3) piliers et sept (7) axes à savoir :

- **consolider la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance** (Pilier 1) : ce pilier couvre deux (2) axes d'interventions que sont le renforcement des bases de la démocratie et l'Etat de droit, puis l'amélioration de la gouvernance ;
- **engager la transformation structurelle de l'économie** (Pilier 2) : les objectifs poursuivis dans ce domaine se déclinent en trois (3) axes que sont l'assainissement du cadre macroéconomique et le maintien de la stabilité, l'amélioration de la croissance économique et enfin l'amélioration des performances de l'éducation ;
- **améliorer les conditions de vie des populations** (Pilier 3) : l'intervention dans ce domaine comporte deux (2) axes que sont le renforcement des services sociaux de base et la protection sociale, puis le développement équilibré et durable de l'espace national.

Selon les concepteurs, ces trois piliers du PAG permettront, par leurs synergies et leurs effets convergents et cumulatifs, de créer les conditions de la relance durable du développement économique et social du pays. Ces trois (3) piliers constituent le premier niveau du PAG. Ils se déclinent en sept (7) axes correspondant aux domaines prioritaires (second niveau du PAG). Les actions phares de la période de programme ressortent au troisième niveau.

3.1.1.4. Orientations et axes concernant l'emploi, la promotion du l'entrepreneuriat et de la microfinance.

L'action publique en matière de promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat doit plus généralement prendre en compte l'ensemble des piliers et axes qui déclinent les orientations proposées dans le PAG (2016-2021) en raison de leurs interrelation et transversalité. Toutefois, les interventions de l'ANPE doivent être particulièrement guidées par les piliers 2 et 3 dont les objectifs visent respectivement à **engager la transformation structurelle de l'économie et à améliorer les conditions de vie des populations**. En effet, l'axe de ce pilier qui est consacrée à l'amélioration de la croissance économique, énonce les actions majeures à entreprendre pour faciliter l'exécution du PAG. Ces actions concernent trois (03) sous-axes que sont :

- ✓ ***Dynamisation des pôles de croissance et de compétitivité***
 - Amélioration du système de production agricole ;
 - Promotion des filières agricoles et pastorales (coton, maïs, élevage, pêche et pisciculture) ;
 - Création de six pôles de développement agricole ;
 - Promotion de la recherche et de l'innovation technologique ;
 - Promotion du tourisme et de l'artisanat ;
 - Promotion des investissements de l'industrie et des services.
- ✓ ***Promotion du secteur privé***

- Promotion du partenariat public-privé ;
- Amélioration du climat des affaires ;
- Poursuite des réformes engagées ;
- Adoption d'une fiscalité de développement
- Promotion de l'industrie et de l'agro-industrie ;
- Promotion de l'entrepreneuriat agricole ;
- Promotion des Petites et Moyennes Entreprises ; et,
- Félicitation de l'accès aux crédits.

✓ ***Promotion des infrastructures de soutien à la croissance économique (renforcement des capacités énergétiques)***

- Augmentation des capacités de production et des moyens de transport et de distribution de l'énergie ;
- Renforcement des capacités institutionnelles, réglementaires et des ressources humaines dans le secteur de l'énergie ;
- Diversification des sources et types d'énergie plus particulièrement, en matière d'énergie rurale, d'énergie solaire et la biomasse.

L'axe 2 du deuxième pilier du PAG (2016-2021) à travers certains de ses sous-axes et actions planifiés donne des directives claires par rapport aux secteurs qui sont considérés comme prioritaires sous l'actuelle mandature. Il s'agit de l'agro-pastoral (coton, maïs, ananas, anacarde, élevage), l'innovation technologique, du tourisme et de l'artisanat, l'industrie et de l'agro-industrie, des services et logistiques et enfin des énergies renouvelables (énergie rurale, énergie solaire, la biomasse etc.). Le nouveau Gouvernement entend faire du tourisme, de l'artisanat et de la culture, une filière de développement économique créatrice de richesses et d'emplois. A cet effet, il s'agira : (i) d'investir massivement dans des projets touristiques, (ii) de rénover les infrastructures touristiques existantes, (iii) de développer des industries culturelles, (iv) de mettre en œuvre un programme d'infrastructures modernes pour l'artisanat.

Par ailleurs, le Fonds National de Développement Agricole (FNDA) créé en 2014 a été restructuré sous le régime actuel pour servir de fer de lance du financement agricole au Bénin. Sa mission est de « contribuer à l'amélioration des revenus agricole et à la sécurité alimentaire par la promotion de l'investissement privé dans le secteur agricole à travers des subventions ciblées et des instruments financiers adaptés aux besoins des filières et par une approche de développement participatif des filières agricoles pour une meilleure exploitation du potentiel agricole au niveau national ».

Quant au pilier 3, l'intervention dans ce domaine comporte deux (2) axes tels que le renforcement des services sociaux de base et la protection sociale, puis le développement équilibré et durable de l'espace national. Un des projets phares initiés dans le cadre de l'axe 1 qui pourrait intéresser la Commune est le projet "Assurance pour le Renforcement du Capital Humain"(ARCH). Il constitue actuellement l'outil principal de mise en œuvre de la stratégie de protection sociale au Bénin. Il vise à offrir aux couches les plus démunies² un paquet de quatre (04) services de protection sociale que sont : assurance maladie, formation, micro-crédit et assurance retraite.

² Des secteurs de l'agriculture, du commerce, du transport, de l'artisanat, l'art et de la culture ainsi qu'aux personnes démunies sans activité.

S'agissant particulièrement l'emploi, l'objectif général visé par la Politique Nationale de l'Emploi éditée en 2019 et actuellement en vigueur est de « **promouvoir de meilleures opportunités de création de richesses et d'emplois décents pour les populations** ». Celle-ci sera opérationnalisée à travers trois (03) objectifs spécifiques couvrant 11 orientations stratégiques. Il s'agit de :

- ✓ **OS1 : Améliorer l'employabilité des finissants du système éducatif**
 - **OSt1.1** : Amélioration de l'accès à une éducation équitable, inclusive et de qualité pour tous, y compris les personnes à besoins spécifiques ;
 - **OSt1.2** : Amélioration de l'accès des ni étudiant, ni employé, ni stagiaire et des déscolarisés à des formations initiales qualifiante de courte durée, pour satisfaire les besoins immédiats du marché ;
 - **OSt1.3** : Promotion d'une nouvelle perception socioculturelle sur l'emploi ;
 - **OSt1.4** : Promotion de la formation professionnelle continue.
- ✓ **OS2 : Réduire le sous-emploi et le chômage de longue durée**
 - **OSt2.1** : Promotion de la mobilité professionnelle (requalification, perfectionnement, reconversion, adaptation) ;
 - **OSt2.2** : Renforcement des opportunités de revenu pour les groupes cibles par la promotion de l'emploi décent et durable à travers l'emploi indépendant ;
 - **OSt2.3** : Développement de l'embauche.
- ✓ **OS3 : Améliorer les performances du cadre institutionnel de gouvernance et de gestion du secteur de l'emploi**
 - **OSt3.1** : Amélioration du cadre politique et stratégique
 - **OSt3.2** : Amélioration des performances du service public de l'emploi.

Par ailleurs, en soutien, entre autres, à la promotion de l'emploi indépendant, il existe une politique nationale de la microfinance définie sur la période 2014-2018 parce que la microfinance constitue une alternative à l'exclusion des couches sociales démunies aux systèmes financiers classiques. En effet cette politique vise à favoriser l'accès durable d'une majorité de ménages pauvres ou à faibles revenus et de micro entrepreneurs à une gamme de services financiers d'ici à 2025 sur l'ensemble des territoires grâce à des SFD pérennes qui opèrent dans un secteur assaini et pleinement intégré au système financier. Pour l'atteinte de cet objectif, quatre (04) stratégies ont été formulées. Il s'agit de : (i) assainissement du secteur de la microfinance, (ii) professionnalisation du secteur de la microfinance, (iii) promotion du financement de l'agriculture et des produits innovants, (iv) renforcement de l'accès des SFD aux ressources financières adaptées. Il importe de préciser que la microfinance contribue à la création d'emplois aussi bien directs qu'indirects. Les promoteurs s'adressent généralement aux SFD qui ont besoin des ressources prêtables.

3.1.2. Cadres juridique, législatif et réglementaire

Il existe un arsenal de textes juridique, législatif et réglementaire qui encadrent la promotion de l'emploi en général et celle de l'entrepreneuriat en particulier. Ce cadre juridique, législatif et réglementaire peut être appréhendé à deux (2) niveaux ainsi qu'il suit.

3.1.2.1. Au plan international

Pour des raisons de visibilité des efforts consentis au profit de la promotion de l'emploi, le Bénin à travers ses gouvernements successifs, a ratifié un certain nombre de conventions et

d'accords internationaux qui font désormais partie intégrante du droit positif béninois. Il s'agit particulièrement de :

- la charte africaine de la femme adoptée en 2006 ;
- l'agenda pour un travail décent ;
- la convention 150 de l'OIT de 1978 sur l'administration du travail ;
- la Recommandation 158 de l'OIT de 1978 sur l'administration du travail ;
- la Convention 168 de l'OIT de 1988 sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage ;
- le pacte mondial pour l'emploi adopté en juin 2009 ;
- le Programme Pays pour la Promotion du Travail Décent au Bénin (PPTD) 2010-2015;
- le Plan Cadre des Nations Unies l'Assistance au Développement du Bénin (UNDAF 2009-2013) ;
- la déclaration de MALABO ;
- la déclaration de Washington.

3.1.2.2. Au plan national

L'environnement juridique et réglementaire au niveau national est régi par un ensemble d'instruments comprenant :

- la loi n° 2019-40 du 07 novembre portant révision de la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- la loi n° 2015-18 du 21 septembre 2017 portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- la loi n°2017-05 du 29 août 2017 fixant les conditions et la procédure d'embauche, de placement de la main- d'œuvre et de résiliation de contrat de travail en République du Bénin ;
- la loi n° 2016 -24 portant cadre juridique de partenariat public-privé en République du Bénin ;
- la révision du Code des investissements qui crée d'importants avantages et garanties aux entreprises.
- la mise en place de mesure incitatives en matière fiscale (loi des Finances 2016) instituant un crédit d'impôt pour la création d'emploi :100 000 francs CFA pour 1 à 5 emplois créés ;200 000 francs pour 6 à 10 emplois créés ;350 000 francs pour 11 à 20 emplois créés ;500 000 francs pour plus de 20 emplois créés);
- le code de Sécurité Sociale.

A côté de ces instruments, il existe l'arrêté interministériel n°132/MFPTRA/MSP/DC/SGM/DT/SST du 7 novembre 2000, du Ministère de la Fonction Publique et du Ministère de la Santé, fixant la nature des travaux et catégories d'entreprises interdites aux femmes enceintes et aux jeunes gens, et l'âge limite auquel s'applique l'interdiction.

Par ailleurs, on note l'existence d'autres documents de référence dont la vocation est de fixer les grandes orientations dans le domaine de la promotion de l'emploi au Bénin. Il s'agit principalement :

- des Actes du Forum National sur l'Emploi des Jeunes du 08 au 10 mars 2007 à Cotonou;
- des documents de Politique Nationale de l'Emploi au Bénin (2011, 2019) ;
- du document de Politique de Communication Sociale pour la Promotion de l'emploi au Bénin élaboré en 2003 ;
- du document de la politique nationale de la jeunesse ;
- de la charte des petites et moyennes entreprises ;
- de la charte Nationale pour l'Emploi ;
- l'étude sur l'emploi des femmes.

3.1.3. Evolution du cadre institutionnel

La prise en charge de la problématique de l'emploi a connu une organisation institutionnelle qui a évolué dans le temps. Au plan institutionnel et à la suite des états généraux sur l'emploi, le Bénin s'était doté d'un Ministère de la Micro Finance, des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes, créé par décret n°2007-481 du 30 octobre 2007 et modifié par le décret n°2009-178 du 05 mai 2009. Aux termes des dispositions de modification, le Ministère chargé de la Micro finance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes avait pour mission de proposer et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans les domaines de la Micro finance et de l'emploi des jeunes et des femmes. Entre-temps, ce ministère a été dissous sous le premier Gouvernement du Président Patrice Talon et ses principales attributions étaient partagées entre le Ministère du Travail, de la Fonction publique et des Affaires Sociales et le Ministère du Commerce, de l'industrie et de l'Artisanat.

A la faveur du réaménagement technique du deuxième Gouvernement, le ministère en charge de l'emploi fait sa réapparition sous une nouvelle structure-type par la prise de décret n°2018-065 du 28 février 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi (MMPMEPE). Les dispositions de l'article 3 du deuxième chapitre le créant précisent clairement que le MMPMEPE a pour mission la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique générale de l'Etat en matière de développement et de promotion de l'emploi, conformément aux lois et règlements et autres instruments juridiques en vigueur en République du Bénin. Autrement dit, sa mission est mieux clarifiée que par le passé.

Au plan institutionnel, le MMPMEPE dispose, entre autres, deux (02) directions techniques qui sont des structures opérationnelles du Ministère et sont coordonnées par son Secrétariat Général. Il s'agit de :

- la Direction Générale des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat (DGMPMEA) comprenant un Secrétariat, une Direction de Petites et Moyennes Entreprises (DPMPME) et une Direction de l'Artisanat et des Organisations Professionnelles ;

- la Direction Générale de Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi (DGPEE) constituée d'un Secrétariat, d'une Direction du Développement de l'Entrepreneuriat (DDE) et d'une Direction de la Promotion de l'Emploi (DPE).

A ces structures s'ajoute pour le compte du MMPMEME, l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) qui est un service public d'emploi à caractère social, doté de la personnalité morale et jouissant de l'autonomie financière. L'ANPE est créée par le décret n°2003-224 du 07 juillet 2003 et a officiellement démarré ses activités le 27 avril 2004. La principale mission de l'ANPE est de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi. C'est dans le cadre du développement de ses activités que le Fonds National de Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes (FNPEEJ) est institué comme un outil d'appui au financement des initiatives entrepreneuriales des jeunes (Cf. Document de Politique Nationale de l'Emploi, 2011 :34).

En dehors du MMPMEPE, il existait d'autres institutions publiques intervenant dans la promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat telles que :

- les structures de facilitation de l'accès aux services financiers ;
- les structures d'appui au développement des services de base ;
- les divers projets et programmes à l'insertion des jeunes dans l'agriculture du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) ;
- le Ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports, (MTCS) à travers la Direction du Développement du Tourisme, la Direction du Patrimoine Culturel, la Direction des Arts et du Livre) ;
- le Ministère du Travail et de la Fonction Publique (MTFP) par le biais la Direction Générale du Travail (DGT), la Direction Générale de la Fonction Publique, la Direction Générale du Renforcement des Capacités et de l'Employabilité (DGRCE), le Fonds de Développement de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage (FODEFCA) ;
- le Ministère en charge de l'Industrie et du Commerce, à travers la Direction de l'Innovation Technologique et de l'Assistance aux MPME (DIA/MPME) ;
- le Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle (MESFTP) à travers la Direction de la Formation et de la Qualification Professionnelle (DFQP) et le Projet d'Initiation à la Formation Professionnelle et au Leadership (PIFPEL).

Cette organisation institutionnelle à l'échelle nationale intégrait les cadres nationaux de concertation et de dialogue pour l'emploi et les institutions du secteur privé. A cet effet, le décret l'instituant lui donne les moyens juridiques de mobiliser des ressources auprès de l'Etat et de divers bailleurs de fonds en vue du financement à des conditions avantageuses des MPME et des projets de Jeunes.

La politique de l'emploi en vigueur prévoit un cadre institutionnel de mise en œuvre définissant trois (03) niveaux de gouvernance et de gestion de ce sous-secteur.

- **Le niveau politique** où le portage politique sera assuré par le Gouvernement.
- **Le niveau stratégique** : la gestion stratégique sera pilotée par une commission dénommée la Commission Nationale pour l'Emploi (CNE). Son rôle est de servir de cadre d'échanges pour non seulement apprécier périodiquement les dynamiques et

les évolutions du marché de travail, l'environnement économique, mais aussi, d'une part, de proposer des orientations et mesures pertinentes d'adaptation qui peuvent en découler, et d'autre part, procéder à leur évaluation pour en tirer des leçons pour l'avenir. Le Secrétariat permanent de la CNE est assuré par la direction technique en charge de la promotion de l'emploi au sein du Ministère dédié.

- **Le niveau opérationnel et sectoriel** : il est prévu l'institution des points focaux « emploi » au sein de chaque département ministériel. Au plan local et dans une démarche de territorialisation de la Gouvernance de la promotion de l'emploi, il sera créé des Comités Locaux pour l'Insertion et le Développement Economique (CLIDE) qui assumeront les missions similaires.

3.2. Initiatives de promotion de l'emploi prises au niveau de la Commune

3.2.1. Mesures et mécanismes initiés par la Commune de Grand-Popo...

Pour juguler le problème de chômage, de sans-emploi et de sous-emploi des jeunes et des femmes, l'administration communale a pris un certain nombre de mesures et initiatives comprenant, entre autres :

- Au niveau du service de développement local et de la planification, il est créé la Division d'Appui aux Initiatives Communautaires. Elle appuie les organisations dans la formalisation administratives (statuts, règlements intérieurs, organisation d'AG, registres de commerces, etc), dans les appuis à la gestion et à la recherche de financement ;
- la signature d'une convention de collaboration entre la mairie de Grand-Popo et l'ANPE pour la promotion de l'emploi et la valorisation des potentialités locales ;
- la mise en œuvre des projets et programmes comme le PaDE, le PAE et le PEJ ;
- la signature de conventions de partenariats donnant la possibilité à la Mairie de Grand-Popo de se positionner comme facilitatrice auprès de certains de ses partenaires, de participer aux processus de sélection et d'assurer le suivi des bénéficiaires des projets et programmes ;
- la planification et la programmation dans le Plan de Développement Communal (2019-2023) d'un certain nombre d'actions susceptibles de créer un environnement favorable à la promotion de l'emploi.

3.2.1.1 ... Au profit de l'insertion professionnelle des jeunes

Les actions menées pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes se résument aux initiatives suivantes :

- l'organisation des sessions de formation au profit des chercheurs d'emploi avec l'appui de l'ANPE ;
- la formation de certaines ONG pour assurer des formations pratiques en hôtellerie au profit des jeunes.

D'autres sont planifiés et devraient prendre forme dans le cadre de la mise en œuvre du PDC (2019-2023). Il s'agit :

- le recrutement du personnel qualifié prévu pour l'année 2020 ;

- l'organisation des séances de formation en outils informatiques au profit des meilleurs élèves.

3.2.1.2. ... En faveur de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes

Pour promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes, la Commune s'est engagée dans la réalisation des actions suivantes :

- l'aménagement d'un site de 25 ha sis à Conho pour un montant de 98 millions pour pratiquer le maraichage et la riziculture. Le domaine n'est pas encore exploité pour défaut d'acte foncier des présumés propriétaires. Face à cette situation, il y a donc un besoin de recensement des différents propriétaires et de recrutement d'un cabinet de topographes pour identifier les superficies des différents propriétaires ;
- le Projet d'aménagement hydroagricole de 10 ha à Sazué (étude disponible) ;
- le « programme MICROSOL UEMOA » visant l'expérimentation de l'utilisation de l'énergie solaire pour moderniser et renforcer les procédés de production, de transformation et de conservation de récoltes agricoles sur le site d'Adjaha (étude disponible) ;
- la mise à la disposition des acteurs du maraîchage du matériel agricole dans le cadre du projet PADMAR en termes de contribution de la Mairie ;
- l'initiative du projet conception du projet des cages flottantes (à mettre bientôt à la disposition des pêcheurs) ;
- l'élaboration d'un plan stratégique pour le développement du tourisme ;
- la formation et le financement des jeunes entrepreneurs.

Comme pour l'insertion, il est planifié dans le PDC la réalisation des actions en vue de promouvoir la création de l'emploi et l'entrepreneuriat. Celles-ci sont résumées dans le tableau X ci-après.

Tableau n°X : Actions préconisées dans le PDC en vue de promouvoir la création de l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes

Actions	Cible	Période de réalisation	Localisation	Coût (FCFA)
Entrepreneuriat des jeunes	Exploitants forestiers	2020, 2021, 2022, 2023	Commune	10 000 000
Renforcement de capacité des membres du bureau de l'association Doukpo et comité de zone en tenue financière et administrative	Membres bureau association Doukpo	2022	Commune	5 000 000
Etudes socio-économiques et techniques des aménagements hydroagricoles	Entrepreneurs agricoles	2019	Commune	3 000 000
Appui à l'installation des unités de transformation des produits maraichers	Maraichers	2019, 2020, 2021, 2022, 2023	Commune	150 000 000
Acquisition de 80 moteurs hors-bord au profit des pêcheurs marins	Pêcheurs	2019, 2020	Mairie et arrondissements	10 000 000
Etude pour la mise en place de retenue d'eau pour la pisciculture sur LA SAZUE (ADJAHA)	Pisciculteurs	2020, 2021	Adjaha	6 000 000

Installation d'une unité d'élevage à Adjaha (formation, transformation, valorisation des sous-produits issus de l'unité)	Eleveurs	2021	Adjaha	1 000 000
Identification d'une superficie de 150 ha pour la de zones de production fourragère	Entrepreneurs agricoles	2020	Commune	5 000 000
Aménagement de 150 ha pour la zone de production fourragère	Entrepreneurs agricoles	2021	Commune	8 000 000
Construction d'un centre de formation touristique et hôtelière	Entrepreneurs touristiques	2023	Commune	3 000 000
Formation des jeunes déscolarisés et non scolarisés à l'Entreprenariat	Entrepreneurs agricoles (éleveurs, pisciculteurs, maraîchers)	2021	Commune	7500 000

Source : PDC3 Mairie Grand Popo, 2019

3.2.1.3. ...Au profit de la promotion de l'autonomisation des femmes

Au nombre des actions destinées à promouvoir l'autonomisation des femmes, la mairie a assuré la facilitation, la sélection et le suivi des bénéficiaires enrôlés dans le cadre des programmes de certains de ses partenaires. Dans cette perspective, l'administration communale s'active pour appuyer le regroupement des femmes en organisation et les met en contact avec ses partenaires afin que celles-ci aient accès aux crédits financiers et autres appuis. La commune met également à la disposition des femmes des terres agricoles et les outille en conseils de gestion pour leur permettre de réaliser des activités à caractère coopératif.

Pour améliorer la situation de l'autonomisation des femmes, des actions ont également été planifiées dans le PDC en vigueur.

Le tableau n°XI présente les actions envisagées dans le PDC en vue de promouvoir et de renforcer l'autonomisation des femmes.

Tableau n°XI : Actions envisagées dans le PDC en vue de promouvoir et de renforcer l'autonomisation des femmes.

Mesures et mécanismes	Cible	Période de réalisation	Localisation	Coût
Construction de 06 hangars, de magasin de stockage et de latrines dans le marché de Laintan pour la commercialisation de jonc	Femmes commerçantes	2020,2021	Commune	6 000 000
Construction d'un magasin de stockage de produits agricole dans le marché de Djanglanmey	Commerçantes et maraîchers	2022	Village central de Djanglanmey	5 000 000
Construction de 02 hangars dans le marché de Gbéhoué	Femmes commerçantes	2020,2021	Gbéhoué	10 000 000
Construction de 02 hangars dans le marché de KOTONU	Femmes commerçantes	2020,2021	Kotonu	12 000 000
Construction de 02 grands magasins de stockage dans le marché d'Agoué	Femmes commerçantes	2022	Agoué	70 000 000
Réfection de hangars	Femmes commerçantes	2020,2021,2022, 2023	Marché Adjaha centre,	70 000 000
Réfection de 06 hangars dans le marché de Sazué	Femmes commerçantes	2021,2022, 2023	marché de Sazué	300 000

Formation et organisation des femmes	Femmes	2019,2020, 2021,2022, 2023	Commune	15 000 000
Formation des femmes pour la transformation des produits agricoles	Femmes entrepreneurs agricoles	2019,2020, 2021,2022, 2023	Commune	525 000 000
Appui aux femmes en petits équipements de travail	Groupements de femmes	2020, 2021,2022, 2023	Commune	1 000 000 000

Source : PDC3 Mairie Grand Popo, 2019

3.2.2. Actions d'appui à l'insertion, à l'autonomisation et à l'emploi bénéficiées par la Commune

Dans le souci de faciliter l'insertion professionnelle, l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes puis l'autonomisation des femmes de la Commune de Grand-Popo, la Mairie a bénéficié de plusieurs actions de la part de ses partenaires. Il s'agit, entre autres de:

- PaDE (Partenariat décentralisé pour l'Emploi) ;
- PAES (Programme d'Appui à l'Emploi Salarié de l'ANPE depuis 2013) ;
- PEJ (Programme Emploi Jeune) ;
- PADMA (Projet d'Appui au Développement du Maraichage) ;

Tableau n°XII : Actions d'appui à l'insertion, à l'autonomisation et à l'emploi des jeunes préconisées avec la collaboration des partenaires

Actions	Cible	Partenaires	Période de réalisation	Localisation	Coût (FCFA)
Recrutement 15 agents collecteurs	Diplômés sans emploi ou chômeurs	PDDC GIZ	2019	Commune	1000 000
Formation des agents recrutés	Agents collecteurs recrutés	PDDC GIZ	2019-2020	Commune	5 000 000
L'organisation de formations sur la rédaction de Curriculum vitæ	Diplômés sans emploi ou chômeurs	ANPE	-	Commune	-
Ouverture de l'embouchure	Pêcheurs et acteurs touristiques	MCVDD, WACA, ONGs et autres	2019-2020	Avlo	5000 000
Désensablement des cours d'eau (chenal de Gbaga sur 19 km et l'embouchure du Roy sur 1 km)	Pêcheurs	MCVDD, WACA, Eco Bénin	2020, 2021, 2022,2023	Avlo et Gbaga	120 000 000
Libération des voies fluviales des mangroves (05Km des voies fluviales libérées par an)	Pêcheurs et acteurs touristiques	Koueta- kpeco, Avlo- akouase me, Aziko- kpeco, CORDE ONG	2020, 2021, 2022,2023	Koueta- kpeco, Avlo- akouase me, Aziko- kpeco, Soligie- agogodo nmey, Hinhoutin mey- gbintoe et Maflicon dji- zontonec ondji	125 000 000
Création d'une plantation communale de 45 hectares d'espèces forestières (2 ha par arrondissement par an)	Entrepreneurs agricoles	SCEFC, ONGs, Associations de développement	2020, 2021, 2022,2023	Adjaha, Gbéhoué , Avlo, Djanglan mey et Sazué	4 500 000
Restauration du lit du chenal sazué sous le pont d'Adjaha (50m de part et d'autres du pont)	Pêcheurs et acteurs touristiques	MCVDD, ONGs et Associations de développement	2020, 2021, 2022,2023	Adjaha	100 000 000
Sensibilisation de 60 maraîchers dont 15 femmes (sensibilisation de masse) sur les	Maraîchers	DDAEP et MCVDD;	2020, 2021, 2022,2023	Agoué, Grand-Popo et Gbéhoué	1 000 000

Actions	Cible	Partenaires	Période de réalisation	Localisation	Coût (FCFA)
effets néfastes des produits phytosanitaires sur l'homme et l'environnement		EQUILIBR E d'AFRIQU E TAAL R-D ONG PADMAR			
Réalisation d'une pépinière d'essences végétales locales autochtones par arrondissement (dont la mangrove)	Exploitants forestiers	SCEFC et MCVDD	Commune	2020, 2021, 2022,2023	14 000 000
Formation des membres du CGRN-GBAGA et les cellules villageoises de protection de mangrove sur la nécessité d'une gestion durable des ressources naturelles et les techniques de production de plants	Exploitants forestiers	CORDE ONG, MCVDD AHI et autres	Agoué	2019, 2020, 2021, 2022,2023	5000 000
Plantation de 20 ha de mangrove le long du chenal (arrondissements d'Agoué et Grand Popo)	Pêcheurs	CORDE ONG, MCVDD	d'Agoué et Grand Popo	2020 et 2021	20 000 000
Restauration et enrichissement du site avec les espèces locales autochtones adaptées	Exploitants forestiers	MCVDD	Grand- Popo et Agoué	2019, 2020, 2021, 2022,2023	50 000 000
Surveillance des ressources fauniques et floristiques du site	Exploitants agricoles	MCVDD	Grand- Popo et Agoué	2019, 2020, 2021, 2022,2023	5 000 000
Restauration des sites dégradés de mangrove dans la réserve	Pêcheurs et exploitants forestiers	MCVDD	Avlo	2020, 2021, 2022,2023	10 000 000
Formation des jeunes scolaires pour la réalisation des pépinières, collecte des semences et conservation de l'environnement	Jeunes scolaires	EQUILIBR E D'AFRIQU E	Commune	2020, 2021, 2022	5 000 000
Aménagement Hydroagricole de 200 Ha pour la production du riz, du palmier à huile et le maraichage	Entrepreneurs agricoles	UEMOA; PADMAR	Adjaha	2021	20 000 000
Aménagement Hydroagricole de 200 Ha pour la production du palmier à huile à Djanglanmey et Sazué	Entrepreneurs agricoles	PADMAR	Djanglan mey et Sazué	2020,2021	4 000 000 000
Acquisition de machines agricoles	Entrepreneurs agricoles	PADMAR	Commune	2020, 2021, 2022,2023	48 000 000
Aménagement hydroagricole de 25 Ha à Sazué	Maraîchers	JINUKUN	Sazué	2020	375 000 000
Aménagement de 50 ha sur la bande côtière au profit des maraichers Arrondissement de Grand Popo	Maraîchers	PADMAR	Grand-Popo	2023	7 500 000
Appréciation du niveau de contamination de la nappe phréatique au niveau des sites maraîchers de Grand- Popo à travers des analyses	Maraîchers	JINUKUN	Agoué et Grand- Popo	2020	30 000 000
Formation de 25 maraichers dont 10 femmes sur les techniques de préparation et d'application des extraits végétaux (Curcuma, Ail, Neem, Papayer, Gingembre, Citronnelle, Basilic...)	Maraîchers	TAAL ONG, JINUKUN, PADMAR	Commune	2020	50 000 000
Formation de 25 maraichers et 10 maraichères sur les techniques de fabrication et d'application des fertilisants organiques (Compost et fumier de ferme)	Maraîchers	TAAL ONG, JINUKUN, PADMAR	Commune	2022	2 000 000
Mise en place d'une organisation professionnelle de maraîchers biologiques à Grand-Popo et création d'un HUB maraicher biologique	Maraîchers	TAAL ONG, JINUKUN, PADMAR	Commune	2021	5 000 000
Formation des membres du HUB maraichage biologique sur les exigences réglementaires des principaux marchés de	Maraîchers	TAAL ONG, JINUKUN, PADMAR	Commune	2020	10 000 000

Actions	Cible	Partenaires	Période de réalisation	Localisation	Coût (FCFA)
légumes et le processus de certification biologique					
Etablissement des relations d'affaires entre les maraîchers biologiques, les hôtels, supermarchés, certains commerçants de fruits et légumes et certains consommateurs individuels	Maraîchers, commerçants	TAAL ONG, JINUKUN, PADMAR	Commune	2021	15 000 000
Diffusion des pratiques agro écologiques dans les exploitations familiales de la commune	Maraîchers	TAAL ONG et PAMSN	Commune	2020, 2021, 2022,2023	10 000 000
Appui à l'UCCM GP dans l'élaboration des comptes de gestion du magasin d'intrants	Vendeurs d'intrant	TAAL ONG	Commune	2021	500 000
Accompagnement des 13 coopératives de base dans l'organisation des AGO de reddition de compte aux membres	coopératives de base	ACED ONG	Commune	2020, 2021, 2022,2023	13 000 000
Appui aux 13 coopératives dans l'élaboration des projets FNDA et le suivi des projets	coopératives de base	EQUILIBRE D'AFRIQUE	Commune	2020, 2021, 2022,2023	195 000 000
Formation des maraichers sur les pratiques agro- écologiques	Maraîchers	EQUILIBRE D'AFRIQUE ; CONVERG ENCE BENIN ONG	Commune	2019,2020, 2021, 2022,2023	5 000 000
Formation de quinze (15) femmes et cinq (05) jeunes gens techniquement dans l'activité de verni compostage	Femmes entrepreneurs agricoles	Mairie	Convergence Bénin	2022	Communes
Mise en place d'une boutique/centre artisanal promouvant les produits et articles de la réserve	Femmes artisans	Mairie	ECO BENIN	2022	Communes

Source : PDC3 Mairie Grand-Popo, 2019

Chapitre 4 : Potentiels et atouts de création d'emplois de la commune

4.1. Potentialités économiques

4.1.1. Les secteurs d'activités à fort potentiel d'emploi

Après triangulation des résultats de la collecte avec les statistiques produites par l'INSAE dans le cadre des travaux confortatifs du RGPH-4, seuls trois (03) secteurs se sont révélés comme porteurs dans le cadre de cette étude. Il s'agit de :

- le secteur agricole : agriculture, élevage, pêche (35,8%) ;
- le commerce, le tourisme, l'hôtellerie et la restauration (25,6%)
- les industries manufacturières (16,2 %).

Cependant les secteurs comme le transport et la communication (6,3%), le Bâtiment et Travaux publics (3,3%) peuvent également bénéficier des investissements afin de favoriser leurs développement, professionnalisation et formalisation pour plus d'impact sur la promotion de l'emploi. Si chacun de ces secteurs possède des métiers porteurs, il n'en demeure pas moins vrai que ces secteurs et métiers sont confrontés à des problèmes. Certains sont communs et d'autres sont spécifiques comme l'indique le tableau XIII ci-après :

Tableau n°XIII : Présentation des secteurs à forts potentiels et leurs difficultés

Secteurs	Métiers porteurs	Problèmes communs	Problèmes spécifiques
Agriculture	Exploitation/transformation de produits agricoles	-Insuffisance d'équipements adéquats ; -Absence d'accompagnement financier/ déficit de financement ; -Insécurité foncière ; -Système d'irrigation inadéquat/infrastructures ;	-Problème de débouchés et d'écoulement des produits agricoles ; -Activités à risque, pas de réelle organisation, difficile de les financer ; -Insécurité foncière, non-mécanisation de l'agriculture, transformation pour ajouter la plus-value, pas de marché d'écoulement ; -Changement climatique, non-maîtrise de l'eau, difficultés de conservation des produits agricoles.
	Pêche	-Difficulté pour écouler les produits/ mévente ; -Difficultés d'installation ; -Opportunités de marché limitées ; -Absence de plombiers spécialisés en irrigation agricole ; -Récoltes en-deçà des attentes ;	-Inexistence de port de pêche, pêches infructueuses, diminution/ raréfaction des ressources en eau, risque de noyades ; -Encombrement du fleuve Mono, absence d'équipements performants pour la pêche maritime ; -Engorgement des fleuves, disparition de certaines espèces halieutiques, ensablement des cours d'eau ; -Difficulté de conservation, l'insécurité au niveau de la pêche maritime, métier à risque élevé
	Pisciculture	-Intempéries et changement climatique ;	-Insuffisance d'intrants de qualité , absence d'équipements adéquats
	Maraîchage	-Absence d'équipements (pour la culture d'oignons, il faut un tracteur et les semences, pour la carotte et la tomate)	-Difficultés d'organisation des acteurs du maraîchage, perte due à l'inondation, à la mévente et à la baisse des prix ; -Changement climatique, non-maîtrise de l'eau, problème de conservation malgré l'existence de 14 magasins de stockage
Commerce, tourisme et restauration	Commerce de gros et de détail	-Mévente et recouvrement difficile ;	-Tracasseries douanières ; -Cherté des frais dédouanement ; - Mauvaise organisation des acteurs

Secteurs	Métiers porteurs	Problèmes communs	Problèmes spécifiques
	Touristique/ Guidage touristique	-Pas de faïtière dans les secteurs porteurs ; -Non paiement de salaire, -Conditions de travail mauvaises ; -Concurrence déloyale.	-Difficultés à se mettre en association (le tourisme n'est pas organisé, pas de contrôle) ; -Difficulté à conduire une barque des touristes
	Hôtellerie		
	Restauration / Cuisine		Accès difficile au bois de chauffe
Industrie manufacturière	Exploitation du palmier à huile, Exploitation de de cocoteraies	-Accès difficile aux intrants de bonne qualité	Les produits ne sont pas souvent transformés sur place mais sont exportés vers la sous-région
Bâtiments et Travaux Publics	Maçonnerie	-Concurrence déloyale, -Non-respect des règles et des normes au travail	Les artisans sont confrontés aux problèmes d'ordres organisationnel et légal que l'État et la Mairie les aident à surmonter à travers l'opérationnalisation de la formation de type dual, CQM et CQP.
	Soudure		Pollution sonore,
	Menuiserie		Pollution sonore et atmosphériques, non-respect des délais, rareté du bois

Source : Données de terrain 2020

4.1.2. Potentiel d'investissement

La Commune de Grand-Popo a prévu dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan de Développement Communal (2019-2023) un investissement financier de 6 701 050 000 FCFA dont une bonne partie est orientées vers des investissements structurants tels que les aménagements hydroagricoles et la promotion de l'entrepreneuriat agricole et touristique.

4.2. Ressources naturelles

Au nombre des potentialités naturelles identifiées dans la Commune, il y a entre autres :

- l'existence des sols hydromorphes/bas-fonds favorables à l'agriculture et au maraîchage. La commune dispose déjà 268 bas-fonds aménagés depuis 2016 (TBS, 2018) ;
- l'existence des plans d'eau et principaux cours d'eau propices à la pêche ;
- les sites d'attraction touristique : la mer, la plage, les villages de pêcheurs à Hèvè et Gbècon, la « Bouche du Roi », la lagune de Grand-Popo, les espaces de repos ; etc.

Le tableau XIV suivant donne un aperçu de la grandeur de ces ressources naturelles sous la forme de zonage du territoire de la commune de Grand-Popo

Tableau n°XIV: Zonage du territoire de la commune de Grand-Popo

Zones	Superficie (Km ²)	Pourcentage (%)
Terres fermes (zones de plateaux et agglomérations urbaines)	45	15,6
Plans d'eau et principaux cours d'eau	15	5,2
Marécages	41	14,2
Zones inondables (plaines)	178	61,6
Plage (cordon littoral)	10	3,4
Total	289	100

Source : Assogba et Alladatin, 2010 et travaux de terrains, 2013

4.3. Patrimoines matériel et immatériel

Il concerne entre autres :

- l'artisanat : l'artisanat d'art, l'artisanat de services, l'artisanat de production;
- l'héritage historique et les vestiges datant de la période de colonisation ;
- des rites, des chants, des danses spécifiques qui animent les rituels et les cérémonies religieuses ; etc.

4.4. Potentiel organisationnel

La commune abrite plusieurs associations et groupements d'hommes et de femmes qui coopèrent pour la défense de leurs intérêts, le développement et le rayonnement de leurs activités. Il est à retenir entre autres, sans être limitatif :

- les associations de jeunes ;
- les associations de femmes ;
- les associations des producteurs ;
- les associations des artisans ;
- les associations des pêcheurs ;
- les associations de développement dont la plus importante est Nonvitcha.

4.5. Défis, enjeux et perspectives

En somme, la problématique se pose en termes d'insuffisance de formation, de qualification, de réticence pour l'exercice d'un emploi indépendant et recherchant à tout prix l'emploi salarié correspondant à sa formation de la part de certains jeunes, d'insuffisance des initiatives pour l'entrepreneuriat et l'emploi indépendant chez d'autres. Dans la commune, il existe des diplômés sans emploi, des chômeurs, des demandeurs d'emploi qui sont soit diplômés, soit qualifiés, soit sans qualification. Parmi les diplômés, il y a certains qui ont déposé des dossiers dans des entreprises ou administrations et attendent d'être recrutés, d'autres à défaut d'être recrutés suivant leur formation ou niveau d'étude d'adaptent en s'adonnant aux activités du milieu telles que le maraîchage, la pêche, le commerce. Il existe des diplômés sans emploi, donc inactifs qui sont à la charge de leurs parents.

Cette situation s'explique par l'inexistence des structures d'embauche, le faible investissement des initiatives des groupements, le faible leadership, la précarité, le caractère instable de l'emploi, la modernisation insuffisante des activités agricoles. Les jeunes finissent les études et sont effectivement diplômés, mais sans travail parce que la structuration du marché de l'emploi présente des limites ou bien ils sont confrontés à l'inadéquation entre la formation et le marché de l'emploi.

Face à cette situation, la mairie appuie l'organisation des initiatives communautaires. Elle facilite également la mise en contact desdites organisations avec les institutions d'octroi de crédit à défaut de trouver des financements nécessaires pour valoriser ses potentiels économiques (potentiels hydroagricole et touristiques).

Tableau XV : Problèmes auxquels est confronté la valorisation des potentialités et approches préconisées

Atouts /potentiels	Problèmes auxquels est confronté la valorisation du potentiel	Comment mettre en valeur ?	Comment la mairie pense accompagner la mise en valeur du potentiel ?
Tourisme / existence d'une fête identitaire	-Manque d'organisation au sein des différents acteurs pour trouver solution aux problèmes et valoriser leur secteur d'activité (à tous les secteurs) ; -Pas d'accompagnement, manque de leadership ; -Sites non suffisamment valorisés	Doter ce secteur d'une organisation et d'un leadership	Accompagner la sécurisation foncière, les initiatives de regroupement, la production agricole et piscicole
Existence des sols hydromorphes (basfonds) favorables à l'agriculture et au maraîchage	-Mauvaise organisation des acteurs de chaque secteur : -Insuffisance de moyens pour l'aménagement.	Réorganiser les acteurs à travers les sensibilisations, Aménager les terres pour les valoriser, Maîtriser l'eau	Initier des projets propres à chaque secteur à adresser aux partenaires et au gouvernement pour le financement Rechercher de partenaires, de financements Exploiter le plan directeur d'aménagement du territoire : Planifier, budgétiser grâce aux partenaires et l'Etat central
Existence des plans d'eau (mer et fleuve Mono, lagune) propices à la pêche	-Insuffisance de moyens - Mauvaise organisation des acteurs de chaque secteur	Réorganiser les acteurs à travers les sensibilisations Draguer le fleuve Mono Assurer la sécurité de la zone portuaire, Créer un port de pêche Appui financier pour mettre en valeur	Initier des projets propres à chaque secteur à adresser aux partenaires et au gouvernement pour le financement Mettre en place une politique de développement axée sur la recherche Trouver des partenaires au développement pour les projets

Source : Données de terrain 2020

Enjeux

- 1- un développement social et économique valorisant suffisamment les potentialités du milieu et propice à la prospérité de l'économie locale ;
- 2- un développement inclusif et équilibré entre les arrondissements mobilisant l'ensemble des forces potentielles de travail (le plein emploi) ;
- 3- une meilleure contribution des jeunes et femmes en âge de travailler à la production de la richesse locale et au développement de la Commune ;
- 4- la lutte contre la vulnérabilité des femmes et des jeunes et la précarité de leur situation d'emploi.

Défis

- 1- Commune à forte croissance démographique avec des ressources limitées ;
- 2- Saturation du marché de l'emploi salarié ;
- 3- Présence d'importantes potentialités et atouts économiques (hydro-agricole, touristiques) non encore ou suffisamment valorisés, mais nécessitant des investissements lourds (pas à la portée de la Commune sur ressources propres) ;

- 4- Capacité de la Commune à mobiliser les ressources nécessaires à son développement économique et social ;
- 5- Innovations permettant de juguler la question du chômage et de sans emploi des jeunes et des femmes dans le respect strict des textes de la République.

Perspectives

- 1- Promouvoir l'économie locale, capable d'engendrer des activités génératrices de revenu et des emplois ;
- 2- Faire de la Commune un pôle de développement suivant les politiques d'aménagement territoriale en vigueur ;
- 3- Contribuer à l'émergence du pôle de développement avec les potentialités identifiées dans la commune ;
- 4- Améliorer l'attractivité et la compétitivité de la commune ;
- 5- Assurer la transformation structurelle de l'économie locale pour opérer une mutation significative des structures productives, les rendant aptes à la création d'emplois décents pour une croissance inclusive ;
- 6- Faciliter la mise en place d'un dispositif de promotion de l'emploi communal pour donner plus de lisibilité et d'efficacité à l'action publique locale dans le secteur ;
- 7- Renforcer les structures éducatives locales par des écoles de formation techniques et professionnelles.

DEUXIEME PARTIE

**Stratégie de mise en valeur
des atouts et potentialités et
de création d'emploi pour
les jeunes et les femmes**



Chapitre 5 : Objectifs et orientations stratégiques de la Politique Communale de l'emploi

Le chapitre 5 expose les éléments de planification envisageables (objectifs, orientations stratégiques, axes stratégiques et actions) dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Communale de l'emploi de Grand-Popo.

5.1. Vision de développement économique et principes directeurs des actions de développement communal

Il importe de rappeler qu'en 2019 la commune de Grand-Popo s'est dotée d'un Plan de Développement Communal de troisième génération couvrant la période 2019 à 2023 dont la vision s'énonce en ces termes : « *Grand-Popo est en 2030 une commune bien gouvernée, un pôle de développement touristique et agroalimentaire prospère, où règne la paix pour un développement durable* ».

La commune à travers l'élaboration dudit Plan de Développement Communal s'est fixée pour objectif global de contribuer à l'émergence de l'économie de la commune à travers la promotion des filières agricoles porteuses en vue de les rendre capables d'assurer durablement la sécurité alimentaire de la population et l'amélioration des revenus des acteurs pour la réduction de la pauvreté et le développement économique et social global de la commune. La commune envisage la réalisation de cet objectif général au moyen de deux (02) objectifs spécifiques déclinés comme suit :

- *Objectif Spécifique 1* : Améliorer l'attractivité de la commune pour l'émergence de l'économie locale à travers des investissements productifs et structurants de soutien à la promotion des filières agricoles porteuses et l'intégration économique avec les communes partageant avec elles les mêmes ressources et/ou développant avec elles des échanges commerciaux ;
- *Objectif Spécifique 2* : Améliorer la productivité et la compétitivité des filières agricoles porteuses de la commune par la fourniture de services économiques, le renforcement des capacités et l'articulation effective des acteurs

Pour assurer l'efficacité de la mise en œuvre de la Politique Communale de l'Emploi, les principes directeurs découlant du cadre national législatif et normatif, des accords avec les acteurs de développement économique et social, y compris les partenaires techniques ainsi que de l'alignement des politiques communales sectorielles sur les priorités nationales guideront l'action communale en matière de développement économique et de promotion de l'emploi au niveau local.

Tableau XVI : Principes directeurs devant guider l'action communale en matière de développement économique et de promotion de l'emploi au niveau local

Esprit volontariste	Caractéristique essentiel de l'engagement politique à tous les niveaux pour faire aboutir l'ensemble des actions de mise en œuvre de la PCE en cohérence avec la PNE
Responsabilisation	Responsabilisation de chaque acteur dans son rôle soit de détenteur d'obligation, soit de débiteur d'obligation. La politique de décentralisation et de déconcentration de la promotion de l'emploi concourra à une telle ambition ? Cela suppose également que tous les acteurs de développement que sont le Gouvernement, le Secteur Privé, la Société Civile, les Collectivités Territoriales et les Communautés à la base prennent en charge, avec efficacité, les fonctions

	qui sont les leurs dans la conception, la mise en œuvre et le suivi et évaluation des programmes et actions de la PNE
Décentralisation de l'Administration Territoriale	Consacrée par la loi 97-029 du 15 Janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, elle dispose en son article 84 que « la commune élabore et adopte son plan de développement. Elle veille à son exécution en harmonie avec les orientations nationales en vue d'assurer les meilleures conditions de vie à l'ensemble de la population ».
Intercommunalité et la coopération décentralisée	Consacrée par la loi 98-007 du 15 Janvier 1999 portant régime financier des communes en République du Bénin, elle dispose en son article 57 que : « La promotion économique et socioculturelle des communes est également assurée grâce à la coopération entre communes, la coopération avec les Organisations Non Gouvernementales (ONG) nationales ou étrangères, la coopération avec les collectivités décentralisées d'autres États, et au concours des institutions de financement. Dans ce cadre une institution de financement des collectivités locales est créée »
Redevabilité/ Reddition de compte	L'article 11 alinéa 6 de la charte africaine sur les valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local (2014) dispose que « Les gouvernements locaux ou les autorités locales ont l'obligation de rendre compte à leurs citoyens des décisions et des politiques de développement local, de mise en œuvre de ces décisions et politiques, et de gestion des ressources financières, ». Selon les articles 39 et 40 de la charte nationale sur la gouvernance locale en République du Bénin, « La reddition de compte est une obligation [...]. Les décisions prises par les différents acteurs locaux et leur mise en œuvre font l'objet de compte rendu périodique aux organes appropriés et à la population locale [...] ».
Gestion Axée sur les Résultats (GAR)	Elle est une approche de gestion du secteur public orientée vers l'atteinte de cibles de développement, la responsabilisation des agents de l'État, la transparence et l'imputabilité dans la gestion publique et l'utilisation des données disponibles en vue d'améliorer le processus de décision. Elle dispose de cinq (05) principes fondamentaux que sont : - axer le dialogue sur les résultats ; - aligner la programmation, le suivi et l'évaluation sur les résultats ; - assurer la simplicité des méthodes de mesure et des rapports ; - axer la gestion sur l'obtention des résultats plutôt que de gérer par les résultats ; - utiliser l'information sur les résultats pour l'apprentissage et la prise de décision
Non-discrimination	Prise en compte systématique de façon équitable de toutes les couches sociales et en particulier des personnes vulnérables.
Participation	Participation à travers un dialogue permanent et inclusif à entretenir avec les parties prenantes, voire la mise en place d'un pacte communal pour l'emploi
Faire-Faire	Contractualisation ou délégation de la mise en œuvre de certaines actions du plan en privilégiant les compétences locales et régionales.
Solidarité	Valorisation des mécanismes sociaux ou institutionnels assurant la protection, le partage et la mutualisation.

Source : Données de l'étude, 2020

5.2. Formulation de la vision de la Commune en matière de promotion de l'emploi

5.2.1. Rappels de l'approche méthodologique

La formulation de la vision a connu tout un processus méthodologique qui a consisté d'abord à clarifier le concept, à rappeler son utilité, les exigences et les critères qu'une bonne formulation doit respecter et deux approches existant en la matière (fore-casting et back-casting). L'approche "back-casting" n'est pas ici suivie parce que peut se révéler irréaliste, car elle consiste à se définir d'abord une vision avant de rechercher dans le temps présent les objectifs à planifier. En revanche l'approche "fore casting" a été jugée plus réaliste dans

la mesure où elle permet de s'appuyer sur les aspirations des acteurs, les tendances passées, les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités, les enjeux et défis majeurs caractérisant les dynamiques qui sont susceptibles de créer les conditions et opportunités favorables à la promotion du plein emploi et du travail décent pour se donner une vision conséquente, et ce, à travers un brainstorming largement participatif. L'horizon temporel considéré dans le cadre de la présente Politique Communale de l'Emploi est l'an 2025.

5.2.2. Enoncé de la vision

Sur la base de la méthodologie précédemment décrite et au regard des aspirations et des résultats du diagnostic stratégique, la vision est formulée dans les termes présentés ci-dessous.

« En 2025, la Commune de Grand-Popo est un pôle attractif de développement touristique et agroalimentaire bien gouverné, à croissance soutenue et génératrice du plein emploi productif permettant la satisfaction des besoins vitaux pour le bien-être intégral de sa population »

5.2.3. Fondements de la vision

La vision dans sa formulation repose sur cinq (05) principes de combinaison de sous-objectifs que sont : i. pôle attractif de développement touristique et agroalimentaire ; ii. bien gouverné ; iii. à croissance soutenue ; iv. génératrice du plein emploi productif et du travail décent ; v. satisfaction des besoins vitaux pour le bien-être intégral de sa population.

Par ailleurs, les principes de la Politique Nationale de l'Emploi et ceux contenus dans son Plan de Développement Communal (PDC) ont également guidé sa formulation.

5.3. Objectifs, orientations et axes stratégiques de la Politique Communale de l'emploi

5.3.1. Objectifs de la Politique Communale de l'emploi

5.3.1.1. Objectifs général

La PCE vise à identifier les approches d'emploi intégrées et adaptées aux réalités locales en tenant compte des spécificités et des potentialités socioéconomiques de la Commune afin d'accroître ses capacités d'intervention et de valorisation desdites potentialités au profit de la promotion de l'emploi

5.3.1.2. Objectifs spécifiques

De façon concrète au cours des cinq prochaines années (2021-2025), il s'agira pour la Commune de Grand-Popo de :

- Promouvoir une économie locale à croissance soutenue fondée sur la valorisation des potentialités du milieu et la diversification des sources d'emplois productifs dans tous les secteurs porteurs ;
- Promouvoir les meilleures opportunités d'emplois décents pour les jeunes et les femmes à travers la consolidation de l'entrepreneuriat ;
- Promouvoir les actions de soutien à l'employabilité et les instruments d'intermédiation aux besoins des jeunes et des femmes de la Commune ;
- Améliorer la gouvernance et le cadre institutionnel de gestion du secteur de la promotion de l'emploi dans la Commune pour de meilleures perspectives.

5.3.2. Orientations et axes stratégiques de la Politique Communale de l'emploi

Les orientations stratégiques sont fonction de la problématique majeure que présente la situation l'emploi des jeunes et des femmes de la Commune de Grand-Popo. Pour y parvenir, le recours à un outil approprié a été nécessaire et même indispensable. Il s'agit de la Matrice des Orientations Stratégique (MOS) dans laquelle il est croisé les variables autonomes internes (les forces, les faiblesses) aux variables autonomes externes (les opportunités et les menaces) pour dégager des objectifs stratégiques et les questions stratégiques en vue de formuler les stratégies ou options stratégiques. Ce croisement n'a été possible que grâce à l'utilisation d'une grille de notation qui a permis de remplir la Matrice des Orientations stratégiques en recherchant des liens de causalité entre ces variables.

Dans ce cadre, le barème utilisé se présente ainsi qu'il :

- Aucun lien = 0 ;
- Lien probable =1 ;
- Lien réel =2.

Dès que le remplissage de la matrice des orientations stratégiques est achevé, il a été dégagé des sous-totaux par ligne et par colonne afin d'identifier les meilleures forces et faiblesses vers lesquelles sont orientées les options stratégiques. Celles-ci sont ensuite évaluées de 0 à 5 par la méthode Multipol dans le but de les classer sur la base de quatre (04) critères :

- l'efficacité ou la pertinence de la stratégie ;
- la faisabilité de la stratégie ;
- l'acceptabilité par les acteurs ;
- la disponibilité de ressources.

En outre, les Objectifs pour le Développement Durable (ODD) en leur point 8 recommande expressément de « promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ».

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), l'objectif 8 intègre les priorités suivantes :

- le plein emploi productif et un travail décent ;
- les différences de rémunération entre les hommes et les femmes ;
- le chômage des jeunes ;
- l'élimination de toutes les formes de travail des enfants ;
- le passage du secteur informel dans le secteur structuré ;
- l'entrepreneuriat et les micro, petites et moyennes entreprises ;
- la protection des droits du travail et l'instauration de lieux de travail sûrs ;
- les travailleurs migrants.

Au niveau national, le Programme d'Action du Gouvernement a retenu au rang des secteurs d'activités prioritaires l'agro-pastoral (coton, maïs, ananas, anacarde, élevage), l'innovation technologique, le tourisme et l'artisanat, l'industrie et l'agro-industrie, les services et logistiques et enfin les énergies renouvelables (énergie rurale, énergie solaire, la biomasse etc.). Il s'agit là des secteurs à privilégier dans le cadre de l'élaboration des stratégies sectorielles de promotion de l'emploi, de l'entrepreneuriat et des MPME/PMI.

Sur la base des résultats du diagnostic de la situation de l'emploi dans la Commune de Grand Popo, de la vision, des orientations stratégiques et des objectifs de développement de la commune d'une part, et du contexte national de l'environnement institutionnel, juridique et stratégique d'autre part, les orientations et axes stratégiques suivants sont préconisés.

5.3.2.1. Orientation stratégique 1 : Promotion d'une économie inclusive locale à croissance soutenue fondée sur la valorisation des potentialités du milieu et la diversification des sources d'emplois productifs dans tous les secteurs porteurs

Cette orientation stratégique 1 vise à créer la richesse locale et les conditions économiques optimales propices à la création des opportunités d'emploi et de travail décent afin d'assurer à la population en âge de travailler le droit d'accès universel à un emploi décent sur la base de l'approche fondée sur les droits humains, en veillant particulièrement à prendre en compte, les préoccupations spécifiques des jeunes et des femmes confrontés aux problèmes d'emploi et de chômage, au regard de l'ampleur de la pauvreté au plan local et particulièrement en milieu rural. L'Etat à travers la collectivité locale doit assurer à ces citoyens l'égal accès à la santé, à l'éducation, à la culture, à la formation professionnelle et à l'emploi (article 8 de la constitution).

Cette orientation se fonde sur trois axes stratégiques à savoir :

- **Axe stratégique 1.1** : Amélioration de la croissance et des performances de l'économie locale à travers la valorisation des potentialités du milieu pour améliorer les conditions de travail et de création d'opportunités d'emploi.
- **Objectif stratégique 1.1.** : Promouvoir une économie inclusive locale à croissance soutenue fondée sur la valorisation des potentialités du milieu et la diversification des sources d'emplois productifs dans tous les secteurs porteurs.
- **Résultats attendus 1.1** : Une économie inclusive locale à croissance soutenue fondée sur la valorisation des potentialités du milieu et la diversification des sources d'emplois productifs est promue.

Actions :

- A.1.1.1. Moderniser l'agriculture locale ;
- A.1.1.2. Accroître la productivité agricole et végétale ;
- A.1.1.3. Renforcer la capacité de production halieutique de la commune ;
- A.1.1.4. Améliorer la qualité des services du tourisme, d'hôtellerie et restauration ;
- A.1.1.5. Renforcer le patrimoine communal des équipements marchands ;
- A.1.1.6. Désenclaver les zones de production et des marchés de débouchés ;
- A.1.1.7. Promouvoir les produits agricoles et artisanaux locaux.

Cibles :

- C.1.1.1. Entrepreneurs agricoles ;
- C.1.1.2. (a). Exploitants forestiers ;
- C.1.1.2. (b). Producteurs agricoles et exploitants ;
- C.1.1.2. (c). Propriétaires des plantations familiales ;
- C.1.1.2. (d). Maraîchers ;
- C.1.1.3. (a). Pêcheurs et mareyeuses, mareyeurs ;
- C.1.1.3. (b). Pisciculteurs ;

C.1.1.3. (c). Acteurs touristiques ;
 C.1.1.4. (a). Acteurs de promotion du tourisme, d'établissements hôteliers, Promoteurs de bars et restaurants ;
 C.1.1.4. (b). Pêcheurs et acteurs touristiques ;
 C.1.1.4. (c). Exploitants forestiers ;
 C.1.1.4. (d). Investisseurs potentiels ;
 C.1.1.4. (e). Pêcheurs et exploitants forestiers ;
 C.1.1.5. (a). Commerçantes, maraîchers et pêcheurs ;
 C.1.1.5. (b). Commerçantes et maraîchers ;
 C.1.1.5. (c). Femmes commerçantes ;
 C.1.1.5. (d). Pêcheurs et autres usagers ;
 C.1.1.6. (a). Transporteurs, voyageurs et usagers de routes ;
 C.1.1.6. (b). Commerçants ;
 C.1.1.6. (c). Pêcheurs et acteurs touristiques ;
 C.1.1.7. (a). Femmes artisans.

- **Axe stratégique 1.2** : Renforcement des investissements dans les services sociaux de base pour l'utilisation de la main d'œuvre.
- **Objectif stratégique 1.2** : Renforcer les investissements dans les services sociaux de base pour l'utilisation de la main d'œuvre.
- **Résultats attendus 1.2** : Les investissements dans les services sociaux de base sont renforcés pour l'utilisation de la main d'œuvre.

Actions :

A.1.2.1. Renforcer les services sociaux de base (à travers les nouvelles technologies).

Cibles :

C.1.2.1 (a). Populations ;
 C.1.2.1 (b). Entrepreneurs touristiques ;
 C.1.2.1 (c). Elèves, apprenants.

- **Axe stratégique 1.3** : Diversification des sources d'emplois productifs dans les secteurs porteurs et promotion de l'emploi des services connexes aux activités porteuses [agriculture et services (tourisme, hôtellerie, restauration et BTP)].
- **Objectif stratégique 1.3** : Assurer la diversification des activités rémunératrices.
- **Résultats attendus 1.3** : Les activités rémunératrices sont diversifiées.

Actions :

A1.3.1. Promouvoir la diversification des activités rémunératrices ;
 A1.3.2. Développer des chaînes de valeur, les chaînes d'approvisionnement au service de travail décent au niveau de l'entrepreneuriat agricole, artisanal, touristique, hôtelier, piscicole et au niveau des unités de BTP ;
 A1.3.3. Promouvoir l'emploi des services connexes aux activités porteuses.

Cibles :

C.1.3. Population active, producteurs, transformateurs, artisans, opérateurs, transporteurs, agents économiques.

5.3.2.2. Orientation stratégique 2 : Promotion des meilleures opportunités d'emplois décents pour les jeunes et les femmes à travers la consolidation de l'entrepreneuriat

La majorité des jeunes et des femmes de la Commune n'ont ni emplois stables, ni perspectives d'avenir économiques. La plupart sont au chômage ou occupent des emplois précaires ou occasionnels. En général, la rareté de l'emploi salarié au niveau du secteur public et du secteur privé formel pousse les jeunes et les femmes vers le secteur informel, aux emplois instables et moins payés. Cette situation les expose davantage à toutes sortes de risques et les maintient dans le dénuement et la précarité. Dans la perspective de les soustraire de ce cercle vicieux, l'orientation stratégique 2 préconise les meilleures opportunités d'emploi car elles sont essentielles et offrent des emplois durables de qualité et du travail décent, contribuant ainsi à leur épanouissement intégral.

L'orientation stratégique 2 comprend trois axes stratégiques que sont :

- **Axe stratégique 2.1** : Soutien à la création et au développement des unités de production, de transformation et des services (entreprises, industries, MMPME MPMI) sur le plan local et l'émergence d'une culture entrepreneuriale axée sur les potentialités de la commune.
- **Objectif stratégique 2.1** : Soutenir la création et le développement des unités de production, de transformation et des services.
- **Résultats attendus 2.1** : La création et le développement des unités de production, de transformation et des services sont soutenus.

Actions :

- A.2.1.1. Créer une plantation communale de 45 hectares d'espèces forestières³ (2 ha par arrondissement par an) ;
- A.2.1.2. Réaliser un aménagement hydroagricole de 200 ha pour la production du riz, du palmier à huile et le maraîchage ;
- A.2.1.3. Réaliser un aménagement hydroagricole de 200 ha pour la production du palmier à huile à Djanglanmey et Sazué ;
- A.2.1.4. Réaliser un aménagement hydroagricole de 25 ha à Sazué ;
- A.2.1.5. Réaliser un aménagement de 50 ha sur la bande côtière au profit des maraîchers de l'arrondissement de Grand Popo) ;
- A.2.1.6. Réaliser un aménagement de 150 ha pour la zone de production fourragère ;
- A.2.1.7. Développer des entreprises (MPME, PMI).

Cibles :

- C.2.1.1. Entrepreneurs agricoles ;
- C.2.1.2. Entrepreneurs agricoles ;
- C.2.1.3. Entrepreneurs agricoles ;
- C.2.1.4. Maraîchers ;
- C.2.1.5. Maraîchers ;
- C.2.1.6. Eleveurs ;
- C.2.1.7. Promoteurs d'entreprises (MPME, PMI).

³ Penser aussi aux bois de chauffage, aux cocoteraies et aux plantations de plantains.

- **Axe stratégique 2.2** : Amélioration de l'économie locale et de l'environnement des affaires au moyen d'un plan de relance du secteur privé avec des mesures incitatives diverses (fiscales, impôts, sécurisation foncière, mis à disposition, aménagement des basfonds, etc.).
- **Objectif stratégique 2.2** : Améliorer l'économie locale et l'environnement des affaires au moyen d'un plan de relance du secteur privé avec des mesures incitatives diverses.
- **Résultats attendus 2.2** : L'économie locale et l'environnement des affaires sont améliorés au moyen d'un plan de relance du secteur privé avec des mesures incitatives diverses.

Actions :

- A.2.2.1. Appuyer l'installation des unités de transformation des produits maraîchers ;
- A.2.2.2. Installer une unité d'élevage à Adjaha ;
- A.2.2.3. Identifier une superficie de 150 ha pour la zones de production fourragère ;
- A.2.2.4. Appuyer l'installation des unités de transformation artisanale et de fabrication de l'huile de palme, de l'huile de coco, de la boisson locale et de transformation du manioc en gari, tapioca et autres dérivés du manioc.

Cibles :

- C.2.2.1. Maraîchers ;
- C.2.2.2. Eleveurs ;
- C.2.2.3. Entrepreneurs agricoles ;
- C.2.2.4. Producteurs et transformateurs artisanaux de l'huile de palme, de l'huile de coco, de la boisson locale et de transformation du manioc.

- **Axe stratégique 2.3** : Renforcement du dispositif d'appui-conseils et de financement des entreprises et unités locales en améliorant leurs capacités d'auto développement et de résilience.
- **Objectif stratégique 2.3** : Renforcer le dispositif d'appui-conseils et de financement des entreprises et unités locales en améliorant leurs capacités d'auto développement et de résilience.
- **Résultats attendus 2.3** :
 - (a) Le dispositif d'appui-conseils et de financement des entreprises est renforcé ;
 - (b) Les capacités d'auto développement et de résiliences des unités locales sont améliorées

Actions :

- A.2.3.1. Créer un Guichet d'Economie Locale (GEL) pour accompagner les entrepreneurs, les créateurs d'entreprises et les chercheurs d'emplois et les groupements et associations avec l'appui de l'ANPE et des partenaires ;
- A.2.3.2. Dynamiser le dispositif d'appui-conseils et de financement des entreprises et unités locales ;
- A.2.3.3. Améliorer les capacités d'auto développement et de résiliences des entreprises et unités locales ;

Cibles :

- C.2.3.1. Commune ;

- C.2.3.2. (a). Porteurs de projets
- C.2.3.2. (b). Promoteurs de MPME, PMI
- C.2.3.3. (a). Porteurs de projets
- C.2.3.3. (b). Promoteurs de MPME, PMI

5.3.2.3. Orientation stratégique 3 : Promotion des actions de soutien à l'employabilité et des instruments d'intermédiation aux besoins des jeunes et des femmes de la Commune

Cette orientation stratégique 3 cherche à rationaliser les interventions des acteurs communaux, à accroître et à améliorer l'employabilité des jeunes et des femmes défavorisées de la Commune en facilitant leur accès aux instruments d'intermédiation et de promotion de l'emploi implantés dans la Commune ou ailleurs.

L'orientation stratégique 3 concerne repose sur trois axes stratégiques à savoir :

- **Axe stratégique 3.1** : Facilitation de l'insertion des primo-demandeurs ou groupes sociaux dans l'emploi et dans les activités génératrices de revenus : emplois salariés, auto-emploi, création d'entreprises.
- **Objectif stratégique 3.1** : Faciliter l'insertion des primo-demandeurs ou groupes sociaux dans l'emploi et dans les activités génératrices de revenus : emplois salariés, auto-emploi, création d'entreprises.
- **Résultats attendus 3.1** : L'insertion des primo-demandeurs ou groupes sociaux dans l'emploi et dans les activités génératrices de revenus (emplois salariés, auto-emploi, création d'entreprises) est facilitée.

Actions :

- A.3.1.1. Recenser les jeunes et les femmes de la Commune, confrontés aux problèmes d'emploi, de chômage, d'insertion et d'autonomisation ;
- A.3.1.2. Cartographier les besoins (information, formation, insertion, recherche d'emploi, appui aux initiatives entrepreneuriales), notamment dans les secteurs considérés comme porteurs ;
- A.3.1.3. Organiser des formations périodiques sur les techniques de recherche d'emploi;
- A.3.1.4. Implanter et faire fonctionner en collaboration avec le secteur privé des centres d'incubation multifonctionnels (agrobusiness, tourisme, BTP, mécanique-soudure-électricité-menuiserie) ;
- A.3.1.5. Recruter 15 agents collecteurs au niveau de l'administration communale.

Cibles :

- C.3.1.1. Jeunes et femmes à la recherche d'un emploi ;
- A.3.1.2. Jeunes et femmes à la recherche d'un emploi ;
- C.3.1.3. Diplômés sans emploi ou chômeurs ;
- C.3.1.4. Diplômés sans emploi, chômeurs, porteurs de projets, aspirants à l'entrepreneuriat et autres bénéficiaires potentiels ;
- C.3.1.5. Agents collecteurs.

- **Axe stratégique 3.2** : Renforcement des compétences et des capacités opérationnelles des actifs en cours d'emploi et des acteurs opérant dans la promotion de l'emploi.
- **Objectif stratégique 3.2** : Renforcer les compétences et les capacités opérationnelles des actifs en cours d'emploi et des acteurs opérant dans la promotion de l'emploi.
- **Résultats attendus 3.2** : Les compétences et les capacités opérationnelles des actifs en cours d'emploi et des acteurs opérant dans la promotion de l'emploi sont renforcés.

Actions :

- A.3.2.1. Assurer la formation professionnelle pour les non qualifiés, la formation continue et le recyclage des actifs en cours d'emploi et des acteurs opérant dans la promotion de l'emploi ;
- A.3.2.2. Conscientiser les maraîchers sur les effets néfastes des produits phytosanitaires sur l'homme et l'environnement pour la promotion des intrants bio ;
- A.3.2.3. Mettre à disposition des femmes des matériels et équipements de production pour leur autonomisation ;
- A.3.2.4. Assurer la formation continue et le recyclage des acteurs opérant dans la promotion de l'emploi ;
- A.3.2.5. Capitaliser et partager les expériences et les bonnes pratiques de promotion de l'emploi.

Cibles :

- C.3.2.1.(a). Exploitants forestiers et membres du CGRN-GBAGA et des cellules villageoises de protection de mangrove ;
- C.3.2.1.(b). Femmes ;
- C.3.2.1.(c). Femmes entrepreneurs agricoles ;
- C.3.2.1.(d). Jeunes scolaires/ non qualifiés ;
- C.3.2.1.(e). Maraîchers ;
- C.3.2.1.(f). Maraîchers et membres du HUB maraîchage biologique ;
- C.3.2.1.(g). Maraîchers ;
- C.3.2.1.(h). Femmes entrepreneurs agricoles ;
- C.3.2.1.(i). Entrepreneurs agricoles (éleveurs, pisciculteurs, maraîchers) ;
- C.3.2.2. Maraîchers ;
- C.3.2.3. Groupements de femmes ;
- C.3.2.4. Acteurs opérant dans la promotion de l'emploi ;
- C.3.2.5. Acteurs opérant dans la promotion de l'emploi.

- **Axe stratégique 3.3** : Consolidation du système communal d'information et de communication sur l'emploi.
- **Objectif stratégique 3.3** : Consolider le système communal d'information et de communication sur l'emploi.
- **Résultats attendus 3.3** : Le système communal d'information et de communication sur l'emploi est consolidé.

Actions :

A.3.3.1. Mettre en place un système d'information et de communication sur tous les secteurs d'activités économiques au profit des jeunes et des autres acteurs ;

A.3.3.2. Elaborer un Plan Communal de communication intégré pour la promotion de l'emploi ;

A.3.3.3. Mettre en place et faire fonctionner un mécanisme de veille stratégique d'opportunités d'emplois, des occasions d'insertion, des opportunités qu'offrent l'ANPE, ANMPME, le FNPEEJ, le PEJ, le PAES, le PSIE le FNDA et d'autres programmes conduits par les partenaires et axés sur la promotion de l'emploi.

Cibles :

C.3.3.1. Différents groupes cibles de la politique communale de l'emploi ;

C.3.3.2. Acteurs, programmes et projets de promotion de l'emploi, diplômés sans emploi, chômeurs, primo-entreprises (porteurs de projets) ;

C.3.3.3. Diplômés sans emplois et chômeurs.

5.3.2.4. Orientation stratégique 4 : Amélioration de la gouvernance et du cadre institutionnel de gestion du secteur de la promotion de l'emploi dans la Commune pour de meilleures perspectives

L'amélioration du pilotage et de la gouvernance du secteur de promotion de l'emploi exigera de la commune, des compétences nécessaires pour pouvoir être performante dans l'orientation, le suivi du processus du développement économique et le contrôle de la qualité des services qu'elle est censée offrir dans le cadre de la promotion de l'emploi conformément à la PNE. Cette amélioration intègre les dimensions préventives, conjoncturelles et structurelles de la promotion de l'emploi.

L'orientation stratégique 4 s'appuie sur trois axes stratégiques :

- **Axe stratégique 4.1** : Consolidation du leadership de l'autorité communale et de l'engagement concret du secteur économique privé et des acteurs, programmes et projets de promotion de l'emploi au profit des objectifs de la PCE.
- **Objectif stratégique 4.1** : Consolider le leadership de l'autorité communale et l'engagement concret du secteur économique privé et des acteurs, programmes et projets de promotion de l'emploi au profit des objectifs de la PCE.
- **Résultats attendus 4.1** : Le leadership de l'autorité communale et l'engagement concret du secteur économique privé et des acteurs, programmes et projets de promotion de l'emploi au profit des objectifs de la PCE sont consolidés.

Actions :

A.4.1.1. Organiser une table ronde sur la promotion de l'emploi ;

A.4.1.2. Développer une coopération dynamique et inclusive au profit de la production et de la fourniture des services sociaux de base nécessaires au renforcement du capital humain de la Commune ;

A.4.1.3. Intensifier les activités de plaidoyer en faveur de l'emploi ;

A.4.1.4. Améliorer les équipements sociaux et les aides aux MPME/PMI et aux individus.

Cibles :

C.4.1.1 et C.4.1.2. Maire, conseillers, agents communaux, acteurs, programmes et projets de promotion de l'emploi, opérateurs économiques, responsables des différents fonds structurels de l'emploi (FNDA, FNPEEJ, SFD) ;

C.4.1.2. Acteurs, programmes et projets de promotion de l'emploi ;

C.4.1.3. Acteurs, programmes et projets de promotion de l'emploi.

- **Axe stratégique 4.2** : Renforcement du cadre organisationnel, institutionnel, stratégique et technique du secteur de la promotion de l'emploi sous l'angle de la PNE et de l'atteinte de l'ODD 8.
- **Objectif stratégique 4.2** : Renforcer le cadre organisationnel, institutionnel, stratégique et technique du secteur de la promotion de l'emploi sous l'angle de la PNE et de l'atteinte de l'ODD 8.
- **Résultats attendus 4.2** : Le cadre organisationnel, institutionnel, stratégique et technique du secteur de la promotion de l'emploi sous l'angle de la PNE et de l'atteinte de l'ODD 8 est renforcé.

Actions :

A.4.2.1. Mettre en place un cadre communal de concertation, de coordination, et de gestion de la promotion de l'emploi ;

A.4.2.2. Fournir un appui organisationnel et institutionnel ;

A.4.2.3. Fournir un appui technique et un encadrement aux producteurs ;

A.4.2.4. Fournir un appui à la construction des filières porteuses prioritaires en synergie avec les services déconcentrés concernés ;

A.4.2.5. Clarifier les rôles et les responsabilités des parties prenantes ;

A.4.2.6. Assurer la sécurité, la traçabilité et la qualité des différents maillons de la chaîne de production ;

A.4.2.7. Développer une culture communale de synergie et de concertation entre les acteurs politiques, les acteurs économiques et les responsables des programmes et projets de promotion de l'emploi ;

A.4.2.8. Mettre un dispositif de suivi-évaluation ;

A.4.2.9. Mesurer la création d'emplois.

Cibles :

C.4.2.1. Autorités communales, acteurs, programmes et projets de promotion de l'emploi, le secteur économique privé ;

C.4.2.2. Maraîchers ;

C.4.2.3 (a). Producteurs et vendeurs d'intrant ;

C.4.2.3 (b). Membres des coopératives de base ;

C.4.2.4. Producteurs, transformateurs, distributeurs, commerçants dans les filières retenues ;

C.4.2.5. Mairie, secteurs économiques privés, acteurs, programmes et projets de promotion de l'emploi ;

C.4.2.6. Producteurs, transformateurs, distributeurs, commerçants dans les filières retenues ;

C.4.2.7. Acteurs politiques, acteurs économiques, acteurs, programmes et projets de promotion de l'emploi ;

A.4.2.8. Acteurs politiques, acteurs économiques, acteurs, programmes et projets de promotion de l'emploi ;

A.4.2.9. Secteur économique privé (nouveaux entrepreneurs).

- **Axe stratégique 4.3** : Promotion du développement économique de la commune à travers le financement durable des programmes et projets structurant de l'économie locale.
- **Objectif stratégique 4.3** : Promouvoir le développement économique de la commune à travers le financement durable des programmes et projets structurant de l'économie locale.
- **Résultats attendus 4.3** : Le développement économique de la commune à travers le financement durable des programmes et projets structurant de l'économie locale est promu.

Actions :

A.4.3.1. Mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du plan stratégique ;

A.4.3.2. Développer des contrats PPP en matière d'investissements lourds ;

A.4.3.3. Développer les mécanismes pour susciter l'autofinancement des opportunités créatrices d'emploi.

Cibles :

C.4.3.1. Mairie, Etat, PTF ;

C.4.3.2. Mairie ;

C.4.3.3. Maraîchers, commerçants, producteurs, transformateurs, Entrepreneurs.

Au total, la Politique Communale de l'emploi de la commune de Grand-Popo s'appuiera sur 4 orientations stratégiques bâties autour de 12 axes stratégiques déclinés en 54 actions visant 78 groupes cibles (agregés ou non). Les actions susceptibles de créer les conditions favorables au développement économique et à l'emploi et définies dans le Plan du Développement Communal sont systématiquement versées dans le document de Politique Communale de l'emploi pour permettre la cohérence dans l'action communale et la facilitation de sa mise en œuvre.

Dans la perspective d'assurer la sécurité, la traçabilité et garantir la qualité et la diversité des emplois, il est recommandé de privilégier l'approche filière pour créer de la valeur ajoutée et maintenir une cohérence d'action au niveau des différents maillons de la chaîne à savoir :

- Production ;
- Transformation ;
- Commercialisation ;
- Accès au financement ;
- Politique sectorielle ;
- Appui organisationnel et institutionnel ;
- Communication.

5.3.3. Appuis nécessaires à la diversification des sources d'emplois et d'activités génératrices de revenus

5.3.3.1. Appuis organisationnel et institutionnel

- Mettre en place et renforcer les institutions avec une séparation des fonctions liées à chaque maillon suivant le secteur d'activité considéré comme porteur au niveau de la Commune. Les métiers potentiels à explorer sont par secteur les suivants.

➤ Secteur agricole

- Pépiniéristes /semenciers ;
- Producteurs/Distributeurs d'intrants ;
- Producteurs (agriculteurs, maraîchers) ;
- Acheteurs ;
- Transformateurs
- Commerçants.

➤ Secteur du tourisme

- Agents d'accueil ;
- Agents de voyage/transporteurs/ conducteurs de barques motorisées ;
- Chargé de mission de promotion et de la valorisation du tourisme ;
- Chef de projet touristique /Chef de projet en tourisme d'affaires ;
- Agent commercial et de marketing touristique ;
- Conseiller en tourisme ;
- Chargé de la gestion du patrimoine culturel ;
- Guide–accompagnateur touristique/ piroguier-guide touristique ;
- Traducteurs ;
- Responsable des sites d'attraction ;
- Directeur de foire, salon, congrès et exposition ;
- Entrepreneurs culturels ;
- Etc.

➤ Secteur de l'hôtellerie et restauration

- Gérant(e)s de restaurant(e)s ;
- Maître/maitresse d'hôtel ;
- Pâtisseries/ Pâtisseries ;
- Réceptionnistes ;
- Barman ;
- Cuisiniers/ Cuisinières ;
- Traiteurs ;
- Employé(e)s de restaurant ;
- Femmes/valet de chambre ;
- Agents d'entretien ;
- Blanchisseurs ;
- Conducteurs de véhicules/barques ;
- Concierges /gardiens ;
- Etc.

➤ **Secteur de BTP**

- Ingénieurs génie civil ;
- Géomètres topographes ;
- Chef de chantier/ conducteurs de travaux ;
- Dessinateurs/projecteurs /techniciens bâtiments ;
- Maçons ;
- Charpentiers/menusiers /coffreurs ;
- Serruriers ;
- Electriciens ;
- Peintres ;
- Plombiers ;
- Aménagistes/fleuristes ;
- Etc.

➤ **Secteur technologique**

- Techniciens en installation d'équipements solaires ;
- Mainteneurs d'équipements solaires ;
- Techniciens du numérique ;
- Réparateurs d'appareils numériques ;
- Etc.

- Réaliser des investissements au niveau de tous les maillons de la chaîne et diversifier l'implication et l'accompagnement des différents producteurs et entrepreneurs (agricoles et touristiques) par les institutions au-delà de commercialisation ;
- Faciliter la mise en place d'une Association interprofessionnelle communale.

5.3.3.2. Appui technique/encadrement des producteurs et des entrepreneurs (MPME, PMI)

- Renforcer l'action communale en matière de promotion de l'emploi par la mise en place d'un mécanisme institutionnel et organisationnel d'appui doté de ressources humaines spécifiques au sein des services communaux ;
- Instituer et faire fonctionner de manière régulière un cadre d'orientation et de concertation tri partite regroupant l'administration communale, le secteur privé (économique et civil) à travers une association interprofessionnelle et les Partenaires Techniques et Financiers.

5.3.3.3. Appui à la construction des filières agricoles

- **Production**
 - Formation des producteurs sur les itinéraires techniques améliorés (accès aux intrants de qualité, mise en terre, greffage, fumure, agriculture hors sol, traitement, gestion des plantations,) ;
 - Appui à la mécanisation, mise en place de débroussailleuse et au désensablement ;
 - Formation et accompagnement des producteurs dans la maîtrise de l'eau ;

- Formation des producteurs sur la production des intrants bio.
- **Transformation**
 - Formation des acteurs sur les techniques améliorées de transformation ;
 - Appui pour des acquisitions de matériel de transformation adaptée ;
 - Création des conditions, cadres et facilités pour l'installation des unités de transformation.
- **Commercialisation**
 - Organisation de vente groupée par les coopératives ;
 - Développement du warrantage : système de caution auprès des institutions financières consistant pour une organisation paysanne et/ou ses membres producteurs à obtenir un prêt en mettant en garantie leur production ;
 - Construction des magasins ;
 - Techniques modernes de conservation des produits.

Par ailleurs pour ce qui concerne l'insertion professionnelle et la promotion de l'emploi salarié, il est envisagé l'établissement d'un partenariat avec le secteur privé dans la perspective de promouvoir :

- le mentorat ou le tutorat au profit des jeunes entrepreneurs ;
- des opportunités de stage au sein des entreprises situées sur le territoire de la commune.

Chapitre 6 : Cadre institutionnel de mise en œuvre des stratégies

Le chapitre 6 aborde le cadre institutionnel de la mise en œuvre de la présente politique communale de l'emploi dont le descriptif est présenté ci-dessous.

6.1. Dispositif institutionnel de la stratégie locale de promotion de l'emploi

Afin d'atteindre les résultats escomptés, il est nécessaire que la mise en œuvre de la PCE se réalise dans le cadre d'un arrangement institutionnel rationnel, adéquat et adapté aux réalités et à la vision de la commune, impliquant l'ensemble des acteurs.

Pour préserver la mise en œuvre cohérente et efficace de la politique communale de l'emploi et éviter l'inflation institutionnelle, le cadre institutionnel de la mise en œuvre de la PCE, ne saurait être dissocié de celui de l'exécution du PDC. Il suffirait que le dispositif institutionnel de la stratégie locale de promotion de l'emploi émane du cadre général de mise en œuvre du PDC et soit adapté à la problématique communale de l'emploi et thématiques connexes. Car l'objectif est de rester dans le cadre tracé par la loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin qui en prévoyant un organe exécutif (le Maire de la commune), un organe délibérant (le Conseil Communal), a fait obligation au Conseil Communal de mettre en place, en son sein, trois commissions permanentes et a permis au Conseil Communal de mettre en place d'autres commissions.

Partant de l'organisation existante au sein de la commune, quatre structures sont prévues dans l'organisation de la mise en œuvre et du suivi évaluation de la Politique Communale de l'Emploi.

6.1.1. Organes de pilotage, de gestion et de suivi de la mise en œuvre de la PCE

6.1.1.1. Comité Communal de Concertation et d'orientation en matière de la politique de promotion de l'emploi (CCCO/PCE)

Ce comité tripartite va découler du cadre de concertation des acteurs de développement mis en place dans le cadre de l'exécution du PDC et va regrouper l'administration communale (une délégation du Conseil communal et une délégation de l'Exécutif communal), le secteur privé (économique et civil) à travers une association interprofessionnelle et les Partenaires Techniques et Financiers [(partenaires, financiers, programmes et projets pilotés par les administrations gouvernementales centrales ou déconcentrées ou exécutés dans le cadre de divers espaces de coopération (décentralisée, bilatérale et multilatérale)].

Ce cadre de concertation se veut être un espace largement participatif de consultation, de concertation, de dialogue et d'orientation pour accompagner la Commune dans la mise en œuvre cohérente et efficace de sa politique de promotion de l'emploi. Son but est d'impulser la dynamique participative à l'action communale et de faciliter les prises de décisions et l'engagement du Conseil communal dans le cadre de la mise en œuvre de la PCE.

Présidé par la Maire ou l'un de ses adjoints, le cadre de concertation doit se réunir au moins une fois par semestre pour examiner et valider le rapport semestriel d'exécution technique et financière de la PCE et de définir les orientations nécessaires à sa mise en œuvre. Il importe de prévoir un poste de Vice-Président dont le titulaire doit provenir de l'association interprofessionnelle (secteur privé) de la commune. Ce comité a un mandat consultatif.

6.1.1.2. Organes de coordination et de suivi évaluation de la mise en œuvre de la PCE

6.1.1.2.1. Maire de la commune

Le Maire est le premier responsable de la Commune et le chef de l'administration communale. Dans ses fonctions d'intérêt communal, le Maire est responsable des actions de développement et est chargé d'exécuter les délibérations du conseil communal. A cet effet, il est le premier responsable de la mise en œuvre du plan de développement communal en général et de la Politique Communale de l'Emploi en particulier. Le maire est le pilote de la mise en œuvre. Il est responsable devant le Conseil Communal et se doit de prendre toutes les dispositions pour permettre aux services compétents de participer au processus quand cela est nécessaire. Pour assumer pleinement cette responsabilité, il dispose d'un pouvoir hiérarchique sur l'ensemble du personnel de la mairie qui l'assiste dans l'exécution de sa mission. Il peut également solliciter l'assistance-conseil et l'appui technique des services déconcentrés de l'Etat. A cet effet, il devra, avec l'appui de l'administration communale, élaborer en année n-1 la fiche des besoins de la commune en assistance conseil et l'envoyer au Préfet du département. Le Maire pourra aussi solliciter l'appui technique et financier des partenaires. Dans ce cadre, il devra assurer une bonne vulgarisation des projets inscrits dans la PCE surtout auprès du secteur privé local et des partenaires techniques et financiers intervenant dans la commune. Cette vulgarisation tiendra compte des domaines d'intervention de chaque partenaire.

Le Maire a un mandat exécutif et assure à cet effet le bon fonctionnement de l'administration communale.

6.1.1.2.2. Comité de pilotage, de coordination et de suivi au sein de l'administration communale

L'administration communale regroupe un ensemble de services qui accompagnent aux plans technique et opérationnel le Maire dans l'exécution de son mandat. Issu de l'administration communale, le comité de pilotage, de coordination et de suivi est composé des cadres des services compétents de la mairie dont les fonctions sont en lien avec le développement économique et social en général et avec la promotion des opportunités d'emploi en particulier.

Les réunions du comité de pilotage, de coordination et de suivi évaluation de la PCE se tiendront de façon mensuelles et les séances de planification seront semestrielles ; toutes présidées par le Secrétaire Général de la mairie assumant le rôle de coordinateur.

Le suivi-évaluation est assuré par le Point focal de l'emploi au niveau de l'administration communale qui assume le rôle de rapporteur à l'occasion des différentes réunions tenues.

Sous la responsabilité du Secrétaire Général, coordonnateur de la PCE, un rapport d'avancement technique et financier sera produit tous les six mois et soumis à la validation du comité d'orientation.

6.1.1.2.3. Conseil Communal (CC)

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDC en général et de la PCE en particulier, le Conseil Communal devra assumer sa partition par délibération pour appuyer le Maire de la commune dans l'exécution et le suivi des activités. De même, il devra veiller à l'opérationnalisation de ce document de politique communale de l'emploi qui est assorti d'une planification stratégique en s'assurant que les activités inscrites dans les plans annuels d'investissement

et les budgets sont effectivement celles prévues dans les documents de planification validés et adoptés en Conseil communal. En outre, il devra délibérer sur les ajustements éventuels des activités prévues et proposer des mesures correctives ou de réorientations proposées par le comité de concertation.

Dans ses fonctions, le Conseil Communal est appuyé par cinq (05) commissions permanentes qu'il a créées en son sein. Il s'agit notamment de :

- la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) ;
- la Commission des Affaires Domaniales et Environnementales (CADE) ;
- la Commission des Affaires Sociales et Culturelles (CASC) ;
- la Commission de l'Education et du Sport (CES) ;
- la Commission de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement (CEHA).

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions inscrites au titre de la promotion de l'emploi, chaque commission selon ses champs d'intervention, collabore avec le Maire aux fins d'assurer à la commune une meilleure exécution des actions. Elles doivent contribuer à l'opérationnalisation, à la coordination, au suivi et à l'évaluation de la PCE. Selon ses besoins, le conseil communal peut créer en son sein des commissions temporaires en vue d'étudier des questions spécifiques en lien avec le développement des emplois des jeunes, des femmes, avec l'insertion professionnelle et l'autonomisation des femmes. Ces différentes commissions peuvent solliciter l'appui technique des personnes ressources

6.1.2. Guichet d'Economie Locale (GEL)

Le Guichet d'Economie Locale (GEL) vient en appui à l'administration communale dans la mise en œuvre de la PCE. En fait pour des raisons d'efficacité, le GEL fonctionnera comme le levier opérationnel de la stratégie. Il est créé ou mis en place par la commune en collaboration avec ses partenaires. Deux mécanismes sont prévus à cet effet : (i) Si le cadre normatif fixant attributions, organisation et fonctionnement de la Commune le permet, il est possible d'envisager la création d'un GEL sous-tutelle comme le prolongement du Service du Développement Local et de la Planification, mais qui est détaché de l'administration communale et animé par des spécialistes des questions de l'emploi qui seront recrutés ; (ii) En revanche, si l'option précédente n'est pas faisable, le GEL sera mis en place en recourant aux services d'un prestataire privé recruté par appel à concurrence avec lequel un partenariat de collaboration sera établi.

6.1.3. Structures et fonds de financement potentiels de la mise en œuvre de la PCE

La mise en œuvre exige une mobilisation des ressources humaines et financières à bonne date, en qualité et quantité suffisante. Rédigée dans le cadre du PaDE, l'ANPE qui accompagne le présent processus d'élaboration aura certainement un rôle d'appui crucial à jouer dans la mobilisation des fonds et le financement de la stratégie.

Les structures et fonds de financements mis en place dans le cadre de la politique gouvernementale de l'emploi sont, entre autres, le FNPEEJ, le FNDA, le FNM, les banques et SFD partenaires dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de relance économique et bonification initiées par le Gouvernement.

Les projets et programmes de promotion de l'emploi, d'insertion professionnelle et d'autonomisation exécutés dans la commune par des intervenants extérieurs, ne sont pas à occultés, de même que les partenaires qui se sont engagés pour l'exécution du PDC.

Chapitre 7 : Plans d'actions

7.1. Stratégie locale de promotion de l'emploi et indicateurs de mesure dans la Commune

La politique communale de l'Emploi couvre une période de cinq (05) ans, de 2021 à 2025. Le plan d'intervention qui est calquée sur cette politique définie couvre entièrement la même période d'action, est décliné selon quatre orientation stratégiques organisées autour de douze axes stratégiques.

Au regard des axes et des objectifs stratégiques retenus pour la stratégie locale de promotion de l'emploi, les actions à mettre en œuvre ont été déclinées avec des indicateurs de mesure pour servir de feuille de route pour l'implémentation de la stratégie communale (Cf. le Plan d'action ci-dessous).

Tableau XVII : Plan d'action de la mise en œuvre de la politique communale (2021-2025)

Actions	Activités	Horizon	Indicateurs	Sources de vérification	Cibles	Responsable	Associé	Coût	Chronogramme				
									2021	2022	2023	2024	2025
A.1.1.1. Moderniser l'agriculture locale	-Réaliser les études socio-économiques et techniques des aménagements hydroagricoles	2021	-Bon de commande -Bon de réception -Taux de réalisation financière	-Rapport d'activité -Compte administratif	Entrepreneurs agricoles	Mairie		PM	PM	0	0	0	0
	- Acquérir des machines agricoles	2021, 2022, 2023, 2024	-Bon de commande -Bon de réception -2 machines agricoles	-Rapport d'activité -Compte administratif ; -Documents comptabilité	Entrepreneurs agricoles	Mairie	PADMAR	PM	PM	PM	PM	PM	0
A.1.1.2. Accroître la productivité agricole et végétale	- Réaliser une pépinière d'essences végétales locales autochtones par arrondissement (dont la mangrove)	2021, 2022, 2023	-Nombre de pépinières d'essence végétale locale autochtone réalisés par arrondissement -Taux d'exécution physique -Taux d'exécution financière	-Rapport d'activité -Compte administratif ; -Documents comptabilité	Exploitants forestiers	Mairie	SCEFC et MCVDD	PM	PM	PM	PM	PM	0
	- Assurer la diversification des spéculations vivrières et des cultures de rente	2021, 2022, 2023	-Diversité de production par an et par hectare, rendement par variété cultivée -Tonne de production par surface cultivée et par variété cultivée		Producteurs agricoles, Exploitants, Propriétaires des plantations familiales	Mairie	ATDA	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	- Apprécier le niveau de contamination de la nappe phréatique au niveau des sites maraîchers de Grand- Popo à travers des analyses	2021	-Niveau de contamination -Indicateurs bactériens de pollution fécale	-Rapport d'analyse physico-chimique et bactériologique délivré par un laboratoire	Maraîchers	Mairie	JINUKUN	PM	PM	0	0	0	0
A.1.1.3 Renforcer la capacité de production halieutique de la commune	-Désensabler les cours d'eau (fleuve Mono chenal de Gbaga sur 19 km et l'embouchure du Roy sur 1 km)	2021, 2022	-En 2022, 19 km du cours d'eau du chenal de Gbaga désensablés En 2021, la zone de l'embouchure bouche du Roy désensablée sur 1 km -Taux d'exécution financière Bon de commande	Rapport d'activiste, Relevé de décision	Pêcheurs et mareyeuses, mareyeurs	Mairie	MCVDD, WACA, Eco Bénin	PM	PM	PM	0	0	0
	- Planter 20 ha de mangrove le long du chenal (arrondissements d'Agoué et Grand Popo)	2021, 2022, 2023	-Nombre d'hectares de mangrove plantés le long du chenal -Annuellement 04 hectares de palétuviers plantés dans l'arrondissement d'Agoué et Grand Popo	Rapport d'activité,	Pêcheurs	Mairie	CORDE ONG, MCVDD	PM	PM	PM	0	0	0
	-Acquérir 80 moteurs hors-bord au profit des pêcheurs marins	2021, 2022	80 moteurs hors-bord à acquérir au profit des pêcheurs marins	Rapport d'activité, enquêtes	Pêcheurs	Mairie		PM	PM	PM	0	0	0
	-Réaliser une étude pour la mise en place de retenue d'eau pour la pisciculture sur LA SAZUE (ADJAH)	2021	-Bon de commande -Récépissé de réception	Rapport d'activité	Pisciculteurs	Mairie	Adjaha	PM	PM	0	0	0	0
	-Lutter contre les pratiques illicites de pêche	2021, 2022, 2023	-Proportion de stocks de poissons dans les plans d'eau	Rapport d'activité	Pêcheurs	Mairie	Direction de la pêche	PM	PM	PM	PM	0	0

Actions	Activités	Horizon	Indicateurs	Sources de vérification	Cibles	Responsable	Associé	Coût	Chronogramme				
									2021	2022	2023	2024	2025
	- Ouvrir l'embouchure	2021	-Bon de commande -Récépissé de réception	Rapport d'activité,	Pêcheurs et acteurs touristiques	Mairie	MCVDD, WACA, ONGs et autres	PM	PM	PM	0	0	0
A.1.1.4. Améliorer la qualité des services du tourisme, d'hôtellerie et restauration	-Recenser les acteurs de promotion du tourisme, d'établissements hôteliers, des promoteurs de bars et restaurants et leurs lieux de travail	2021,	-Nombre d'acteurs touristiques, de promoteurs d'hôtels, de bars et de restaurants recensés -Contribution en pourcentage du secteur du tourisme, d'hôtellerie et de restauration à la richesse communale et à la création de l'emploi	Rapport d'activité	Acteurs de promotion du tourisme, d'établissements hôteliers, Promoteurs de bars et restaurants	Mairie		300 000	300 000	0	0	0	0
	-Former 50 acteurs sur la qualité des services et produits touristiques	2021, 2022	-Nombre d'acteurs formés sur la qualité des services et produits touristiques	Rapport d'activité		Mairie	Secteur privé	1 000 000	500 000	500 000	0	0	0
	-Valoriser les sites d'attraction touristique	2021, 2022	- Nombre de sites d'attraction touristique valorisés - Nombre d'attractions nouvelles/ aménagées - Nombre d'installations nouvelles/ aménagées	Rapport d'activité		Mairie	Etat Secteurs privé PTF	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	-Restaurer le lit du chenal de Sazué sous le pont d'Adjaha (50 m de part et d'autres du pont) ;	2021, 2022, 2023	-Nombre de kilomètres de lit du chenal de Sazué sous le pont d'Adjaha restaurés - Lit restauré sur 50 m de part et d'autre du pont	Rapport d'activité, Rapport de suivi Document de projets	Pêcheurs et acteurs touristiques	Mairie	MCVDD, ONGs et Associations de développement	PM	PM	PM	0	0	0
	- Restaurer et enrichir le site avec les espèces locales autochtones adaptées	2021, 2022, 2023	-Nombre et type d'espèces végétales et animales locales introduits dans le site	Rapport d'activité	Exploitants forestiers	Mairie	MCVDD	PM	PM	0	0	0	0
	-Effectuer une prospection ciblée de promoteurs et d'investisseurs potentiels pour des délégations de gestion sur des produits d'appel et des produits distinctifs	2021, 2022,	-Nombre et profils des promoteurs et d'investisseurs potentiels ciblés par la prospection pour des délégations de gestion sur des produits d'appel et des produits distinctifs	Rapport d'activité,	Investisseurs potentiels	Mairie		500 000	500 000	0	0	0	0
	-Restaurer les sites dégradés de mangrove dans la réserve	2021, 2022,	- Nombre de site de mangroves restaurés - 01 Ha restauré par an -Superficie restaurée	Rapport d'activité, et de suivi Document de projets	Pêcheurs et exploitants forestiers	Mairie	MCVDD	PM	PM	PM	0	0	0
A.1.1.5. Renforcer le patrimoine communal des équipements marchands	-Construire 06 hangars, de magasin de stockage et de latrines dans le marché de Laintan pour la commercialisation de jonc	2022	-Nombre de hangars, de magasin de stockage construit -Taux de réalisation physique et financière	Rapport d'activité, Rapport de suivi Document de projets	Commerçantes, maraîchers et pêcheurs	Mairie		PM	PM	PM	0	0	0
	-Construction d'un magasin de stockage de produits agricoles dans le marché de Djanglanmey	2022	- En 2022, 01 magasin de stockage des produits agricoles construit dans le marché Djanglanmey -Nombre de hangars, de magasin de stockage construit -Taux de réalisation physique et financière	Rapport d'activité	Commerçantes et maraîchers	Mairie		PM	PM	0	0	0	0
	-Construire deux (02) hangars dans le marché de Gbéhoué, deux (02) hangars dans le marché de Kotonu, deux (02)	2021, 2022	- En 2020-2021, 02 hangars construits dans le marché de Gbéhoué, 02 hangars construits dans le marché de KOTONU,	Rapport d'activité, Rapport de suivi	Femmes commerçantes	Mairie		PM	PM	0	0	0	0

Actions	Activités	Horizon	Indicateurs	Sources de vérification	Cibles	Responsable	Associé	Coût	Chronogramme				
									2021	2022	2023	2024	2025
	grands magasins de stockage dans le marché d'Agoué		02 Grands magasins disponibles dans le marché d'Agoué -Nombre de hangars, de magasin de stockage construit -Taux de réalisation physique et financière	Document de projets									
	-Réfectionner six (06) hangars dans le marché de Sazué	2021, 2022, 2023	-Nombre de hangars réfectionnés dans le marché de Sazué -Taux de réalisation physique et financière	Rapport d'activité, Rapport de suivi	Femmes commerçantes	Mairie		370 000	370 000	0	0	0	0
	-Construire un port de pêche	2025	-Taux de réalisation physique et financière	Rapport d'activité	Pêcheurs et autres usagers	Mairie	Gouvernement	PM	PM	PM	PM	PM	PM
A.1.1.6. Désenclaver les zones de production et des marchés de débouchés	-Entretien le réseau routier	2021, 2022, 2023, 2024, 2025	-Au moins 10 km linéaires de pistes reprofilées et rechargées par an	Rapport d'activité	Transporteurs, Voyageurs, Commerçants Usagers de routes	Mairie	Gouvernement Mairie	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	-Aménager de nouvelles voies d'accès		- Nombre de kilomètres linéaires de nouvelles voies réalisés	Rapport d'activité	Transporteurs, Voyageurs, Commerçants Usagers de routes	Mairie	Gouvernement Mairie	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	-Assurer la sécurité et la libre circulation des biens et services	2021, 2022, 2023, 2024, 2025	- Nombre de barrages routiers par an - Nombre de vols ou de braquages commis sur les axes routiers -Nombre d'accidents de routes par an -Tonnages de marchandises transportés de la Commune vers les autres régions	Registre du service de constatation et des plaintes	Transporteurs, Voyageurs, Commerçants Usagers de routes	Mairie	Police républicaine	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	-Libérer les voies fluviales des mangroves (05Km des voies fluviales libérées par an)	2021, 2022, 2023, 2024, 2025	- 05Km des voies fluviales libérées par an -Taux de réalisation physique et financière	Rapport d'activité	Pêcheurs et acteurs touristiques	Mairie	Koueta- kpeco, Avlo- akouase me, Aziko- kpeco, CORDE ONG	PM	PM	PM	PM	PM	PM
A.1.1.7. Promouvoir les produits agricoles et artisanaux locaux	Mettre en place une boutique/centre artisanal promouvant les produits et articles de la réserve	2022	- Nombre de boutique/centre artisanal promouvant les produits et articles de la réserve mis en place	Rapport d'activité -Document de projet	Femmes artisans	Mairie	ECO BENIN	25 000 000	0	25 000 000	0	0	0
A.1.2.1. Renforcer les services sociaux de base (à travers les nouvelles technologies).			-Proportion des investissements financiers réalisée par an ; -Type de services sociaux de base délivrés -Qualité des services offerts aux populations -Indice de développement humain -Taux de mortalité -Taux d'efficacité interne -Taux d'efficacité externe	Rapport d'activité Rapport de suivi Annuaire des statistiques de la santé Statistiques des ministères de l'éducation	Populations/	Mairie,	Ministère de la santé, PTF, Opérateurs privés	PM	PM	0	0	0	0
	-Identifier les paquets de services essentiels et stratégiques pour une main d'œuvre de qualité	2021	- Nombre de paquets de services essentiels et stratégiques identifiés pour une main d'œuvre de qualité	Annuaire des statistiques de la santé	Populations/	Mairie,	Ministère de la santé, PTF, Opérateurs privés	PM	PM	0	0	0	0

Actions	Activités	Horizon	Indicateurs	Sources de vérification	Cibles	Responsable	Associé	Coût	Chronogramme				
									2021	2022	2023	2024	2025
	-Augmenter la capacité d'accueil et la qualité des services des formations sanitaires	2021	- Nombre et type d'infrastructures socio sanitaires nouvellement implanté - Nombre de lit d'hospitalisation -Qualité du plateau technique	Annuaire des statistiques de la santé	Populations/	Mairie,	Ministère de la santé, PTF, Opérateurs privés	PM	PM	0	0	0	0
	-Construire un centre de formation touristique et hôtelière	2023	-Caractéristiques physiques et techniques -Bon de commande -Bon de réception	Rapport d'activité Rapport de suivi et de contrôle	Entrepreneurs touristiques	Mairie		PM	0	0	PM	0	0
	Eriger un lycée technique, professionnel et d'agriculture	2025	-Caractéristiques physiques et techniques -Bon de commande -Bon de réception	Rapport d'activité Rapport de suivi et de contrôle	Elèves, Apprenants	Mairie	Ministères de l'enseignement secondaire, de la formation technique et professionnelle	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	-Promouvoir l'assurance-santé de l'ARCH ou une mutuelle de santé communale	2021, 2022, 2023, 2024, 2025	-Pourcentage des adhérents ou mutualistes -Nombre de personnes physiques enrôlés dans le fichier national ARCH	Rapport d'activité -Base de statistique	Populations	Mairie	MASM	500 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
A 1.3.1. Promouvoir la diversification des activités rémunératrices	Identifier les activités rémunératrices à promouvoir Assurer la promotion desdites activités	2021,	-Nombre et branches de secteurs ayant connu une diversification d'activités	Rapport d'activité	Population active, producteurs, transformateurs, artisans, opérateurs, transporteurs, Agents économique	Mairie	Acteurs , programmes et projets de promotion de l'emploi	500 000	500 000	0	0	0	0
A 1.3.2. Développer les chaînes de valeur, la chaînes d'approvisionnement au service de travail décent au niveau de l'entrepreneuriat agricole, artisanal, touristique, hôtelier, piscicole et au niveau des unités de BTP	-Identifier les formes d'initiatives entrepreneuriales possibles -Cartographier la chaîne des valeurs -Faire des recherches sur la chaîne des valeurs -Analyser les chaînes de valeurs et mettre au point des interventions	2021,	-le niveau individuel (capacité d'une personne d'exploiter des opportunités économiques au sein d'un système) -Part du revenu ou valeur ajoutée fournie par chaque maillon de la chaîne	Rapport d'activité	Population active, producteurs, transformateurs, artisans, opérateurs, transporteurs, Agents économiques	Mairie	Acteurs , programmes et projets de promotion de l'emploi	500 000	500 000	0	0	0	0
A 1.3.3. Promouvoir l'emploi des services connexes aux activités porteuses	Identifier les services connexes aux activités porteuses	2021,	-Nombre de services connexes identifiés pour chaque activité porteuse	Rapport d'activité Liste nominative des activités porteuses	Population active, producteurs, transformateurs, artisans, opérateurs, transporteurs, Agents économiques	Mairie	Acteurs , programmes et projets de promotion de l'emploi	500 000	500 000	0	0	0	0
	Assurer la promotion de l'emploi des services connexes aux activités porteuses	2021, 2022, 2023 2024 2025	-Nombre d'unités de production, de transformation et des services créé -Nombre de MPME/PMI financées -Nombre de nouvelles MPME/PMI financées -Nombre de subventions/prêts -Nombre de visites d'assistance technique -Nombre d'hectares de terrain viabilisés, aménagés et rendus accessibles	Rapport d'activité	Entrepreneurs Promoteurs de MPME, MPI, d'unités artisanales	Mairie	Acteurs , programmes et projets de promotion de l'emploi	500 000	500 000	0	0	0	0

Actions	Activités	Horizon	Indicateurs	Sources de vérification	Cibles	Responsable	Associé	Coût	Chronogramme				
									2021	2022	2023	2024	2025
			- Nombre d'emploi locaux créé par unité (emplois directs, indirects et profils										
A. 2.1.1. Créer une plantation communale de 45 hectares d'espèces forestières (2 ha par arrondissement par an)	-Pendre un arrêté -Planifier et programmer -Mobiliser les ressources -Passer le marché -Assurer le suivi--évaluation	2021, 2022, 2023	- Nombre de plantation communale créé - Nombre d'hectares par arrondissement par an	Rapport d'activité	Entrepreneurs agricoles	Mairie	SCEFC, ONGs, Associations de développement	PM	PM	PM	PM	0	0
A. 2.1.2. Réaliser un aménagement hydroagricole de 200 ha pour la production du riz, du palmier à huile et le maraîchage,		2021	- En 2022, 200 hectares aménagés pour la production du riz, du palmier à huile et le maraîchage -Nombre d'hectares hydroagricoles aménagés par culture (riz, palmier à huile, maraîchage, etc.)	Rapport d'activité	Entrepreneurs agricoles	Mairie	UEMOA; PADMAR	PM	PM	0	0	0	0
A. 2.1.3. Réaliser un aménagement hydroagricole de 200 ha pour la production du palmier à huile à Djanglanmey et Sazué,		2022	-En 2022, 200 hectares aménagés pour la production du palmier à huile à Djanglanmey et Sazué - Nombre d'hectares hydroagricoles aménagés par culture (riz, palmier à huile, maraîchage, etc.)	Rapport d'activité	Entrepreneurs agricoles	Mairie	PADMAR	PM	0	PM	0	0	0
A. 2.1.4. Réaliser un aménagement hydroagricole de 25 ha à Sazué,		2022, 2023	- Entre 2022 et 2023, 25 ha à Sazué,	Rapport d'activité	Maraîchers	Mairie	JINUKUN	PM	0	PM	PM	0	0
A. 2.1.5. Réaliser un aménagement de 50 ha sur la bande côtière au profit des maraîchers de l'arrondissement de Grand Popo)		2021	- Nombre d'hectares aménagés sur la bande côtière au profit des maraîchers de l'arrondissement de Grand Popo) En 2021, 25 Ha aménagés	Rapport d'activité	Maraîchers	Mairie	PADMAR	PM	PM	0	0	0	0
A. 2.1.6. Réaliser un aménagement de 150 ha pour la zone de production fourragère		2021	Nombre d'hectares aménagés pour la zone de production fourragère	Rapport d'activité	Bouviers	Mairie	Bouviers Secteur Privé Fonds et programmes	PM	PM	0	0	0	0
A. 2.1.7. Développer des entreprises (MPME, PMI)		2021, 2022, 2023, 2024, 2025	-50 MPME/PMI financées, techniquement assistées et développées -Nature des mesures incitatives prises	Rapport d'activité	Entrepreneurs ou promoteurs d'entreprises (MPME, PMI)	Mairie	Secteur Privé Fonds et programmes	200 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000
A. 2.2.1. Appuyer l'installation des unités de transformation des produits maraîchers	-Identifier les besoins en appui et les problèmes correspondants -Rechercher des approches de solution -Mettre en œuvre les solutions identifiées	2021, 2022, 2023	-Nombre d'unités de transformation des produits maraîchers installés et ayant bénéficié d'un appui - De 2021 à 2023, une unité de transformation multifonctionnelle des produits maraîchers installée à ADJAJA	Rapport d'activité	Maraîchers	Mairie	Secteur Privé Fonds et programmes	PM	PM	PM	PM	0	0
A. 2.2.2. Installer une unité d'élevage à Adjaha	-Réaliser une étude de faisabilité -Identifier les porteurs potentiels de projets d'élevage -Accompagner leur installation	2021	-Nombre d'unités d'élevage installées à Adjaha - Une unité d'élevage à Adjaha	Rapport d'activité	Eleveurs	Mairie	Bouviers Secteur Privé Fonds et programmes	PM	PM	0	0	0	0

Actions	Activités	Horizon	Indicateurs	Sources de vérification	Cibles	Responsable	Associé	Coût	Chronogramme				
									2021	2022	2023	2024	2025
A. 2.2.3. Identifier 'une superficie de 150 ha pour la zones de production fourragère	-Prendre la décision -Mettre une commission en place -Définir le cahier de charge	2021	-Nombre d'hectares identifié pour la zone de production fourragère	Rapport d'activité	Entrepreneurs agricoles	Mairie	Bouviers Secteur Privé Fonds et programmes	PM	PM	0	0	0	0
A. 2.2.4. Appuyer l'installation des unités de transformation artisanale et de fabrication de l'huile de palme, de l'huile de coco, de la boisson locale et de transformation du manioc en gari, tapioca et autres dérivés du manioc	-Identifier les besoins en appui et les problèmes correspondants -Rechercher des approches de solution -Mettre en œuvre les solutions identifiées	2021, 2022, 2023, 2024, 2025	-100 unités de transformation artisanale et de fabrication de l'huile de palme, de l'huile de coco, de la boisson locale et de transformation du manioc installées et ayant bénéficié d'un appui -20 unités par an -Type ou nature de l'appui -Nombre de porteurs de projets conseillés (avec succès) et placés -Nombre MPME, PMI financées ou rendues autonomes -Chiffre d'affaire	Rapport d'activités	Producteurs et transformateurs artisanaux de l'huile de palme, de l'huile de coco, de la boisson locale et de transformation du manioc	Mairie	Bouviers Secteur Privé Fonds et programmes	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
A.2.3.1. Créer un Guichet d'Economie Locale pour accompagner les entrepreneurs, les créateurs d'entreprises et les chercheurs d'emplois et les groupements et associations	Lancer un appel d'offres ; Sélectionner un opérateur privé de type associatif ; Définir la mission, les objectifs et résultats attendus ainsi que les modalités de partenariat	2021, 2022,	un Guichet d'Economie Locale est créé et fonctionnel	Rapport d'activité Contrats	OSC, Opérateurs privés	Maire	Etat, Secteur Privé financier Fonds et programmes	PM	PM	PM	0	0	0
A.2.3.1. Dynamiser le dispositif d'appui-conseils et de financement des entreprises et unités locales	-Evaluer l'état actuel du dispositif d'appui-conseils et de financement des entreprises et unités locales -Identifier les faiblesses et les limites -Identifier les besoins en termes d'appui et de renforcement de capacités dudit dispositif - Elaborer le profil et le dispositif de conseil et des conseillers agricoles, touristiques, etc. -Mettre en œuvre les solutions	2021, 2022, 2023, 2024, 2025	- 500 personnes conseillées (avec succès) et placées -Nombre de postes pourvus -Indicateurs de performances, de mesures d'effets et des impacts sur les entreprises et unités locales bénéficiaires Nature des besoins d'appui et de renforcement de capacités	Rapport d'activité	Porteurs de projets Promoteurs de MPME, PMI	Mairie	Secteur Privé financier Fonds et programmes	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
A.2.3.2. Améliorer les capacités d'auto développement et de résiliences des entreprises et unités locales	-Augmenter les produits encaissables -Diminuer les charges décaissables -Former sur les risques face aux changements climatiques et aléas économiques	2021, 2022, 2023, 2024, 2025	250 porteurs de projets/ promoteurs de MPME, PMI Chiffre d'affaires/ Charges -Excédent brut d'exploitation -Résultat net comptable -Capacité d'autofinancement -Valeur de la production agricole par unité de travail	Rapport d'activité	Porteurs de projets Promoteurs de MPME, PMI	Mairie	Secteur Privé financier Fonds et programmes	2 500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
		2021, 2022, 2023, 2024, 2025	-250 primo-demandeurs -250 personnes recyclées -Nombre de qualifications professionnelles réalisées -Nombre de personnes et d'entreprises bénéficiant de subvention	Rapport d'activité	Primo-demandeurs ou groupes sociaux	Mairie	Secteur Privé financier Fonds et programmes	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000

Actions	Activités	Horizon	Indicateurs	Sources de vérification	Cibles	Responsable	Associé	Coût	Chronogramme				
									2021	2022	2023	2024	2025
	Faciliter l'insertion des primo-demandeurs ou groupes sociaux dans l'emploi et dans les activités génératrices de revenus : emplois salariés, auto-emploi, création d'entreprises	2021, 2022, 2023, 2024, 2025	-500 primo-demandeurs ou groupes sociaux insérés dans l'emploi salarié ou dans les activités génératrices de revenus - 500 personnes et d'entreprises bénéficiant de subvention -Nombre de personnes et d'entreprises bénéficiant de subvention	Rapport d'activité	Primo-demandeurs ou groupes sociaux	Mairie	Secteur Privé financier Fonds et programmes	PM	PM	PM	PM	PM	PM
A.3.1.1. Recenser les jeunes et les femmes de la Commune, confrontés aux problèmes d'emploi, de chômage, d'insertion et d'autonomisation	Prendre une décision Estimer les ressources nécessaires Mobiliser les ressources Mettre le cadre opérationnel en place Planifier et exécuter	2021	-Nombre des jeunes et des femmes de la Commune, confrontés aux problèmes d'emploi -Proportion par secteur d'activité -Proportion par type d'emploi recherché	Rapport d'activité	Jeunes et femmes à la recherche d'un emploi	Mairie	Secteur Privé financier Fonds et programmes	2 000 000	2 000 000	0	0	0	0
A.3.1.2. Cartographier les besoins (information, formation, insertion, recherche d'emploi, appui aux initiatives entrepreneuriales), notamment dans les secteurs considérés comme porteurs)	Prendre une décision Estimer les ressources nécessaires Mobiliser les ressources Mettre le cadre opérationnel en place Planifier et exécuter	2021	-Nature des besoins cartographiés par type d'emploi recherché et par secteur d'activité	Document de cartographie	Jeunes et femmes à la recherche d'un emploi	Mairie	Secteur Privé financier Fonds et programmes	2 000 000	2 000 000	0	0	0	0
A.3.1.3. Organiser des formations périodiques sur les techniques de recherche d'emploi	-Planifier en collaboration avec l'ANPE, -Mettre en œuvre	2021, 2022, 2023, 2024, 2025	-10 sessions de formation annuelles organisées (2 sessions par an) -500 diplômés sans emploi ou chômeurs bénéficiaires (100 par an)	Rapport de formation -Liste des participants	Diplômés sans emploi ou chômeurs	Mairie	ANPE	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
A.3.1.4. Implanter et faire fonctionner en collaboration avec le secteur privé des centres d'incubation multifonctionnels (entrepreneuriat agricole, piscicole, touristique, restauration, BTP, mécanique, électricité, soudure, menuiserie)	- Créer 4 centres d'incubation -Organiser une concertation avec l'ensemble des acteurs (Opérateurs économiques, organisations patronales locales, corps de métiers et associations professionnelles, le corps des enseignants et inspecteurs des sous-formations agricoles, techniques et professionnelles, les acteurs décentralisés, les autorités communales et responsables communaux et acteurs des programmes et projets de promotion de l'emploi	2021 2022	-4 centres d'incubations créés (agrobusiness, tourisme, BTP, mécanique-soudure – électricité) -Nombre de diplômés sans emploi, de chômeurs et de porteurs de projets ayant bénéficié des services des centres d'incubations - Une concertation avec l'ensemble des acteurs est tenue	Rapport de formation -Liste des participants, Sondage	Diplômés sans emploi, chômeurs, porteurs de projets, aspirants à l'entrepreneuriat et autres bénéficiaires potentiels	Mairie	Etat central Secteur Privé Fonds et programmes	40 000 000	20 000 000	20 000 000	0	0	0
A.3.1.5. Recruter 15 agents collecteurs au niveau de l'administration communale	-Mettre en place le processus de recrutement -Conduire les opérations de recrutement -Délivrer et proclamer les résultats -Former les agents collecteurs recrutés	2021	- 15 agents collecteurs recrutés en 2021 -Nombre d'agents collecteurs formés	Rapport sur le processus de recrutement et de formation -Liste des agents collecteurs retenus	Agents collecteurs	Mairie	PDDC GIZ	PM	PM	0	0	0	0

Actions	Activités	Horizon	Indicateurs	Sources de vérification	Cibles	Responsable	Associé	Coût	Chronogramme				
									2021	2022	2023	2024	2025
A.3.2.1. Assurer la formation professionnelle pour les non qualifiés, la formation continue et le recyclage des actifs en cours d'emploi et des acteurs opérant dans la promotion de l'emploi	- Former les membres du CGRN-GBAGA et les cellules villageoises de protection de mangrove sur la nécessité d'une gestion durable des ressources naturelles et les techniques de production de plants	2021, 2022, 2023	- 02 séances organisées par an -Pourcentage des membres du CGRN-GBAGA et des cellules villageoises de protection de mangrove sur la nécessité d'une gestion durable des ressources naturelles et les techniques de production de plants	Rapport de formation Liste des participants	Non qualifiés Exploitants forestiers Membres du CGRN-GBAGA et des cellules villageoises de protection de mangrove	Marie	CORDE ONG, MCVDD AHI et autres	PM	PM	PM	PM	PM	0
	- Former et organiser les femmes	2021, 2022, 2023	-1 séance par an -Nombre de femmes formées	Rapport de formation Liste des participantes	Femmes	Mairie		PM	PM	PM	PM	PM	PM
	-Former les femmes pour la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles	2021, 2022, 2023	- 7 Groupements/ Coopératives de transformation formée annuellement -Nombre de femmes formées	Rapport de formation Liste des participantes	Femmes entrepreneurs agricoles	Mairie		PM	PM	PM	PM	PM	PM
	- Former les jeunes scolaires pour la réalisation des pépinières, la collecte des semences et la conservation de l'environnement,	2021, 2022	- 1 formation par an -Nombre de jeunes scolaires formés pour la réalisation des pépinières, collecte des semences et conservation de l'environnement,	Rapport de formation Liste des participants	Jeunes scolaires	Mairie	EQUILIBRE D'AFRIQUE	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	- Former 25 maraîchers dont 10 femmes sur les techniques de préparation et d'application des extraits végétaux (Curcuma, Ail, Neem, Papayer, Gingembre, Citronnelle, Basilic...),	2021	-25 maraîchers dont 10 femmes -Nombre de maraîchers (hommes et femmes) formés sur les techniques de préparation et d'application des extraits végétaux (Curcuma, Ail, Neem, Papayer, Gingembre, Citronnelle, Basilic...),	Rapport de formation Liste des participants	Maraîchers	Mairie	TAAL ONG, JINUKUN, PADMAR	PM	PM	0	0	0	0
	- Former les membres du HUB maraîchage biologique sur les exigences réglementaires des principaux marchés de légumes et le processus de certification biologique ;	2021	- Union des maraîchers biologique disponible -Nombre de membres du HUB maraîchage biologique formés sur les exigences réglementaires des principaux marchés de légumes et le processus de certification biologique	Rapport de formation Liste des participants	Maraîchers Membres du HUB maraîchage biologique	Mairie	TAAL ONG, JINUKUN, PADMAR	PM	PM	0	0	0	0
	- Former les maraîchers sur les pratiques agro-écologiques ;	2021, 2022, 2023	- 1 session organisée par an -Nombre de maraîchers formés sur les pratiques agro-écologiques -Nombre de maraîchers formés sur les pratiques agro-écologiques	Rapport de formation Liste des participants	Maraîchers	Mairie	EQUILIBRE D'AFRIQUE ; CONVERGENCE BENIN ONG	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	-Former quinze (15) femmes et cinq (05) jeunes gens techniquement dans l'activité de verni compostage	2022	- 15 femmes et 05 jeunes gens formés dans l'activité de vermicompostage -Nombre de femmes et de jeunes gens techniquement formés dans l'activité de verni compostage	Rapport de formation Liste des participants	Femmes entrepreneurs agricoles	Mairie	Convergence Bénin	PM	0	PM	0	0	0
	- Former les jeunes déscolarisés et non scolarisés à l'Entreprenariat	2022	- 200 jeunes formés (pisciculture en plan d'eau, maraîchage, élevage)	Rapport de formation Liste des participants	Entrepreneurs agricoles (éleveurs, pisciculteurs, maraîchers)	Mairie	Commune	PM	0	PM	0	0	0

Actions	Activités	Horizon	Indicateurs	Sources de vérification	Cibles	Responsable	Associé	Coût	Chronogramme				
									2021	2022	2023	2024	2025
			-Nombre de jeunes déscolarisés et de non scolarisés formés à l'Entrepreneuriat										
A.3.2.2. Conscientiser les maraîchers sur les effets néfastes des produits phytosanitaires sur l'homme et l'environnement pour la promotion des intrants bio	-Sensibiliser 60 maraîchers dont 15 femmes sur les effets néfastes des produits phytosanitaires sur l'homme et l'environnement	2021, 2022,	60 maraîchers de la commune dont 15 femmes sensibilisés annuellement entre 2020 et 2021 -Nombre de maraîchers (hommes et femmes) sensibilisés sur les effets néfastes des produits phytosanitaires sur l'homme et l'environnement	Rapport d'activités Liste des participants	Maraîchers	Mairie	DDAEP et MCVDD; EQUILIBRE d'AFRIQUE TAAL R-D ONG PADMAR	PM	PM	0	0	0	0
A.3.2.3. Mettre à disposition des femmes des matériels et équipements de production pour leur autonomisation	-Fournir un appui aux femmes en petits équipements de travail	2021, 2022, 2023	-20 groupements de femmes équipés -Nombre de femmes ayant bénéficié un appui en petits équipements de travail sensibilisés sur les effets néfastes des produits phytosanitaires sur l'homme et l'environnement	Rapport d'activités Liste des participants	Groupements de femmes	Mairie		PM	PM	PM	PM	PM	PM
A.3.2.4. Assurer la formation continue et /le recyclage des acteurs opérant dans la promotion de l'emploi	-Former ou recycler les acteurs sur les problématiques et les défis actuels de la promotion de l'emploi, la nouvelle politique nationale de l'emploi et les secteurs prioritaires ciblés par le PAG, les différents fonds existants en soutien à la promotion de l'emploi	2021 ; 2022, 2023, 2024 2025	-1 session d'un jour de formation par an - 50 acteurs formés par an -Thèmes abordés	Rapport de formation Liste des participants	Acteurs opérant dans la promotion de l'emploi	Mairie	Etat central ANPE Fonds et programmes	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
A.3.2.5. Capitaliser et partager les expériences et les bonnes pratiques de promotion de l'emploi	-Documenter annuellement les expériences et les bonnes pratiques en termes de promotion de l'emploi	2021, 2022, 2023, 2024, 2025,	- 1 document de capitalisation par an -Nombre et liste des bonnes pratiques documentés et capitalisés	Rapport d'activités Liste des participants	Acteurs opérant dans la promotion de l'emploi	Mairie	Etat central ANPE Fonds et programmes	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
A. 3.3.1. : Mettre en place un système d'information et de communication sur tous les secteurs d'activités économiques au profit des jeunes et des autres acteurs	-Définir et décrire le système à mettre en place ; -Mobiliser des moyens humains, matériels et financiers au profit du dispositif -Instituer par un arrêté et faire fonctionner	2021, 2022, 2023, 2024, 2025	- Un système d'information et de communication existe et fonctionne -5 Contrats annuels -10 productions réalisées par an -20 diffusions et relais réalisés par an -Auditoire	Contrats Nombre Rapport d'activités Bons de commande Rapport de sondage	Différents groupes cibles de la politique communale de l'emploi	Mairie	TAAL ONG et PAMSN	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	-Organiser annuellement la semaine de la promotion de l'emploi	2021, 2022, 2023, 2024, 2025,	- Une édition de la semaine de l'emploi par an - Nombre et profils des participants	Rapport d'activités	Différents groupes cibles de la politique communale de l'emploi	Mairie	Etat central ANPE Fonds et programmes	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	-Organiser annuellement une foire sur les produits label de la commune	2021, 2022, 2023, 2024, 2025,	- Une foire de l'emploi et d'exposition des produits locaux par an - Nombre et profils des participants	Rapport d'activités Rapport de sondage	Différents groupes cibles de la politique communale de l'emploi	Mairie	Etat central ANPE Fonds et programmes	2 500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000

Actions	Activités	Horizon	Indicateurs	Sources de vérification	Cibles	Responsable	Associé	Coût	Chronogramme				
									2021	2022	2023	2024	2025
A. 3.3.2. Elaborer un Plan Communal de communication intégré pour la promotion de l'emploi	-Prendre la décision -Conduire le processus de recrutement et passer le marché -Assurer l'élaboration du Plan Communal de communication intégré	2022	-1 plan de communication est réalisé -Bon de commande -Bon de réception	Rapport d'activités Contrat d'exécution	Acteurs, diplômés sans emploi, chômeurs	Mairie	ANPE Fonds et programmes	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
A. 3.3.3. Mettre en place et faire fonctionner un mécanisme de veille stratégique d'opportunités d'emplois, des occasions d'insertion, des opportunités qu'offrent l'ANPE, ANMPME, le FNPEEJ, le PEJ, le PAES, le PSIE, le FNDA et d'autres programmes conduits par les partenaires et axés sur la promotion de l'emploi	-Analyser la faisabilité -Estimer les ressources nécessaires -Programmer et mettre en place le mécanisme	2021, 2022, 2023, 2024, 2025,	-Caractéristiques du mécanisme -Nombre d'opportunités d'emploi enregistrées et par institution -- Nombre d'opportunités d'emploi vulgarisées et par institution	Arrêtés de création Délibération du conseil communal	Diplômés sans emplois Chômeurs	Mairie	ANPE Fonds et programmes	1 250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
A.4.1.1 Organiser une table ronde	Mettre en place une organisation Définir les processus Programmer Identifier les participants	2021	- 1 table ronde de 100 participants est organisée - Nombre et types de sujets abordés - Nombre et nature des décisions prises	Rapport d'activité Liste des acteurs invités PV de réunion	Maire, conseillers, agents communaux, Acteurs, programmes et projets de promotion de l'emploi, Opérateurs économiques, responsables des différents fonds structurels de l'emploi (FNDA, FNPEEJ, SFD)Idem	Mairie	ANPE Fonds et programmes	4 000 000	4 000 000	0	0	0	0
A.4.1.2 Développer une coopération dynamique et inclusive au profit de la production et de la fourniture des services sociaux de base nécessaires au renforcement du capital humain de la Commune	-Définir une politique communale de coopération dynamique et inclusive au profit de la promotion de l'emploi -Formaliser le cadre de coopération - Identifier les producteurs et les fournisseurs des services sociaux de base -Etablir des partenariats au profit de la production et de la fourniture des services sociaux de base de qualité	2021, 2022, 2023, 2024, 2025	-Nombre de conventions signés -Part financière issue de la coopération au profit du développement des services sociaux de base -Pourcentage de la population ayant accès services sociaux de base -Niveau de satisfaction	Rapport d'activité Liste des acteurs invités Conventions Enquêtes de satisfaction	Idem	Mairie	Etat, PTF ANPE Fonds et programmes Secteur Privé	PM	PM	PM	PM	PM	PM
A.4.1.3. Intensifier les activités de plaidoyer en faveur de l'emploi	-Identifier les activités de plaidoyer à réaliser au profit de la promotion de l'emploi -Concevoir des kits de plaidoyers - Cibler les acteurs auprès desquels le plaidoyer est nécessaire -Programmer les rencontres	2021, 2022,	-50 rencontres de plaidoyers tenues -Nombre et profils des acteurs rencontrés -200 kits de plaidoyers distribués	Rapport d'activité	Acteurs , programmes et projets de promotion de l'emploi	Mairie	Etat, PTF ANPE Fonds et programmes Secteur Privé	2 000 000	1 000 000	1 000 000	0	0	0

Actions	Activités	Horizon	Indicateurs	Sources de vérification	Cibles	Responsable	Associé	Coût	Chronogramme				
									2021	2022	2023	2024	2025
A.4.1.4. Améliorer les équipements sociaux et les aides aux MPME/PMI et aux individus	-Identifier les équipements sociaux à améliorer et les aides dont les MPME/PMI et les individus ont besoin -Renforcer la qualité des services	2021, 2022,	-Nombre d'équipements sociaux améliorés -Nombre de MPME/PMI ayant bénéficié une aide -Nombre d'individus ayant bénéficié une aide	Rapport d'activité Conventions	Acteurs , programmes et projets de promotion de l'emploi	Mairie	Etat, PTF ANPE Fonds et programmes Secteur Privé	PM	PM	PM	0	0	0
A.4.2.1. Mettre en place un cadre communal de concertation, de coordination, et de gestion de la promotion de l'emploi	Engager des concertations Définir les modalités d'action -Etablir une feuille de route		-Nombre de rencontres de concertation, de coordination et de gestion tenues - Nombre de décisions prises - Nombre des membres -Taux de participation	Rapport d'activité Procès-verbaux Listes des participants	Autorités communales, Acteurs , programmes et projets de promotion de l'emploi, le secteur économique privé	Mairie	Etat, PTF ANPE Fonds et programmes Secteur Privé	PM	PM	PM	PM	PM	PM
A.4.2.2. Fournir un appui organisationnel et institutionnel	- Mettre en place une organisation professionnelle de maraîchers biologiques à Grand-Popo	2021	- Une organisation professionnelle de maraîchers biologiques à Grand-Popo est créée - Nombre des membres -Nature des appuis bénéficiés	Rapport d'activité	Maraîchers	Mairie	TAAL ONG, JINUKUN, PADMAR	PM	PM	0	0	0	0
	-Créer un HUB maraîcher biologique	2021	- Un HUB maraîcher biologique est créé	Rapport d'activité	Maraîchers	Mairie	TAAL ONG, JINUKUN, PADMAR	PM	PM	0	0	0	0
A.4.2.3. Fournir un appui technique et un encadrement aux producteurs	- Appuyer l'UCCM GP dans l'élaboration des comptes de gestion du magasin d'intrants	2021	-l'UCCM GP est appuyé dans l'élaboration des comptes de gestion du magasin d'intrants - Nombre des participants -Nature des appuis bénéficiés	Rapport d'activité	Vendeurs d'intrant	Mairie	TAAL ONG	PM	PM	0	0	0	0
	- Accompagner les 13 coopératives de base dans l'organisation des AGO de reddition de compte aux membres projets FNDA et le suivi des projets	2021, 2022, 2023, 2024, 2025	-13 rapports de reddition de comptes disponibles - Nombre de coopératives de base appuyées dans le suivi - Nombre d'AGO de reddition de compte organisé	Rapport d'activité Rapport de suivi	Membres des coopératives de base	Mairie	ACED ONG	PM	PM	PM	PM	PM	0
	- Appuyer les 13 coopératives dans l'élaboration des projets FNDA et le suivi des projets	2021, 2022, 2023, 2024	- 13 coopératives de base sont appuyées dans l'élaboration des projets FNDA et le suivi des projets	Rapport d'activité Rapport de suivi	Membres des coopératives de base	Mairie	EQUILIBRE D'AFRIQUE	PM	PM	PM	PM	PM	0
A.4.2.4. Fournir un appui à la construction des filières porteuses prioritaires en synergie avec les services déconcentrés concernés	-Identification et priorisation des filières porteuses -Organiser une étude de filières porteuse retenues -Définition du mode d'organisation des filières	2021,	- Nombre de filières prioritaires - Nombre de filières construites et reconstruites	Rapport d'activité Procès-verbaux	Producteurs, transformateurs, Distributeurs Commerçants dans les filières retenues	Mairie	Etat, PTF ANPE Fonds et programmes Secteur Privé local	PM	PM	0	0	0	0
A.4.2.5 Clarifier les rôles et les responsabilités des parties prenantes	-Organiser des rencontres de clarification -Vulgariser les conclusions	2021,	- Nombre de rencontres de clarification tenues - Nombre de rencontres vulgarisation tenues	Rapport d'activité Procès-verbaux	Mairie, Secteurs économiques privés, Acteurs , programmes et projets de promotion de l'emploi	Mairie	Etat, PTF ANPE Fonds et programmes Secteur Privé local	PM	PM	0	0	0	0
A.4.2.6 Assurer la sécurité, la traçabilité et la qualité des différents maillons de la chaîne de production	-Définir les modalités et les approches -Communiquer sur les modalités -Faire adhérer la majorité des acteurs -Suivre la mise en œuvre	2021, 2022, 2023, 2024, 2025	- Nombre de rencontres de définition des modalités tenues - Nombre d'adhésions enregistrées - Niveau de qualité des différents maillons de la chaîne	Rapport d'activité	Producteurs, transformateurs, Distributeurs Commerçants dans les filières retenues	Mairie	Etat, PTF ANPE Fonds et programmes Secteur Privé local	PM	PM	PM	PM	PM	PM

Actions	Activités	Horizon	Indicateurs	Sources de vérification	Cibles	Responsable	Associé	Coût	Chronogramme				
									2021	2022	2023	2024	2025
A.4.2.7 Développer une culture communale de synergie et de concertation entre les acteurs politiques, les acteurs économiques et les responsables des programmes et projets de promotion de l'emploi	-Définir les modalités et les approches -Communiquer sur les modalités -Faire adhérer la majorité des acteurs -Suivre la mise en œuvre	2021,	- Valeurs partagées - Nombre de rencontres de concertations tenues - Nombre d'actions conjointes réalisées -	Rapport d'activité	Acteurs politiques ; Acteurs économiques Acteurs , programmes et projets de promotion de l'emploi	Mairie	Etat, PTF ANPE Fonds et programmes Secteur Privé local	PM	PM	0	0	0	0
A.4.2.8 Mettre un dispositif de suivi-évaluation	-Définir le dispositif -Conduire les activités de suivi et d'évaluation	2021	- Un dispositif de suivi-évaluation existe et fonctionne -Nombre de personnes mobilisées pour le suivi	Rapport d'activités	Acteurs politiques ; Acteurs économiques Acteurs , programmes et projets de promotion de l'emploi	Mairie	Etat, PTF ANPE Fonds et programmes Secteur Privé local	PM	PM	0	0	0	0
A.4.2.9. Mesurer la création d'emplois	Estimer les effets sur l'emploi	2025	-Nombre d'emplois nouveaux/additionnels brut créés -Nombre d'emplois transformés brut créés	Rapport d'activités	Secteur économique privé (nouveaux entrepreneurs,	Mairie	Etat, PTF ANPE Fonds et programmes Secteur Privé local	PM	0	0	0	0	PM
A.4.3. 1. Mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du plan stratégique	Définir un plan de mobilisation de ressource Mettre en œuvre le plan de mobilisation de ressources	2021, 2022, 2023, 2024, 2025	-Montant mobilisé -Parts financières des parties prenantes -Taux de mobilisation -Part des ressources propres	Rapport d'activités	Mairie, Etat et PTF	Mairie	Etat, PTF ANPE Fonds et programmes Secteur Privé local	PM	PM	PM	PM	PM	PM
A.4.3.2.Développer des contrats PPP en matière d'investissements lourds,	Faire la prospection Définir la stratégie Mettre en œuvre la stratégie	2021, 2022, 2023, 2024, 2025	-Nombre de contrats PPP contractés -Investissement financier mobilisé - Investissement financier réalisés	Plan d'investissement Comptes administratifs	Mairie	Mairie	Etat, PTF ANPE Fonds et programmes Secteur Privé local	PM	PM	PM	PM	PM	PM
A.4.3.3 Développer les mécanismes pour susciter l'autofinancement des opportunités créatrices d'emploi)	Faciliter l'établissement des relations d'affaires entre les maraîchers biologiques, les hôtels, supermarchés, certains commerçants de fruits et légumes et certains consommateurs individuels	2021	-Caractéristiques des mécanismes d'autofinancement mis en place -Nombre d'opportunités de création d'emploi autofinancés par les maraîchers et commerçants	Rapport de suivi	Maraîchers, commerçants, producteurs, transformateurs, Entrepreneurs	Mairie	TAAL ONG, JINUKUN, PADMAR	PM	PM	0	0	0	0
								374 920 000	91 020 000	108 850 000	58 350 000	58 350 000	58 350 000

7.1. Elément du budget de la stratégie

7.1.1. Les emplois

Globalement, la Politique Communale doit s'appuyer sur les investissements à réaliser au cours des cinq (05) prochaines années pour asseoir le développement économique local de la commune de Grand-Popo autour de la valorisation de ses potentialités et atouts. Cependant, elle cible quelques actions spécifiques en lien avec la promotion de l'emploi évaluées à un montant de **Trois cent soixante-quatorze million neuf cent vingt mille (374 920 000)** francs CFA couvrant cette période.

7.1.2. Les ressources

Le financement de la mise en œuvre de la politique communale de l'emploi sera assuré par la Mairie en étroite collaboration avec l'ANPE, les différents fonds et programmes gouvernementaux mis en place pour soutenir la promotion de l'emploi. Le reste proviendrait des partenaires techniques internes et externes (Banque Mondiale, Fonds Monétaire International, Union Européenne, Ambassades, agences onusiennes, agences de coopération et agences développement), mais actifs dans la commune, du secteur privé local et de la diaspora.

Chapitre 8 : Dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation

La réussite de l'exécution du plan repose non seulement sur une bonne stratégie de mise en œuvre adaptée au contexte de la commune mais aussi sur des mécanismes fiables et la prise en compte des risques et de certains prérequis qui peuvent compromettre la dynamique de l'action communal en faveur de la promotion de l'emploi.

La PCE est prévue pour se dérouler en cinq (5) ans. Toutes les actions sont prévues pour être mises en œuvre sur la durée du plan.

8.1. Stratégie de mise en œuvre

La stratégie de la mise en œuvre du plan propose des activités d'implémentation du plan suivant les étapes d'opérationnalisation.

8.1.1. Etapes à considérer dans la mise œuvre de la PCE

- l'appropriation et l'adoption de la PCE et son plan d'action par les acteurs communaux : pour cela, l'approche service et l'approche fondée sur les droits humains constituent des référentiels d'action. Ainsi, l'élaboration de plans d'actions périodiques visera, au niveau de chaque axe stratégique, à proposer des activités permettant de consolider et d'assurer l'évolution durable des acquis en termes de promotion d'emplois, d'insertion professionnelle des jeunes et des actions de soutien à l'autonomisation des femmes ;
- l'institutionnalisation de l'action publique communale en matière de promotion de l'emploi en renforçant le leadership communal et l'environnement institutionnel ;
- le renforcement des capacités de l'administration communale pour assurer une gestion axée sur les résultats ;
- la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières ;
- l'élaboration et l'adoption d'une stratégie de communication et de plaidoyer sur la PCE avec la conception de plaquettes de présentation contenant une note synthétique sur la PCE) ;
- l'élaboration des documents d'opérationnalisation de la PCE et de stratégies de la communication et de plaidoyer sur la PCE, en cohérence avec ceux du PDC et du cadre législatif, normatif et stratégique en vigueur (du plan annuel, budget d'investissement, plan de passation des marchés publics, du plan de trésorerie et du plan de communication) ;
- l'appui à l'organisation du secteur privé (économique et civil) en une association interprofessionnelle représentative ;
- l'organisation d'une table ronde sur les stratégies locales de promotion de l'emploi des jeunes et des femmes. L'objectif visé est de mobiliser, d'échanger, de dialoguer et de négocier la participation active de l'ensemble des acteurs et parties prenantes en vue de définir les bases de l'instauration d'un creuset de collaboration entre le secteur public et le secteur privé local pour donner plus de chances de réussite à l'action communale en matière de promotion de l'emploi ;
- l'organisation d'un recensement des jeunes et des femmes de la Commune, confrontés aux problèmes d'emploi, de chômage, d'insertion et d'autonomisation en

vue de la conception d'une base de données de référence assortie d'une cartographie des besoins ;

- l'identification et la valorisation des opportunités concrètes de financement et d'appui technique pour l'exécution de la PCE ;
- le développement de la coopération et l'établissement de divers partenariats au profit de l'action communale en matière de développement économique et social et de promotion de l'emploi ;
- La formation et le recyclage des opérateurs non-communaux intervenant dans la promotion de l'emploi pour leur permettre de s'aligner sur les priorités et la démarche de la Commune en matière de promotion de l'emploi.

Tout au long du processus, l'autorité communale devra entrer en permanence dans un processus de négociation avec la multitude d'acteurs afin de renforcer sa légitimité et son leadership. L'autorité communale dans sa démarche devra privilégier les actions à gain rapide en termes d'accès aux services en lien avec la promotion de l'emploi et de mobilisation des acteurs, tout en entrant dans un processus d'amélioration continue de la qualité des services offerts aux chercheurs d'emploi et aux personnes en situation de travail. Cependant, les investissements lourds et la valorisation des potentialités de la commune doivent être opérés progressivement et ce, en parfaite intelligence avec l'Etat et les PTF et selon la disponibilité des ressources.

Pour garantir une articulation verticale de la PCE, les préalables suivants sont essentiels à sa mise en œuvre

- la prise en compte du PCE dans le plan de développement communal (PDC). Il s'agit en la matière d'inscrire dans le PDC, les axes stratégiques assortis des résultats à atteindre envisagés dans le cadre de la mandature ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de plans de travail annuels à partir du plan d'action quinquennal. L'implication du Budget Programme par Objectif ou du document de programmation pluriannuelle des Dépenses à l'échelle communale viendra comme un outil précieux d'identification et d'estimation des besoins et d'allocation des ressources.

8.1.2. Pilotage de la mise en œuvre

8.1.2.1. Organes de pilotage

Afin d'atteindre les résultats escomptés, il est nécessaire que la mise en œuvre de la PCE se réalise par le Maire, le Conseil Communal et l'Administration Communale.

Le maire est le pilote de la mise en œuvre. Il est responsable devant le Conseil Communal et se doit de prendre toutes les dispositions pour permettre aux services compétents de participer au processus quand cela est nécessaire. Il pourra également dans une démarche participative et inclusive s'appuyer sur des personnes ressources internes ou externes à la commune pour la mise en œuvre de la PCE.

8.1.2.2. Concertation des parties prenantes

La concertation entre la mairie et ses partenaires est nécessaire. Au niveau communal, le Cadre de Concertation doit être le cadre privilégié. Mais la Commission Communale des Affaires Sociales peut également être mis à profit.

Les principales parties prenantes qui devront contribuer à la consolidation du pilotage sont présentées dans le tableau XVIII en fonction de leurs rôles respectifs.

Tableau XVIII : Rôles et responsabilités des acteurs

N°	Acteurs	Rôles et responsabilités
1	Comité Communal de Concertation et d'orientation	Consultation, concertation, dialogue et d'orientation pour accompagner la Commune dans la mise en œuvre, impulsion de la dynamique participative de l'action communale, facilitation des prises de décisions et de l'engagement du Conseil communal dans le cadre de la mise en œuvre de la PCE, financement
2	Maire et administration communal	Pilotage et coordination et suivi évaluation de la mise en œuvre de la PCE
3	Conseil Communal	Décision politique, mobilisation et réglementation Financement sur budget communal
4	Guichet d'Economie Locale (levier opérationnel de la stratégie)	Mise en œuvre (en appui à l'administration communale)
5	Structures et fonds de financement potentiels	Finance

Source : Données de l'étude, 2020

8.2. Stratégie de suivi-évaluation

Le cadre institutionnel de mise en œuvre tel que présenté plus haut constitue l'espace de suivi et d'évaluation de la PCE. La programmation des activités de suivi relève de sa compétence. De ce fait, la stratégie de suivi-évaluation de la PCE est basée sur une collecte de donnée permanente et quotidienne en vue de la rédaction de rapports périodiques. Le suivi-évaluation permet d'apprécier l'avancement de la mise en œuvre des plans de travail annuels. Périodiquement, le Comité Communal de Concertation et d'orientation fait le point sur les activités programmées et celles exécutées, et analyse les points d'avancements et de blocages rencontrés lors de la mise en œuvre du plan d'action de la PCE. Le suivi-évaluation étudie les points suivants avant d'élaborer des rapports accompagnés de propositions pour lever les différentes contraintes rencontrées et parer aux éventuels risques. Ces rapports périodiques (trimestriels et semestriels) vont permettre de mesurer le niveau d'avancement de la mise en œuvre de la PCE, de relever les difficultés rencontrées par les divers acteurs et enfin de mesurer les performances de l'administration communale à travers le niveau d'atteinte des indicateurs objectivement vérifiables formulés.

Le mécanisme de suivi repose sur le comité de pilotage, de coordination et de suivi évaluation de la PCE qui assure le suivi physique des interventions à travers la tenue des réunions mensuelles de suivi et des réunions semestrielles de planification présidées par le SG de la Mairie en sa qualité de coordonnateur. L'activité de suivi-évaluation est quotidienne, permanente et assurée par le Point focal de l'emploi au niveau de l'administration communale qui assume le rôle de rapporteur à l'occasion des différentes réunions tenues.

A ce titre, le Point focal sera chargé :

- du suivi régulier de la mise en œuvre du plan de travail annuel ;
- de la tenue à jour des bases de données ;
- de la production des rapports mensuels et semestriels d'activités.

En complément, le suivi budgétaire fait également partie du dispositif du suivi et veille à la gestion efficiente des ressources mobilisées dans le cadre de la mise en œuvre de la PCE. Ce suivi financier est assuré par le chef de service des Affaires Economique et Financières qui participe également aux réunions dudit comité.

Sous la responsabilité du Secrétaire Général, coordonnateur de la PCE, un rapport d'avancement technique et financier sera produit tous les six mois et soumis à la validation du comité d'orientation.

Par ailleurs, le mécanisme d'évaluation de PCE entrevoit une revue à mi-parcours en 2023 et une évaluation finale en 2025 sur la base des indicateurs prévus dans le plan d'action.

8.3. Facteurs de succès et de risque dans la mise en œuvre de la PCE

L'analyse issue des données de terrain, notamment par rapport au cadre institutionnel et organisationnel de l'action communale en matière de développement et de promotion de l'emploi révèle l'existence d'un certain nombre de facteurs qui peuvent faciliter ou entraver la mise en œuvre de la PCE. Il s'agit notamment de :

- la volonté politique du Conseil communal ;
- le leadership de l'Autorité Communale (Maire) ;
- l'engagement et la détermination du secteur privé (économique et civile) local et des acteurs de promotion de l'emploi à accompagner l'Autorité communale surtout dans la recherche des solutions locales et adaptées aux différents problèmes d'emploi, de chômage et d'autonomisation des femmes qui se posent dans la commune ;
- les démarches institutionnelles, organisationnelles, procédurales et méthodologiques des acteurs autour de la mise en œuvre ;
- la responsabilisation des parties prenantes ;
- les défis de coordination, de cohérence, de durabilité et d'efficacité des politiques et des actions induites par la multiplicité des acteurs et des cadres de mise en œuvre ;
- la capacité de la commune en matière de mobilisation et de gouvernance des ressources nécessaires à la transformation des structures de l'économie locale ;
- la capacité de la commune en matière de valorisation des potentialités locales et de promotion des produits locaux ;
- le sérieux et la crédibilité des jeunes et des femmes à la recherche de l'emploi ;
- la qualité des projets d'entrepreneuriat à la recherche d'un financement ;
- l'accès aux financements et appuis techniques spécifiques
- l'opérationnalisation du PaDE

CONCLUSION

En somme, le diagnostic de la situation de la situation de l'emploi dans la Commune de Grand-Popo, dresse un tableau très peu reluisant présentant les problèmes de développement, d'emploi et chômage des jeunes et des femmes auxquels cette commune est confrontée. En des atouts et potentialités énormes qu'elle dispose et pouvant lui permettre de créer les conditions économiques et les dynamiques favorables à la création du plein emploi, la Commune peine sérieusement à valoriser de manière optimale ses ressources naturelles et artificielles dans le cadre de la mise en œuvre de ses différents programmes de développement communal par manque de ressources financières, matérielles, techniques et humaines, ainsi que par défaut d'une bonne organisation sociale. Le diagnostic a permis de comprendre les termes dans lesquels se posent l'insertion professionnelle, l'autonomisation des femmes de la Commune de Grand-Popo, la création de l'emploi et le développement de l'entrepreneuriat. Elle analyse les causes directes et sous-jacentes des problèmes de sans-emplois, de sous-emplois et de chômage des jeunes et femmes, leurs implications sur l'avenir de ces jeunes et de la Commune et explore les possibilités qui s'offrent à la Commune dans son engagement à œuvrer dans le sens d'accroître la compétitivité et les capacités de l'économie locale à créer le plein emploi et le travail décent en comptant prioritairement sur ses valeurs et potentialités économiques. Le diagnostic s'achève par la mise en relief des enjeux, des défis et des perspectives en matière de promotion d'emploi, ainsi qu'avec la définition de la Politique Communale de l'emploi au niveau de ladite Commune.

Pour les cinq (05) prochaines années, c'est-à-dire, de 2021 à 2025, la Politique Communale de l'emploi de Grand-Popo, s'exécutera à travers 4 orientations stratégiques formulées autour de 12 axes stratégiques déclinés en 54 actions visant 78 groupes cibles (agregés ou non). La mise en œuvre de la présente Politique Communale de l'Emploi coûtera à la commune une bagatelle somme de **Trois cent soixante-quatorze million neuf cent vingt mille (374 920 000) francs CFA.**

ANNEXES

Annexe1 : Cadre logique

Tableau XIX : Cadre logique

Orientations	Axes	Actions	Objectifs stratégiques	Résultats attendus	Activités	Horizon	Indicateurs	Sources de vérification	Cibles	Responsable	Associé	Coût
OS1 : Promotion d'une économie inclusive locale à croissance soutenue fondée sur la valorisation des potentialités du milieu et la diversification des sources d'emplois productifs dans tous les secteurs porteurs	AS 1.1 : Amélioration de la croissance et des performances de l'économie locale à travers la valorisation des potentialités du milieu pour améliorer les conditions de travail et de création d'opportunités d'emploi		Promouvoir une économie inclusive locale à croissance soutenue fondée sur la valorisation des potentialités du milieu et la diversification des sources d'emplois productifs dans tous les secteurs porteurs	Une économie inclusive locale à croissance soutenue fondée sur la valorisation des potentialités du milieu et la diversification des sources d'emplois productifs est promue			-Taux de croissance -Taux de valorisation des potentialités -Taux de réalisation des investissements financiers planifiés -Nombre d'opportunités d'emploi créé	Rapport d'activité, Rapport de suivi Document de projets				
		A.1.1.1. Moderniser l'agriculture locale			-Réaliser les études socio-économiques et techniques des aménagements hydroagricoles	2021	-Bon de commande -Bon de réception -Taux de réalisation financière	-Rapport d'activité -Compte administratif	Entrepreneurs agricoles	Mairie		3 000 000
					- Acquérir des machines agricoles	2021, 2022, 2023, 2024	-Bon de commande -Bon de réception -2 machines agricoles Niveau de mécanisation -Taux de mécanisation -Taux d'efficacité globale des itinéraires mécanisés -Quantité d'heure travaillée par hectare cultivée	-Rapport d'activité -Compte administratif ; -Documents comptabilité	Entrepreneurs agricoles	Mairie	PADMAR	48 000 000
		A.1.1.2. Accroître la productivité agricole et végétale			- Réaliser une pépinière d'essences végétales locales autochtones par arrondissement (dont la mangrove)	2020, 2021, 2022, 2023	-Une pépinière par arrondissement installée -Taux d'exécution physique -Taux d'exécution financière	-Rapport d'activité -Compte administratif ; -Documents comptabilité	Exploitants forestiers	Mairie	SCEFC et MCVDD	14 000 000
					- Assurer la diversification des spéculations vivrières et des cultures de rente	2020, 2021, 2022, 2023	-Diversité de production par an et par hectare, rendement par variété cultivée -Tonne de production par surface cultivée et par variété cultivée		Producteurs agricoles, Exploitants, Propriétaires des plantations familiales	Mairie	ATDA	5 000 000
					- Apprécier le niveau de contamination de la nappe phréatique au niveau des sites maraîchers de Grand- Popo à travers des analyses	2021	-Niveau de contamination -Indicateurs bactériens de pollution fécale	-Rapport d'analyse physico-chimique et bactériologique délivré par un laboratoire	Maraîchers	Mairie	JINUKUN	30 000 000
		A.1.1.3 Renforcer la capacité de production halieutique de la commune			-Désensabler les cours d'eau (fleuve Mono chenal de Gbaga sur 19 km et l'embouchure du Roy sur 1 km)	2021, 2022	En 2022, 19 km du cours d'eau du chenal de Gbaga désensablés En 2021, la zone de l'embouchure bouche du Roy désensablée sur 1 km financière Bon de commande	Rapport d'activiste, Relevé de décision	Pêcheurs et mareyeuses, mareyeurs	Mairie	MCVDD, WACA, Eco Bénin	120 000 000
					- Planter 20 ha de mangrove le long du chenal (arrondissements d'Agoué et Grand Popo)	2021, 2022, 2023	-Nombre d'hectares de mangrove planté le long du chenal -Annuellement 04 hectares de palétuviers plantés dans	Rapport d'activité,	Pêcheurs	Mairie	CORDE ONG, MCVDD	20000000

Orientations	Axes	Actions	Objectifs stratégiques	Résultats attendus	Activités	Horizon	Indicateurs	Sources de vérification	Cibles	Responsable	Associé	Coût
							l'arrondissement d'Agoué et Grand Popo					
					-Acquérir 80 moteurs hors-bord au profit des pêcheurs marins	2021	--80 moteurs hors-bord à acquérir au profit des pêcheurs marins	Rapport d'activité, enquêtes	Pêcheurs	Mairie		10000000
					-Réaliser une étude pour la mise en place de retenue d'eau pour la pisciculture sur LA SAZUE (ADJAH)	2021	-Bon de commande -Récépissé de réception	Rapport d'activité	Pisciculteurs	Mairie	Adjaha	3000000
					-Lutter contre les pratiques illicites de pêche	2021, 2022, 2023	-Proportion de stocks de poissons dans les plans d'eau	Rapport d'activité	Pêcheurs	Mairie	Direction de la pêche	3000000
					- Ouvrir l'embouchure	2020-2021	-Bon de commande -Récépissé de réception	Rapport d'activité,	Pêcheurs et acteurs touristiques	Mairie	MCVDD, WACA, ONGs et autres	5000000
		A.1.1.4. Améliorer la qualité des services du tourisme, d'hôtellerie et restauration			-Recenser les acteurs de promotion du tourisme, d'établissements hôteliers, des promoteurs de bars et restaurants et leurs lieux de travail	2021,	-Nombre d'acteurs touristiques, de promoteurs d'hôtels, de bars et de restaurants recensés -Contribution en pourcentage du secteur du tourisme, d'hôtellerie et de restauration à la richesse communale et à la création de l'emploi	Rapport d'activité	Acteurs de promotion du tourisme, d'établissements hôteliers, Promoteurs de bars et restaurants	Mairie		300000
					-Former 50 acteurs sur la qualité des services et produits touristiques (2 séances par an)	2021, 2022	-Nombre d'acteurs formés sur la qualité des services et produits touristiques	Rapport d'activité	idem	Mairie	Secteur privé	1000000
					-Valoriser les sites d'attraction touristique	2021, 2022	- Nombre de sites d'attraction touristique valorisés - Nombre d'attractions nouvelles/ aménagées - Nombre d'installations nouvelles/ aménagées	Rapport d'activité		Mairie	PTF	PM
					-Restaurer le lit du chenal de Sazué sous le pont d'Adjaha (50 m de part et d'autres du pont) ;	2021, 2022, 2023	-Nombre de kilomètres de lit du chenal de Sazué sous le pont d'Adjaha restaurés - Lit restauré sur 50 m de part et d'autre du pont	Rapport d'activité, Rapport de suivi Document de projets	Pêcheurs et acteurs touristiques	Mairie	MCVDD, ONGs et Associations de développement	100000000
					- Restaurer et enrichir le site avec les espèces locales autochtones adaptées	2021, 2022, 2023	-Nombre et type d'espèces végétales et animales locales introduits dans le site	Rapport d'activité	Exploitants forestiers	Mairie	MCVDD	50 000 000
					-Effectuer une prospection ciblée de promoteurs et d'investisseurs potentiels pour des délégations de gestion sur des produits d'appel et des produits distinctifs	2021, 2022,	-Nombre et profils des promoteurs et d'investisseurs potentiels ciblés par la prospection pour des délégations de gestion sur des produits d'appel et des produits distinctifs	Rapport d'activité,	Investisseurs potentiels	Mairie		500000
					-Restaurer les sites dégradés de mangrove dans la réserve (	2021, 2022,	- Nombre de site de mangroves restaurés - 01 Ha restauré par an -Superficie restaurée	Rapport d'activité, et de suivi Document de projets	Pêcheurs et exploitants forestiers	Mairie	MCVDD	10000000

Orientations	Axes	Actions	Objectifs stratégiques	Résultats attendus	Activités	Horizon	Indicateurs	Sources de vérification	Cibles	Responsable	Associé	Coût
		A.1.1.5. Renforcer le patrimoine communal des équipements marchands			-Construire 06 hangars, de magasin de stockage et de latrines dans le marché de Laintan pour la commercialisation de jonc	2022	- 2020 01 magasin de stockage construit ; et en 2021, 06 hangars plus 02 blocs de latrines construits -Taux de réalisation physique et financière	Rapport d'activité, Rapport de suivi Document de projets	Commerçantes, maraîchers et pêcheurs	Maire		300000
					-Construction d'un magasin de stockage de produits agricoles dans le marché de Djanglanmey	2022	-- En 2021 01 magasin de stockage construit ; -Nombre de hangars, de magasin de stockage construit -Taux de réalisation physique et financière	Rapport d'activité	Commerçantes et maraîchers	Mairie		5000000
					-Construire deux (02) hangars dans le marché de Gbéhoué, deux (02) hangars dans le marché de Kotonu, deux (02) grands magasins de stockage dans le marché d'Agoué	2021, 2022	- En 2020-2021, 02 hangars construits dans le marché de Gbéhoué, 02 hangars construits dans le marché de KOTONU, 02 Grands magasins disponibles dans le marché d'Agoué -Nombre de hangars, de magasin de stockage construit -Taux de réalisation physique et financière	Rapport d'activité, Rapport de suivi Document de projets	Femmes commerçantes	Mairie		92000000
					-Réfectionner six (06) hangars dans le marché de Sazué	2021, 2022, 2023	-Nombre de hangars réfectionnés dans le marché de Sazué -Taux de réalisation physique et financière	Rapport d'activité, Rapport de suivi	Femmes commerçantes	Mairie		370 000
					-Construire un port de pêche	2025	-Taux de réalisation physique et financière	Rapport d'activité	Pêcheurs et autres usagers	Mairie	Gouvernement	PM
		A.1.1.6. Désenclaver les zones de production et des marchés de débouchés			-Entretien le réseau routier	2021, 2022, 2023, 2024, 2025	-Au moins 10 km linéaires de pistes reprofilées et rechargées par an	Rapport d'activité	Transporteurs, Voyageurs, Commerçants Usagers de routes	Mairie	Division TP et MIT	PM
					-Aménager de nouvelles voies d'accès		- Nombre de kilomètres linéaires de nouvelles voies réalisé	Rapport d'activité	Transporteurs, Voyageurs, Commerçants Usagers de routes	Mairie	Division TP et MIT	PM
					-Assurer la sécurité et la libre circulation des biens et services	2021, 2022, 2023, 2024, 2025	- Nombre de barrages routiers par an - Nombre de vols ou de braquages commis sur les axes routiers -Nombre d'accidents de routes par an -Tonnages de marchandises transportés de la Commune vers les autres régions	Registre du service de constatation et des plaintes	Transporteurs, Voyageurs, Commerçants Usagers de routes	Mairie	Police Républicaine	PM
					-Libérer les voies fluviales des mangroves (05Km des voies fluviales libérées par an)	2021, 2022, 2023	- 05Km des voies fluviales libérées par an -Taux de réalisation physique et financière	Rapport d'activité	Pêcheurs et acteurs touristiques	Marie	Koueta- kpeco, Avlo- akouase me, Aziko-kpeco, CORDE ONG	125000000
		A.1.1.7.			Mettre en place une boutique/centre artisanal	2022	- Nombre de boutique/centre artisanal promouvant les produits et	Rapport d'activité	Femmes artisans		Mairie, ECO BENIN	25000000

Orientations	Axes	Actions	Objectifs stratégiques	Résultats attendus	Activités	Horizon	Indicateurs	Sources de vérification	Cibles	Responsable	Associé	Coût
		Promouvoir les produits agricoles et artisanaux locaux			promouvant les produits et articles de la réserve		articles de la réserve mis en place	-Document de projet				
	AS 1.2 : Renforcement des investissements dans les services sociaux de base pour l'utilisation de la main d'œuvre		Renforcer les investissements dans les services sociaux de base pour l'utilisation de la main d'œuvre	Les investissements dans les services sociaux de base sont renforcés pour l'utilisation de la main d'œuvre			-Proportion des investissements financiers réalisée par an ; -Type de services sociaux de base délivrés -Qualité des services offerts aux populations -Indice de développement humain -Taux de mortalité -Taux d'efficacité interne -Taux d'efficacité externe	Rapport d'activité Rapport de suivi Annuaire des statistiques de la santé Statistiques des ministères de l'éducation	Populations/		Mairie, Ministère de la santé, PTF, Opérateurs privés	PM
		A.1.2.1. Renforcer les services sociaux de base (à travers les nouvelles technologies).			-Identifier les paquets de services essentiels et stratégiques pour une main d'œuvre de qualité	2021	- Nombre de paquets de services essentiels et stratégiques identifiés pour une main d'œuvre de qualité	Annuaire des statistiques de la santé	Populations/	Mairie,	Ministère de la santé, PTF, Opérateurs privés	PM
					-Augmenter la capacité d'accueil et la qualité des services des formations sanitaires	2021	- Nombre et type d'infrastructures socio-sanitaires nouvellement implanté - Nombre de lit d'hospitalisation -Qualité du plateau technique	Annuaire des statistiques de la santé	Populations/	Mairie,	Ministère de la santé, PTF, Opérateurs privés	PM
					-Construire un centre de formation touristique et hôtelière	2023	-Caractéristiques physiques et techniques -Bon de commande -Bon de réception	Rapport d'activité Rapport de suivi et de contrôle	Entrepreneurs touristiques	Mairie		3000000
					Eriger un lycée technique, professionnel et d'agriculture	2025	-Caractéristiques physiques et techniques -Bon de commande -Bon de réception	Rapport d'activité Rapport de suivi et de contrôle	Elèves, Apprenants	Mairie	Ministères de l'enseignement secondaire, de la formation technique et professionnelle	PM
					-Promouvoir l'assurance-santé de l'ARCH ou une mutuelle de santé communale	2021, 2022, 2023, 2024, 2025	-Pourcentage des adhérents ou mutualistes -Nombre de personnes physiques enrôlés dans le fichier national ARCH	Rapport d'activité -Base de statistique	Populations	Mairie	MASM	500000
	AS. 1.3 : Diversification des sources d'emplois productifs dans les secteurs porteurs et promotion de l'emploi des services connexes aux activités porteuses	A 1.3.1. Promouvoir la diversification des activités rémunératrices	A 1.3.1. Assurer la diversification des activités rémunératrices	Les activités rémunératrices sont diversifiées	Identifier les activités rémunératrices à promouvoir Assurer la promotion des dites activités	2021,	-Nombre et branches de secteurs ayant connu une diversification d'activités	Rapport d'activité	Population active, producteurs, transformateurs, artisans, opérateurs, transporteurs, Agents économique	Mairie	Acteurs, programmes et projets de promotion de l'emploi	500000
		A 1.3.2. Développer les chaînes de valeur, la chaîne d'approvisionnement au service de travail décent au niveau de			-Identifier les formes d'initiatives entrepreneuriales possibles -Cartographier la chaîne des valeurs	2021,	-le niveau individuel (capacité d'une personne d'exploiter des opportunités économiques au sein d'un système)	Rapport d'activité	Population active, producteurs, transformateurs, artisans, opérateurs, transporteurs,	Mairie	Acteurs, programmes et projets de promotion de l'emploi	500000

Orientations	Axes	Actions	Objectifs stratégiques	Résultats attendus	Activités	Horizon	Indicateurs	Sources de vérification	Cibles	Responsable	Associé	Coût
		l'entrepreneuriat agricole, artisanal, touristique, hôtelier, piscicole et au niveau des unités de BTP			-Faire des recherches sur la chaîne des valeurs -Analyser les chaînes de valeurs et mettre au point des interventions		-Part du revenu ou valeur ajoutée fournie par chaque maillon de la chaîne		Agents économiques			
		A 1.3.3. Promouvoir l'emploi des services connexes aux activités porteuses			Identifier les services connexes aux activités porteuses Assurer la promotion de l'emploi des services connexes aux activités porteuses	2021,	- Nombre de services connexes identifiés pour chaque activité porteuse	Rapport d'activité Liste nominative des activités porteuses	Population active, producteurs, transformateurs, artisans, opérateurs, transporteurs, Agents économiques	Mairie	Acteurs , programmes et projets de promotion de l'emploi	500000
OS.2 : Promotion des meilleures opportunités d'emplois décents pour les jeunes et les femmes à travers la consolidation de l'entrepreneuriat	AS. 2.1 : Soutien à la création et au développement des unités de production, de transformation et des services (entreprises, industries, MMPME MPMI) sur le plan local et l'émergence d'une culture entrepreneuriale axée sur les potentialités de la commune		Soutenir la création et le développement des unités de production, de transformation et des services	La création et le développement des unités de production, de transformation et des services sont soutenus		2021, 2022, 2023 2024 2025	-Nombre d'unités de production, de transformation et des services créés -Nombre de MPME/PMI financées -Nombre de nouvelles MPME/PMI financées -Nombre de subventions/prêts -Nombre de visites d'assistance technique -Nombre d'hectares de terrain viabilisés, aménagés et rendus accessibles - Nombre d'emploi locaux créés par unité (emplois directs, indirects et profils	Rapport d'activité	Entrepreneurs Promoteurs de MPME, MPI, d'unités artisanales			
		A. 2.1.1. Créer une plantation communale de 45 hectares d'espèces forestières (2 ha par arrondissement par an)			-Pendre un arrêté -Planifier et programmer -Mobiliser les ressources -Passer le marché -Assurer le suivi-évaluation	2021, 2022, 2023	- Au moins 2 hectares de plantation d'espèces forestières réalisés annuellement dans chaque arrondissement - Nombre d'hectares par arrondissement par an	Rapport d'activité	Entrepreneurs agricoles	Mairie	SCEFC, ONGs, Associations de développement	4500000
		A. 2.1.2. Réaliser un aménagement hydroagricole de 200 ha pour la production du riz, du palmier à huile et le maraîchage,				2021	- En 2022, 200 hectares aménagés pour la production du riz, du palmier à huile et le maraîchage -Nombre d'hectares hydroagricoles aménagés par culture (riz, palmier à huile, maraîchage, etc.)	Rapport d'activité	Entrepreneurs agricoles	Mairie	UEMOA; PADMAR	20000000
		A. 2.1.3. Réaliser un aménagement hydroagricole de 200 ha pour la production du palmier à huile à Djanglanmey et Sazué,				2022	-En 2022, 200 hectares aménagés pour la production du palmier à huile à Djanglanmey et Sazué - Nombre d'hectares hydroagricoles aménagés par culture (riz, palmier à huile, maraîchage, etc.)	Rapport d'activité	Entrepreneurs agricoles	Mairie	PADMAR	4000000 000
		A. 2.1.4. Réaliser un aménagement hydroagricole de 25 ha à Sazué,				2022, 2023	- Entre 2022 et 2023, 25 ha à Sazué,	Rapport d'activité	Maraîchers	Mairie	JINUKUN	375000000

Orientations	Axes	Actions	Objectifs stratégiques	Résultats attendus	Activités	Horizon	Indicateurs	Sources de vérification	Cibles	Responsable	Associé	Coût
		A. 2.1.5. Réaliser un aménagement de 50 ha sur la bande côtière au profit des maraîchers de l'arrondissement de Grand Popo)				2023	- Nombre d'hectares aménagés sur la bande côtière au profit des maraîchers de l'arrondissement de Grand Popo)	Rapport d'activité	Maraîchers	Mairie	PADMAR	7 500 000
		A. 2.1.6. Réaliser un aménagement de 150 ha pour la zone de production fourragère				2021	Nombre d'hectares aménagés pour la zone de production fourragère	Rapport d'activité	Bouviers	Mairie	Bouviers	11000000
		A. 2.1.7. Développer des entreprises (MPME, PMI)				2021, 2022, 2023, 2024, 2025	-50 MPME/PMI financées, techniquement assistées et développées	Rapport d'activité	Entrepreneurs ou promoteurs d'entreprises (MPME, PMI)	Mairie	Secteur Privé Fonds et programmes	250000000
	AS. 2.2 : Amélioration de l'économie locale et de l'environnement des affaires au moyen d'un plan de relance du secteur privé avec des mesures incitatives diverses (fiscales, impôts, sécurisation foncière, mis à disposition, , aménagement des basfonds, etc)		Améliorer l'économie locale et l'environnement des affaires au moyen d'un plan de relance du secteur privé avec des mesures incitatives diverses	L'économie locale et l'environnement des affaires sont améliorés au moyen d'un plan de relance du secteur privé avec des mesures incitatives diverses			-Nature des mesures incitatives prises -					
		A. 2.2.1. Appuyer l'installation des unités de transformation des produits maraîchers			-Identifier les besoins en appui et les problèmes correspondants -Rechercher des approches de solution -Mettre en œuvre les solutions identifiées	2021, 2022, 2023	-Nombre d'unités de transformation des produits maraîchers installés et ayant bénéficié d'un appui - De 2021 à 2023, une unité de transformation multifonctionnelle des produits maraîchers installée à ADJAJA	Rapport d'activité	Maraîchers	Mairie	Secteur Privé Fonds et programmes	150000000
		A. 2.2.2. Installer une unité d'élevage à Adjaha			-Réaliser une étude de faisabilité -Identifier les porteurs potentiels de projets d'élevage -Accompagner leur installation	2021	-Nombre d'unités d'élevage installées à Adjaha	Rapport d'activité	Eleveurs	Mairie	Bouviers Secteur Privé Fonds et programmes	1000000
		A. 2.2.3. Identifier 'une superficie de 150 ha pour la zones de production fourragère			-Prendre la décision -Mettre une commission en place -Définir le cahier de charge	2021	-Nombre d'hectares identifiés pour la zone de production fourragère	Rapport d'activité	Entrepreneurs agricoles	Mairie	Bouviers Secteur Privé Fonds et programmes	5000000
		A. 2.2.4. Appuyer l'installation des unités de transformation artisanale et de fabrication de l'huile de palme, de l'huile de coco, de la boisson locale et de transformation du manioc en gari, tapioca et autres dérivés du manioc			-Identifier les besoins en appui et les problèmes correspondants -Rechercher des approches de solution -Mettre en œuvre les solutions identifiées	2021, 2022, 2023	-100 unités de transformation artisanale et de fabrication de l'huile de palme, de l'huile de coco, de la boisson locale et de transformation du manioc installés et ayant bénéficié d'un appui -20 unités par an -Type ou nature de l'appui	Rapport d'activités	Producteurs et transformateurs artisanaux de l'huile de palme, de l'huile de coco, de la boisson locale et de transformation du manioc	Mairie	Secteur Privé Fonds et programmes	50000000
	AS.2.3 : Renforcement du dispositif d'appui-		Renforcer le dispositif d'appui-conseils et de	Le dispositif d'appui-conseils et de financement			-Nombre de porteurs de projets conseillés (avec succès) et placés					

Orientations	Axes	Actions	Objectifs stratégiques	Résultats attendus	Activités	Horizon	Indicateurs	Sources de vérification	Cibles	Responsable	Associé	Coût
	conseils et de financement des entreprises et unités locales en améliorant leurs capacités d'auto développement et de résilience		financement des entreprises et unités locales en améliorant leurs capacités d'auto développement et de résilience	des entreprises est renforcé Les capacités d'auto développement et de résiliences des unités locales sont améliorées			-Nombre MPME, PMI financées ou rendues autonomes -Chiffre d'affaires - Charges					
		A.2.3.1. Créer un Guichet d'Economie Locale pour accompagner les entrepreneurs, les créateurs d'entreprises et les chercheurs d'emplois et les groupements et associations			Lancer un appel d'offres ; Sélectionner un opérateur privé de type associatif ; Définir la mission, les objectifs et résultats attendus ainsi que les modalités de partenariat	2021, 2022,	un Guichet d'Economie Locale est créé et fonctionnel	Rapport d'activité Contrats	OSC, Opérateurs privés	Maire	Etat, Secteur Privé financier Fonds et programmes	PM
		A.2.3.2. Dynamiser le dispositif d'appui-conseils et de financement des entreprises et unités locales			-Evaluer l'état actuel du dispositif d'appui-conseils et de financement des entreprises et unités locales -Identifier les faiblesses et les limites -Identifier les besoins en termes d'appui et de renforcement de capacités dudit dispositif - Elaborer le profil et le dispositif de conseil et des conseillers agricoles, touristiques, etc. -Mettre en œuvre les solutions	2021, 2022, 2023, 2024, 2025,	- 500 personnes conseillées (avec succès) et placées -Nombre de postes pourvus -Indicateurs de performances, de mesures d'effets et des impacts sur les entreprises et unités locales bénéficiaires Nature des besoins d'appui et de renforcement de capacités	Rapport d'activité	Porteurs de projets Promoteurs de MPME, PMI	Mairie	Secteur Privé financier Fonds et programmes	5000000
		A.2.3.3. Améliorer les capacités d'auto développement et de résiliences des entreprises et unités locales			-Augmenter les produits encaissables -Diminuer les charges décaissables -Former sur les risques face aux changements climatiques et aléas économiques	2021, 2022, 2023, 2024, 2025,	250 porteurs de projets/ promoteurs de MPME, PMI Chiffre d'affaires/ Charges -Excédent brut d'exploitation -Résultat net comptable -Capacité d'autofinancement -Valeur de la production agricole par unité de travail	Rapport d'activité	Porteurs de projets Promoteurs de MPME, PMI	Mairie	Secteur Privé financier Fonds et programmes	2500000
OS.3 : Promotion des actions de soutien à l'employabilité et des instruments d'intermédiation aux besoins des jeunes et des femmes de la Commune			Faciliter l'insertion des primo-demandeurs ou groupes sociaux dans l'emploi et dans les activités génératrices de revenus : emplois salariés, auto-emploi, création d'entreprises	L'insertion des primo-demandeurs ou groupes sociaux dans l'emploi et dans les activités génératrices de revenus (emplois salariés, auto-emploi, création d'entreprises) est facilitée		2021, 2022, 2023, 2024, 2025,	-250 primo-demandeurs -250 personnes recyclées -Nombre de qualifications professionnelles réalisées -Nombre de personnes et d'entreprises bénéficiant de subvention	Rapport d'activité	Primo-demandeurs ou groupes sociaux	Mairie	Secteur Privé financier Fonds et programmes	5000000
	AS.3.1 : Facilitation de l'insertion des primo-demandeurs ou groupes sociaux		Faciliter l'insertion des primo-demandeurs ou groupes sociaux dans l'emploi et	L'insertion des primo-demandeurs ou groupes sociaux dans l'emploi et dans		2021, 2022, 2023, 2024, 2025,	-500 primo-demandeurs ou groupes sociaux insérés dans l'emploi salarié	Rapport d'activité	Primo-demandeurs ou groupes sociaux	Mairie	Secteur public Secteur Privé financier Fonds et programmes	PM

Orientations	Axes	Actions	Objectifs stratégiques	Résultats attendus	Activités	Horizon	Indicateurs	Sources de vérification	Cibles	Responsable	Associé	Coût
	dans l'emploi et dans les activités génératrices de revenus : emplois salariés, auto-emploi, création d'entreprises		dans les activités génératrices de revenus : emplois salariés, auto-emploi, création d'entreprises	les activités génératrices de revenus (emplois salariés, auto-emploi, création d'entreprises) est facilitée			- 500 personnes et d'entreprises ayant bénéficié de subventions					
		A.3.1.1. Recenser les jeunes et les femmes de la Commune, confrontés aux problèmes d'emploi, de chômage, d'insertion et d'autonomisation			Prendre une décision Estimer les ressources nécessaires Mobiliser les ressources Mettre le cadre opérationnel en place Planifier et exécuter	2021	-Nombre des jeunes et des femmes de la Commune, confrontés aux problèmes d'emploi -Proportion par secteur d'activité -Proportion par type d'emploi recherché	Rapport d'activité	Jeunes et femmes à la recherche d'un emploi	Mairie	Secteur public	2000000
		A.3.1.2. Cartographier les besoins (information, formation, insertion, recherche d'emploi, appui aux initiatives entrepreneuriales), notamment dans les secteurs considérés comme porteurs)			Prendre une décision Estimer les ressources nécessaires Mobiliser les ressources Mettre le cadre opérationnel en place Planifier et exécuter	2021	-Nature des besoins cartographiés par type d'emploi recherché et par secteur d'activité	Document de cartographie	Jeunes et femmes à la recherche d'un emploi	Mairie	Secteur Privé financier	2000000
		A.3.1.3. Organiser des formations périodiques sur les techniques de recherche d'emploi			-Planifier en collaboration avec l'ANPE, -Mettre en œuvre	2021, 2022, 2023, 2024, 2025	-10 sessions de formation annuelles organisées (2 sessions par an) -500 diplômés sans emploi ou chômeurs bénéficiaires (100 par an)	Rapport de formation -Liste des participants	Diplômés sans emploi ou chômeurs	Mairie	ANPE	5000000
		A.3.1.4. Implanter et faire fonctionner en collaboration avec le secteur privé des centres d'incubation multifonctionnels (entrepreneuriat agricole, piscicole , touristique, restauration, BTP, mécanique, électricité, soudure, menuiserie)			- Créer 4 centres d'incubation -Organiser une concertation avec l'ensemble des acteurs (Opérateurs économiques, organisations patronales locales, corps de métiers et associations professionnelles, le corps des enseignants et inspecteurs des sous-formations agricoles, techniques et professionnelles, les acteurs décentralisés, les autorités communales et responsables communaux et acteurs des programmes et projets de promotion de l'emploi	2021 2022	-4 centres d'incubations créés (agrobusiness, tourisme, BTP, mécanique-soudure –électricité) -Nombre de diplômés sans emploi, de chômeurs et de porteurs de projets ayant bénéficié des services des centres d'incubations - Une concertation avec l'ensemble des acteurs est tenue	Rapport de formation -Liste des participant, Sondage	Diplômés sans emploi, chômeurs, porteurs de projets , aspirants à l'entrepreneuriat et autres bénéficiaires potentiels	Mairie	Etat central Secteur Privé Fonds et programmes	40000000
		A.3.1.5. Recruter 15 agents collecteurs au niveau de l'administration communale			-Mettre en place le processus de recrutement -Conduire les opérations de recrutement -Déliberer et proclamer les résultats -Former les agents collecteurs recrutés	2021	- 15 agents collecteurs recrutés en 2021 -Nombre d'agents collecteurs formés	Rapport sur le processus de recrutement et de formation -Liste des agents collecteurs retenus	Agents collecteurs	Mairie	PDGC GIZ	15000000
	AS. 3.2 : Renforcement des compétences et des capacités		Renforcer les compétences et les capacités opérationnelles des	Les compétences et les capacités opérationnelles des actifs en cours			-Nombre d'actifs en cours d'emploi formés					

Orientations	Axes	Actions	Objectifs stratégiques	Résultats attendus	Activités	Horizon	Indicateurs	Sources de vérification	Cibles	Responsable	Associé	Coût
	opérationnelles des actifs en cours d'emploi et des acteurs opérant dans la promotion de l'emploi		actifs en cours d'emploi et des acteurs opérant dans la promotion de l'emploi	d'emploi et des acteurs opérant dans la promotion de l'emploi sont renforcés			-Nombre d'acteurs opérant dans la promotion de l'emploi formés -Nombre de sessions de formation organisées					
		A.3.2.1. Assurer la formation professionnelle pour les non qualifiés, la formation continue et le recyclage des actifs en cours d'emploi et des acteurs opérant dans la promotion de l'emploi			- Former les membres du CGRN-GBAGA et les cellules villageoises de protection de mangrove sur la nécessité d'une gestion durable des ressources naturelles et les techniques de production de plants	2021, 2022, 2023, 2024, 2025,	- 02 séances organisées par an -Pourcentage des membres du CGRN-GBAGA et des cellules villageoises de protection de mangrove sur la nécessité d'une gestion durable des ressources naturelles et les techniques de production de plants	Rapport de formation Liste des participants	Non qualifiés Exploitants forestiers Membres du CGRN-GBAGA et des cellules villageoises de protection de mangrove	Mairie	CORDE ONG, MCVDD AHI et autres	5000 000
					- Former et organiser les femmes	2021, 2022, 2023, 2024, 2025,	-1 séance par an -Nombre de femmes formées	Rapport de formation Liste des participantes	Femmes	Mairie	Commune	15000000
					-Former les femmes pour la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles	2021, 2022, 2023, 2024, 2025	- 7 Groupements/ Coopératives de transformation formée annuellement -Nombre de femmes formées	Rapport de formation Liste des participantes	Femmes entrepreneurs agricoles	Mairie	Commune	52500000
					- Former les jeunes scolaires pour la réalisation des pépinières, la collecte des semences et la conservation de l'environnement,	2021, 2022, 2023, 2024, 2025	-- 1 formation par an -Nombre de jeunes scolaires formés pour la réalisation des pépinières, collecte des semences et conservation de l'environnement,	Rapport de formation Liste des participants	Jeunes scolaires	Mairie	EQUILIBRE D'AFRIQUE	5000000
					- Former 25 maraîchers dont 10 femmes sur les techniques de préparation et d'application des extraits végétaux (Curcuma, Ail, Neem, Papayer, Gingembre, Citronnelle, Basilic...),	2021	- 25 maraîchers dont 10 femmes formés -Nombre de maraîchers (hommes et femmes) formés sur les techniques de préparation et d'application des extraits végétaux (Curcuma, Ail, Neem, Papayer, Gingembre, Citronnelle, Basilic...),	Rapport de formation Liste des participants	Maraîchers	Mairie	TAAL ONG, JINUKUN, PADMAR	50000000
					- Former les membres du HUB maraîchage biologique sur les exigences réglementaires des principaux marchés de légumes et le processus de certification biologique ;	2021	- 25 membres formés du HUB maraîchage biologique formés sur les exigences réglementaires des principaux marchés de légumes et le processus de certification biologique	Rapport de formation Liste des participants	Maraîchers Membres du HUB maraîchage biologique	Mairie	TAAL ONG, JINUKUN, PADMAR	10000000
					- Former les maraîchers sur les pratiques agro-écologiques ;	2021, 2022, 2023, 2024, 2025	- 1 session organisée par an -Nombre de maraîchers formés sur les pratiques agro-écologiques	Rapport de formation Liste des participants	Maraîchers	Mairie	EQUILIBRE D'AFRIQUE ; CONVERGENCE BENIN ONG	5000000
					-Former quinze (15) femmes et cinq (05) jeunes gens techniquement dans l'activité de verni compostage	2022	- 15 femmes et 05 jeunes gens formés dans l'activité de vermicompostage	Rapport de formation Liste des participants	Femmes entrepreneurs agricoles	Mairie	Convergence Bénin	8000000

Orientations	Axes	Actions	Objectifs stratégiques	Résultats attendus	Activités	Horizon	Indicateurs	Sources de vérification	Cibles	Responsable	Associé	Coût
							-Nombre de femmes et de jeunes gens techniquement formés dans l'activité de verni compostage					
					- Former les jeunes déscolarisés et non scolarisés à l'Entreprenariat	2021	-Nombre de sessions de formation organisées -Nombre de jeunes déscolarisés et de non scolarisés formés à l'Entreprenariat	Rapport de formation Liste des participants	Entrepreneurs agricoles (éleveurs, pisciculteurs, maraîchers)	Mairie	Commune	7500000
		A.3.2.2. Conscientiser les maraîchers sur les effets néfastes des produits phytosanitaires sur l'homme et l'environnement pour la promotion des intrants bio			-Sensibiliser 60 maraîchers dont 15 femmes sur les effets néfastes des produits phytosanitaires sur l'homme et l'environnement	20201, 2021,	-60 maraîchers de la commune dont 15 femmes sensibilisés annuellement entre 2020 et 2021 -Nombre de maraîchers (hommes et femmes) sensibilisés sur les effets néfastes des produits phytosanitaires sur l'homme et l'environnement	Rapport d'activités Liste des participants	Maraîchers	Mairie	DDAEP et MCVDD; EQUILIBRE D'AFRIQUE TAAL R-D ONG PADMAR	1000000
		A.3.2.3. Mettre à disposition des femmes des matériels et équipements de production pour leur autonomisation			-Fournir un appui aux femmes en petits équipements de travail	2021, 2022, 2023,2024	- 20 groupements de femmes équipés -Nombre de femmes ayant bénéficié un appui en petits équipements de travail sensibilisés sur les effets néfastes des produits phytosanitaires sur l'homme et l'environnement	Rapport d'activités Liste des participants	Groupements de femmes	Mairie		1000000000
		A.3.2.4. Assurer la formation continue et /le recyclage des acteurs opérant dans la promotion de l'emploi			-Former ou recycler les acteurs sur les problématiques et les défis actuels de la promotion de l'emploi, la nouvelle politique nationale de l'emploi et les secteurs prioritaires ciblés par le PAG, les différents fonds existants en soutien à la promotion de l'emploi	2021 ; 2022, 2023, 2024 2025	-1 session d'un jour de formation par an - 50 acteurs formés par an -Thèmes abordés	Rapport de formation Liste des participants	Acteurs opérant dans la promotion de l'emploi	Mairie	Etat central ANPE Fonds et programmes	5000000
		A.3.2.5. Capitaliser et partager les expériences et les bonnes pratiques de promotion de l'emploi			-Documenter annuellement les expériences et les bonnes pratiques en termes de promotion de l'emploi	2021, 2022, 2023, 2024, 2025,	- 1 document de capitalisation par an -Nombre et liste des bonnes pratiques documentées et capitalisées	Rapport d'activités Liste des participants	Acteurs opérant dans la promotion de l'emploi	Mairie	Etat central ANPE Fonds et programmes	5000000
	AS. 3.3 : Consolidation du système communal d'information et de communication sur l'emploi		Consolider le système communal d'information et de communication sur l'emploi	Le système communal d'information et de communication sur l'emploi est consolidé			Taille de l'auditoire -Nombre de personnes impactées par le système communal de communication -Nombre et types d'informations diffusées ou distribuées	Rapport d'activités	Acteurs opérant dans la promotion de l'emploi		Mairie	
		A. 3.3.1. : Intensifier les activités d'information relatives à la promotion de l'emploi			-Produire, diffuser et relayer selon les groupes cibles et les secteurs d'activités des messages et informations entrant dans le cadre de la	2021, 2022, 2023	- 5 Contrats annuels -10 productions réalisées par an -20 diffusions et relais réalisés par an -Auditoire	Contrats Nombre Rapport d'activités Bons de commande	Différents groupes cibles de la politique communale de l'emploi	Mairie	TAAL ONG et PAMSN	15000000

Orientations	Axes	Actions	Objectifs stratégiques	Résultats attendus	Activités	Horizon	Indicateurs	Sources de vérification	Cibles	Responsable	Associé	Coût
					promotion de l'emploi et du travail décent ⁴			Rapport de sondage				
					-Organiser annuellement la semaine de l'emploi	2021, 2022, 2023, 2024, 2025,	- Une édition de la semaine de l'emploi par an - Nombre et profils des participants	Rapport d'activités	Différents groupes cibles de la politique communale de l'emploi	Mairie	Etat central ANPE Fonds et programmes	5000000
					-Organiser annuellement une foire sur les produits label de la commune	2021, 2022, 2023, 2024, 2025,	- Une foire de l'emploi et d'exposition des produits locaux par an - Nombre et profils des participants	Rapport d'activités Rapport de sondage	Différents groupes cibles de la politique communale de l'emploi	Mairie	Etat central ANPE Fonds et programmes	2500000
		A. 3.3.1. : Mettre en place un système d'information et de communication sur tous les secteurs d'activités économiques au profit des jeunes et des autres acteurs ;			-Définir et décrire le système à mettre en place ; -Mobiliser des moyens humains, matériels et financiers au profit du dispositif -Instituer par un arrêté et faire fonctionner	2021, 2022, 2023, 2024, 2025	- Un système d'information et communication existe et fonctionne -5 Contrats annuels -10 productions réalisées par an -20 diffusions et relais réalisés par an -Auditoire	Contrats Nombre Rapport d'activités Bons de commande Rapport de sondage	Différents groupes cibles de la politique communale de l'emploi	Mairie	ANPE Fonds et programmes	5000000
		A. 3.3. 3. Mettre en place et faire fonctionner un mécanisme de veille stratégique d'opportunités d'emplois, des occasions d'insertion, des opportunités qu'offrent l'ANPE, ANMPME, le FNPEEJ, le PEJ, le PAES, le PSIE, le FNDA et d'autres programmes conduits par les partenaires et axés sur la promotion de l'emploi			-Analyser la faisabilité -Estimer les ressources nécessaires -Programmer et mettre en place le mécanisme	2021, 2022, 2023, 2024, 2025,	-Caractéristiques du mécanisme -Nombre d'opportunités d'emploi enregistrées et par institution -- Nombre d'opportunités d'emploi vulgarisées et par institution	Arrêtés de création Délibération du conseil communal	Diplômés sans emplois Chômeurs	Mairie	ANPE Fonds et programmes	1250000
OS 4 : Amélioration de la gouvernance et du cadre institutionnel de gestion du secteur de la promotion de l'emploi dans la Commune pour de meilleures perspectives	AS.4.1 : Consolidation du leadership de l'autorité communale et de l'engagement concret du secteur économique privé et des Acteurs, programmes et projets de promotion de l'emploi au profit		Consolider le leadership de l'autorité communale et l'engagement concret du secteur économique privé et des acteurs, programmes et projets de promotion de l'emploi au profit des objectifs de la PCE	Le leadership de l'autorité communale et l'engagement concret du secteur économique privé et des acteurs, programmes et projets de promotion de l'emploi au profit des objectifs de la PCE sont consolidés			-Nombre de rencontres tenues avec les acteurs - Nombre de rencontres de concertations tenues entre les acteurs - Nombre et types de sujets abordés - Nombre et nature des décisions prises		Maire, conseillers, agents communaux, Acteurs, programmes et projets de promotion de l'emploi, Opérateurs économiques, responsables des différents fonds structurels de	Mairie	ANPE Fonds et programmes	

⁴ l'assurance-santé de l'ARCH ou une mutuelle de santé communale, le dispositif de conseil, les risques face aux changements climatiques et aléas économiques, la protection de mangrove, la gestion durable des ressources naturelles et les techniques de production de plants, la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles, la réalisation des pépinières, la collecte des semences et la conservation de l'environnement, les techniques de préparation et d'application des extraits végétaux, les exigences réglementaires des principaux marchés de légumes et le processus de certification biologique, les pratiques agro-écologiques, les pratiques agro-écologiques dans les exploitations familiales de la commune, les techniques dans l'activité de vermi compostage, les différents types et exigences l'Entreprenariat, les effets néfastes des produits phytosanitaires sur l'homme et l'environnement, les problématiques et les défis actuels de la promotion de l'emploi, la nouvelle politique nationale de l'emploi et les secteurs prioritaires ciblés par le PAG, les différents fonds existants en soutien à la promotion de l'emploi, etc.

Orientations	Axes	Actions	Objectifs stratégiques	Résultats attendus	Activités	Horizon	Indicateurs	Sources de vérification	Cibles	Responsable	Associé	Coût
	des objectifs de la PCE								l'emploi (FNDA, FNPEEJ, SFD)			
		A.4.1.1 Organiser une table ronde			Mettre en place une organisation Définir les processus Programmer Identifier les participants	2021	- 1 table ronde de 100 participants est organisée - Nombre et types de sujets abordés - Nombre et nature des décisions prises	Rapport d'activité Liste des acteurs invités PV de réunion	Idem	Mairie	ANPE Fonds et programmes	4000000
		A.4.1.2 Développer une coopération dynamique et inclusive au profit de la production et de la fourniture des services sociaux de base nécessaires au renforcement du capital humain de la Commune			-Définir une politique communale de coopération dynamique et inclusive au profit de la promotion de l'emploi -Formaliser le cadre de coopération - Identifier les producteurs et les fournisseurs des services sociaux de base -Etablir des partenariats au profit de la production et de la fourniture des services sociaux de base de qualité	2021, 2022, 2023, 2024, 2025	-Nombre de conventions signés -Part financière issue de la coopération au profit du développement des services sociaux de base -Pourcentage de la population ayant accès services sociaux de base -Niveau de satisfaction	Rapport d'activité Liste des acteurs invités Conventions Enquêtes de satisfaction	Idem	Mairie	Etat, PTF ANPE Fonds et programmes Secteur Privé	PM
		A.4.1.3. Intensifier les activités de plaidoyer en faveur de l'emploi			-Identifier les activités de plaidoyer à réaliser au profit de la promotion de l'emploi -Concevoir des kits de plaidoyers - Cibler les acteurs auprès desquels le plaidoyer est nécessaire -Programmer les rencontres	2021, 2022,	-50 rencontres de plaidoyers tenues -Nombre et profils des acteurs rencontrés -200 kits de plaidoyers distribués	Rapport d'activité	Acteurs , programmes et projets de promotion de l'emploi	Mairie	Etat, PTF ANPE Fonds et programmes Secteur Privé	2000000
		A.4.1.4. Améliorer les équipements sociaux et les aides aux MPME/PMI et aux individus			-Identifier les équipements sociaux à améliorer et les aides dont les MPME/PMI et les individus ont besoin -Renforcer la qualité des services	2021, 2022,	-Nombre d'équipements sociaux améliorés -Nombre de MPME/PMI ayant bénéficié une aide -Nombre d'individus ayant bénéficié une aide	Rapport d'activité Conventions	Acteurs , programmes et projets de promotion de l'emploi	Mairie	Etat, PTF ANPE Fonds et programmes Secteur Privé	PM
	AS.4.2 : Renforcement du cadre organisationnel, institutionnel, stratégique et technique du secteur de la promotion de l'emploi sous l'angle de la PNE et de l'atteinte de l'ODD 8		Renforcer le cadre organisationnel, institutionnel, stratégique et technique du secteur de la promotion de l'emploi sous l'angle de la PNE et de l'atteinte de l'ODD 8	Le cadre organisationnel, institutionnel, stratégique et technique du secteur de la promotion de l'emploi sous l'angle de l'atteinte de l'ODD 8 est renforcé			-Le cadre organisationnel, institutionnel, stratégique et technique du secteur de la promotion de l'emploi l'angle de la PNE et de l'atteinte de l'ODD 8 existe et fonctionne bien - Nombre de rencontres effectuées - Nombre de décisions prises - Nombre des membres					
		A.4.2.1. Mettre en place un cadre communal de concertation, de coordination, et de gestion de la promotion de l'emploi			Engager des concertations Définir les modalités d'action -Etablir une feuille de route		-Nombre de rencontres de concertation, de coordination et de gestion tenues - Nombre de décisions prises - Nombre des membres -Taux de participation	Rapport d'activité Procès-verbaux Listes des participants	Autorités communales, Acteurs , programmes et projets de promotion de l'emploi, le secteur économique privé	Mairie	Etat, PTF ANPE Fonds et programmes Secteur Privé	PM

Orientations	Axes	Actions	Objectifs stratégiques	Résultats attendus	Activités	Horizon	Indicateurs	Sources de vérification	Cibles	Responsable	Associé	Coût
		A.4.2.2. Fournir un appui organisationnel et institutionnel			- Mettre en place une organisation professionnelle de maraîchers biologiques à Grand-Popo	2021	- Une organisation professionnelle de maraîchers biologiques à Grand-Popo est créée - Nombre des membres - Nature des appuis bénéficiés	Rapport d'activité	Maraîchers	Mairie	TAAL ONG, JINUKUN, PADMAR	3000000
					-Créer un HUB maraîcher biologique	2021	- Un HUB maraîcher biologique est créé	Rapport d'activité	Maraîchers	Mairie	TAAL ONG, JINUKUN, PADMAR	2000000
		A.4.2.3. Fournir un appui technique et un encadrement aux producteurs			- Appuyer l'UCCM GP dans l'élaboration des comptes de gestion du magasin d'intrants	2021	-l'UCCM GP est appuyé dans l'élaboration des comptes de gestion du magasin d'intrants - Nombre des participants - Nature des appuis bénéficiés	Rapport d'activité	Vendeurs d'intrant	Mairie	TAAL ONG	500000
					- Accompagner les 13 coopératives de base dans l'organisation des AGO de reddition de compte aux membres projets FNDA et le suivi des projets	2021, 2022, 2023, 2024, 2025	-13 rapports de reddition de comptes disponibles - Nombre de coopératives de base appuyées dans le suivi - Nombre d'AGO de reddition de compte organisé	Rapport d'activité Rapport de suivi	Membres des coopératives de base	Mairie	ACED ONG	13000000
					- Appuyer les 13 coopératives dans l'élaboration des projets FNDA et le suivi des projets	2021, 2022, 2023, 2024	- 13 coopératives de base sont appuyées dans l'élaboration des projets FNDA et le suivi des projets	Rapport d'activité Rapport de suivi	Membres des coopératives de base	Mairie	EQUILIBRE D'AFRIQUE	195000000
		A.4.2.4. Fournir un appui à la construction des filières porteuses prioritaires en synergie avec les services déconcentrés concernés ;			-Identification et priorisation des filières porteuses -Organiser une étude de filières porteuse retenues -Définition du mode d'organisation des filières	2021,	- Nombre de filières priorisées - Nombre de filières construites et reconstruites	Rapport d'activité Procès-verbaux	Producteurs, transformateurs, Distributeurs Commerçants dans les filières retenues	Mairie	Etat, PTF ANPE Fonds et programmes Secteur Privé local	PM
		A.4.2.5 Clarifier les rôles et les responsabilités des parties prenantes			-Organiser des rencontres de clarification -Vulgariser les conclusions	2021,	- Nombre de rencontres de clarification tenues - Nombre de rencontres vulgarisation tenues	Rapport d'activité Procès-verbaux	Mairie, Secteurs économiques privés, Acteurs , programmes et projets de promotion de l'emploi	Mairie	Etat, PTF ANPE Fonds et programmes Secteur Privé local	PM
		A.4.2.6 Assurer la sécurité, la traçabilité et la qualité des différents maillons de la chaîne de production			-Définir les modalités et les approches -Communiquer sur les modalités -Faire adhérer la majorité des acteurs -Suivre la mise en œuvre	2021, 2022, 2023, 2024, 2025	- Nombre de rencontres de définition des modalités tenues - Nombre d'adhésions enregistrées - Niveau de qualité des différents maillons de la chaîne	Rapport d'activité	Producteurs, transformateurs, Distributeurs Commerçants dans les filières retenues	Mairie	Etat, PTF ANPE Fonds et programmes Secteur Privé local	PM
		A.4.2.7 Développer une culture communale de synergie et de concertation entre les acteurs politiques, les acteurs économiques et les responsables des programmes et projets			-Définir les modalités et les approches -Communiquer sur les modalités -Faire adhérer la majorité des acteurs -Suivre la mise en œuvre	2021,	-Valeurs partagées - Nombre de rencontres de concertations tenues - Nombre d'actions conjointes réalisées	Rapport d'activité	Acteurs politiques ; Acteurs économiques Acteurs , programmes et projets de promotion de l'emploi	Mairie	Etat, PTF ANPE Fonds et programmes Secteur Privé local	PM

Orientations	Axes	Actions	Objectifs stratégiques	Résultats attendus	Activités	Horizon	Indicateurs	Sources de vérification	Cibles	Responsable	Associé	Coût
		de promotion de l'emploi										
		A.4.2.8 Mettre un dispositif de suivi-évaluation			-Définir le dispositif -Conduire les activités de suivi et d'évaluation	2021	- Un dispositif de suivi-évaluation existe et fonctionne -Nombre de personnes mobilisées pour le suivi	Rapport d'activités	Acteurs politiques ; Acteurs économiques Acteurs , programmes et projets de promotion de l'emploi	Mairie	Etat, PTF ANPE Fonds et programmes Secteur Privé local	PM
		A.4.2.9. Mesurer la création d'emplois			Estimer les effets sur l'emploi	2025	-Nombre d'emplois nouveaux/additionnels brut créés -Nombre d'emplois transformés brut créés	Rapport d'activités	Secteur économique privé (nouveaux entrepreneurs,	Mairie	Etat, PTF ANPE Fonds et programmes Secteur Privé local	PM
	AS.4.3. Promotion du développement économique de la commune à travers le financement durable des programmes et projets structurant de l'économie locale		Promouvoir le développement économique de la commune à travers le financement durable des programmes et projets structurant de l'économie locale	Le développement économique de la commune à travers le financement durable des programmes et projets structurant de l'économie locale est promu						Mairie	Etat, PTF ANPE Fonds et programmes Secteur Privé local	PM
		A.4.3. 1. Mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du plan stratégique			Définir un plan de mobilisation de ressource Mettre en œuvre le plan de mobilisation de ressources	2021, 2022, 2023, 2024, 2025	-Montant mobilisé -Parts financières des parties prenantes -Taux de mobilisation -Part des ressources propres	Rapport d'activités	Mairie et PTF	Mairie	Etat, PTF ANPE Fonds et programmes Secteur Privé local	PM
		A.4.3.2.Développer des contrats PPP en matière d'investissements lourds,			Faire la prospection Définir la stratégie Mettre en œuvre la stratégie	2021, 2022, 2023, 2024, 2025	-Nombre de contrats PPP contractés -Investissement financier mobilisé - Investissement financier réalisés	Plan d'investissement Comptes administratifs	Mairie	Mairie	Etat, PTF ANPE Fonds et programmes Secteur Privé local	PM
		A.4.3.3 Développer les mécanismes pour susciter l'auto-financement des opportunités créatrices d'emploi)			Faciliter l'établissement des relations d'affaires entre les maraîchers biologiques, les hôtels, supermarchés, certains commerçants de fruits et légumes et certains consommateurs individuels	2021	-Caractéristiques des mécanismes d'auto-financement mis en place -Nombre d'opportunités de création d'emploi autofinancés par les maraîchers et commerçants	Rapport de suivi	Maraîchers, commerçants	Mairie	TAAL ONG, JINUKUN, PADMAR	15000000

Annexe2 : Récapitulatif de la stratégie

Orientations	Axes	Actions	Groupes Cibles
1	1.1.	7	22
	1.2	1	3
	1.3	3	1
2	2.1.	7	7
	2.2.	4	4
	2.3.	2	4
3	3.1.	5	5
	3.2.	5	13
	3.3.	3	3
4	4.1.	4	4
	4.2.	9	10
	4.3.	3	3
4	12	53	78

Annexe3 : Listes des participants (Ateliers de pré-validation et validation)

Pour l'ateliers de pré-validation

	NOMS ET PRENOMS	SEXE	POSTES/STATUTS
1-	YELOME Mathieu	M	Rpt CCIB
2-	AHOUDJO Marius	M	SDLP
3-	DJOSSOU Kossi Rodrigue	M	C/SDLP
4-	KPATCHA C. Richard	M	CA/Djanglanmey
5-	AKE Henri Dagbénagni	M	CII C/ST
6-	SAMEY Irène Victoria	F	C/DAIC
7-	KLOBESSi K. Edem	M	C/SEHAVE
8-	EHOUN A. Simplicie	M	SICAD
9-	HOUNKPONOU Eloi	M	Promoteur Riz Matékpo
10-	YENOU Epiphane	M	SGA
11-	AGBETI Fostin K.	M	Personnes ressources
12-	AKOUEGNINOU Isaac	M	RSCEFC Grand-Popo
13-	ATATCHO N. Flora	F	CCeC/ATDA Grand-Popo
14-	AFFANOU K. Edmond	M	Coll/SG Mairie Grand-Popo
15-	KOULETIO Léon	M	CA/Grand-Popo
16-	AVOSSE Yaovi bamambo	M	CA/Adjadja
17-	AHYI Jocelyn Ayicoué	M	Maire
18-	AYIKPE Carlos Yao	M	CA/AVLO
19-			

Agence Nationale Pour l'Emploi

DEPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET DE L'EMPLOI RURAL
(DDLER)

PROGRAMME DE PARTENARIAT DECENTRALISE POUR L'EMPLOI
(PADE)

TERMES DE REFERENCE

CONSULTATION EN VUE DE LA SELECTION
DE CABINETS/BUREAUX D'ETUDES POUR
L'ELABORATION DE POLITIQUE COMMUNALE
DE L'EMPLOI DE CINQ (05) COMMUNES DU
BENIN

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) est l'un des dispositifs d'opérationnalisation de la politique du Gouvernement en matière d'emploi. Elle est placée sous la tutelle du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi.

Pour assurer sa mission de service public d'emploi et en même temps jouer le rôle d'institution de proximité, de facilitateur des initiatives de promotion de l'emploi surtout au niveau local, l'ANPE met en œuvre le programme dénommé « Partenariat Décentralisé pour l'Emploi (PaDE) » qu'elle anime avec les 77 (soixante-dix-sept) Communes du Bénin depuis 2009.

L'objectif général que vise ce programme est de favoriser, l'insertion des jeunes et femmes à travers la création d'emplois au niveau local dans une approche de partenariat avec les Collectivités Locales.

Mais, les approches de l'emploi varient d'une localité à une autre et sont spécifique. Ces approches devraient être intégrées et adaptées aux cas particuliers de chaque commune, en tenant compte des spécificités et potentialités.

La défaillance ou l'absence de stratégies opérationnelles en matière de développement de l'économie locale et de création de l'emploi massif et de meilleure qualité constitue l'un des plus grands défis à relever au niveau des Collectivités Locales. Pour y parvenir de façon efficace, il est important de mettre en place les outils adéquats ou appropriés.

Ainsi, l'Agence Nationale Pour l'Emploi a pris l'initiative dès 2017 d'appuyer annuellement sur son budget, des communes à « **l'élaboration des documents de Politique Communale de l'Emploi (PCE)** » en vue d'accroître les capacités d'intervention des Collectivités Locales et de valoriser les potentialités pour la promotion de l'emploi.

Cette initiative est en phase avec la Politique Nationale de l'Emploi et en parfaite adéquation avec les objectifs du Gouvernement relatifs à la territorialisation de la promotion de l'emploi. Elle est aussi compatible à la mise en œuvre du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) et s'inscrit dans l'axe 6 « Renforcement des services sociaux de base et protection sociale » et 7 « Développement équilibré et durable de l'espace national » du Pilier 3 intitulé « Améliorer les conditions de vie des populations ».

2. OBJECTIFS

L'objectif que vise l'initiative « d'appui à l'élaboration de Politique Communale Pour l'Emploi » est de permettre aux communes de disposer désormais **de stratégies de développement économique et de promotion de l'emploi à la base** ».

De façon spécifique, il s'agira de :

- ✓ établir le diagnostic de la situation de l'emploi de la commune dans une approche participative de tous les acteurs ou couches sociales de la commune;
- ✓ identifier tous les atouts et potentialités de la commune qui constituent des opportunités de création d'emplois locaux ;
- ✓ élaborer des plans d'actions dynamiques et adaptés aux spécificités en vue de permettre l'exploitation concrète des potentialités de la commune dans le cadre de l'opérationnalisation des documents de Politique Communale
- ✓ proposer un dispositif de suivi de la mise en œuvre des plans d'actions (au plan local ; départemental et national).

3. RESULTATS ATTENDUS

- ✓ le diagnostic du secteur de l'emploi est réalisé dans une approche participative de tous les acteurs à tous les niveaux dans chaque commune;
- ✓ les potentialités et les atouts créateurs d'emplois sont identifiés dans chaque commune et les opportunités d'emplois qu'ils peuvent offrir sont définies;
- ✓ les plans d'actions adaptés aux spécificités et à l'exploitation concrète des potentialités de la commune sont élaborés pour favoriser l'opérationnalisation des documents de Politique Communale de l'Emploi en vue de créer des emplois ;

- ✓ un dispositif de suivi de la mise en œuvre des plans d'actions (au plan local, départemental et national) est proposé.

4. ORIENTATION SUR L'APPROCHE METHODOLOGIQUE

La méthodologie à proposer par le consultant doit ressortir les points suivants :

- ✓ La revue documentaire
- ✓ Le champ de l'investigation de l'étude
- ✓ L'approche participative de la démarche adoptée
- ✓ La méthode de collecte et de traitement des données.

NB : pour plus d'information, se conférer aux données particulières du dossier d'appel d'offre.

5. PROFILS DES CONSULTANTS

Le personnel à mettre sur la mission par le cabinet sera composé d'un consultant principal et d'un assistant de profils suivants :

❖ 01 Consultant principal, chef de mission (spécialiste de conduite d'étude)

Education : Diplôme universitaire (BAC + 5) en Sciences sociales ou tout diplôme équivalent. (Copies légalisées du diplôme ou attestation requise).

Expérience :

- Avoir réalisé des missions similaires (attestations de bonnes fins d'exécution ou attestation de participation) ;
- Ou avoir reçu une formation spécifique, dans une discipline qui cadre avec le domaine de la mission (Copies légalisées du diplôme ou attestation requise)

Compétences techniques (CV) :

- Bonnes aptitudes d'analyse de données, de recherche, d'analyse et de synthèse ;
- Bonnes capacités rédactionnelles ;
- Bonnes habiletés en communication ;
- Bonne connaissance de la problématique de l'emploi au Bénin.

❖ 01 Consultant assistant (spécialiste de collecte et traitement des données)

Education : Diplôme universitaire (BAC + 3) en Sciences sociales (de préférence statistique ou planification ou tout diplôme équivalent. (Copies légalisées du diplôme ou attestation requise).

Expérience :

- Avoir réalisé des missions similaires (attestations de bonnes fins d'exécution ou attestation de participation) ;
- Ou avoir reçu une formation spécifique, dans une discipline qui cadre avec le domaine de la mission (Copies légalisées du diplôme ou attestation requise)

Compétences techniques (CV):

- Bonnes aptitudes d'analyse de données, de recherche, d'analyse et de synthèse ;
- Bonnes capacités rédactionnelles ;
- Bonnes habiletés en communication ;

NB : Pour plus d'information, se conférer aux données particulières du dossier d'appel d'offre.

6. PORTEE DES PRESTATIONS ET ACTIVITES

La mission est prévue pour se dérouler dans dix (10) communes. Ces communes sont réparties en **cinq (05) lots à raison de deux (02) communes par lot.**

	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5
Commune 1					
Commune 2					

Le cabinet peut soumissionner pour plusieurs lots mais **ne peut être adjudicataire que d'un seul lot.**

7. DUREE DE L'ETUDE (CALENDRIER)

La durée de l'étude est fixée à **quarante-cinq (45) jours calendaires**, à compter de la date de la signature du contrat y compris les délais de rédaction et de dépôt du rapport provisoire.

8. DONNEES ET INFORMATIONS (VALIDATION DES RESULTATS DE L'ETUDE)

- **Atelier technique de pré-validation :**

Un atelier technique de pré-validation du document de Politique Communale de l'Emploi sera organisé **par le cabinet dans chaque commune**. A cette séance les autorités locales, les Conseillers Communaux et tous les autres acteurs seront conviés afin d'apporter leurs appréciations sur le travail réalisé par le cabinet.

- **Atelier de validation :**

Cet atelier sera organisé par l'ANPE. Les Maire des communes concernées prendront prioritairement part. Les structures du Ministère en charge de l'emploi et d'autres partenaires seront aussi invitées. Au cours de cette séance, les Cabinets d'études feront une présentation Power Point de l'étude de chaque commune dont il est adjudicataire.

Les participants apporteront leurs amendements pour permettre au cabinet d'apporter une amélioration définitive aux documents de Politique Communale de l'Emploi.

Le Comité de Coordination mis en place par la Direction Générale de l'ANPE assurera, l'organisation de l'atelier de validation.

9. LIVRABLES ET PLAN DE PRESENTATION DES DOCUMENTS DE POLITIQUE COMMUNALE DE L'EMPLOI.

Les cabinets retenus devront élaborer et déposer à l'ANPE les livrables suivants:

- ✓ **Documents provisoires de Politique Communale de l'Emploi :**

- Après la tenue effective de l'atelier technique de pré-validation, **deux (02) copies** du document provisoire de Politique Communale de l'Emploi de chaque commune seront transmis à l'ANPE en version papier accompagnées d'un CD ROM de chaque commune dont il est adjudicataire.

- Un rapport détaillé indiquant, tous les amendements apportés par les participants à l'atelier technique de pré-validation.

- ✓ **Documents définitifs :**

- Les cabinets vont déposer à l'ANPE dans le délai requis, deux (02) exemplaires originaux en version papier du document de Politique Communale de l'Emploi des Communes dont ils sont adjudicataires et un CD ROM de chaque commune.

Pour obtenir une harmonisation dans la présentation des documents de Politique Communale de l'Emploi l'ANPE propose le plan de présentation ci-dessous. Des améliorations peuvent être apportées.

- ✓ LISTE DES TABLEAUX
- ✓ SIGLES ET ABREVIATIONS
- ✓ BIBLIOGRAPHIE (Structures et personnes ressources impliquées dans l'étude)
- ✓ RESUME DE L'ETUDE
- ✓ INTRODUCTION
 - Présentation de la commune ;
 - Contexte de l'étude ;
 - Objectifs généraux et spécifiques ;
 - Définition des concepts clés.

✓ **METHODOLOGIE**

- Champ de l'étude ;
- Démarche méthodologique ;
- Collecte et exploitation des données etc...

PARTIE 1

✓ **ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE LA SITUATION DE L'EMPLOI DES JEUNES ET FEMMES DANS LA COMMUNE.**

Chapitre1 : Situation démographique et socio-économique de la région et de la commune.

Chapitre2 : Situation de l'emploi des jeunes et des femmes dans la commune (causes/raisons du sous-emploi chez les jeunes et femmes ; appréciations des différents programmes/projets d'insertion, d'autonomisation, d'entrepreneuriat d'emploi des jeunes ect...).

Chapitre3 : Mesures prises par les collectivités locales et les autres structures (Etat, privées) dans la commune pour juguler le chômage.

Chapitre4 : Potentiels et atouts de création d'emplois de la commune, (mettre un accent sur les secteurs à forts potentiels d'emplois);

PARTIE 2

✓ **STRATEGIES DE MISE EN VALEUR DES ATOUTS ET POTENTIALITES ET DE CREATION D'EMPLOIS POUR LES JEUNES ET FEMMES DE LA COMMUNE.**

Chapitre5 : Orientations stratégiques

Chapitre6 : Cadre institutionnel de mise en œuvre des stratégies

Chapitre7 : Plans d'actions.

Chapitre8 : Dispositif de suivi proposé.